



Université d'Ottawa • University of Ottawa



Université d'Ottawa - University of Ottawa

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES

FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES

.....
Samuel MARLEAU OULETTE

AUTEUR DE LA THÈSE - AUTHOR OF THESIS

.....
M.A. (Science politique)

GRADE - DEGREE

.....
École d'études politiques

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT - FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

.....
TITRE DE LA THÈSE - TITLE OF THE THESIS

La théorie de la participation chez Charles Taylor : Formulation et application

.....
K. Dimitrios

DIRECTEUR DE LA THÈSE - THESIS SUPERVISOR

.....
CO-DIRECTEUR DE LA THÈSE - THESIS CO-SUPERVISOR

EXAMINATEURS DE LA THÈSE - THESIS EXAMINERS

.....
G. Labelle

.....
Y. Thériault

.....
J.-M. De Koninck, Ph.D.

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES
SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

DEAN OF THE FACULTY OF GRADUATE
AND POSTDOCTORAL STUDIES

**LA THÉORIE DE LA PARTICIPATION CHEZ CHARLES TAYLOR :
FORMULATION ET APPLICATION**

par
Samuel Marleau Ouellet

Thèse déposée à l'École des études supérieures et postdoctorales en vue de l'obtention du
diplôme de Maîtrise ès arts en science politique

Directeur : professeur Dimitrios Karmis, Ph.D.

Université d'Ottawa
Juillet 2004

© Samuel Marleau Ouellet, Ottawa, Canada, 2004



Library and
Archives Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Published Heritage
Branch

Direction du
Patrimoine de l'édition

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

ISBN: 0-494-01543-8

Our file *Notre référence*

ISBN: 0-494-01543-8

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.


Canada

RÉSUMÉ

Cette thèse offre une interprétation et une application de la pensée politique de Charles Taylor sous l'angle de la participation politique. Plus précisément, elle émet au départ deux hypothèses. La première hypothèse est que la participation politique est un élément central de la pensée politique de Taylor. La seconde hypothèse est que le document de consultation du gouvernement québécois sur la réforme de la démocratie – *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* (2002) – ne véhicule pas une conception de la démocratie compatible avec la conception taylorienne de la participation. La vérification de ces hypothèses procède en quatre temps. Les trois premiers chapitres sont consacrés à la première hypothèse. Le premier chapitre souligne ce qui distingue l'interprétation de l'œuvre de Taylor proposée dans cette thèse en la situant brièvement par rapport à quelques-unes des principales interprétations déjà existantes. Le deuxième chapitre examine le chantier de l'analyse taylorienne de la modernité qui fonde la réflexion de Taylor sur la participation politique, ainsi que son parcours politique plus engagé et ses prises de position politiques les plus importantes. Le troisième chapitre présente les piliers qui constituent la théorie taylorienne de la participation politique. Enfin, le quatrième chapitre est consacré à la vérification de la seconde hypothèse. La perspective taylorienne est mise à contribution lors de l'évaluation normative du document de consultation *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*, qui s'avère limité à une perspective institutionnelle.

AVANT - PROPOS

Je souhaite remercier ceux qui m'ont appuyé lors de la rédaction de cette thèse de maîtrise. Je veux d'abord souligner la mémoire de mes parents qui m'a accompagné tout au long de ce projet. Ensuite, famille et amis qui m'ont offert soutien, patience et compréhension. Mon directeur de thèse, Dimitrios Karmis, a aussi joué un rôle central. J'ai trouvé chez lui les qualités d'un professeur et d'un équipier de travail remarquablement engagé. Il fut une source de stimulation intellectuelle constante. De plus, j'ai une pensée pour les professeurs du département de science politique de l'Université d'Ottawa que j'ai eu le plaisir de côtoyer durant mes études de baccalauréat et de maîtrise. Deux d'entre eux ont plus particulièrement influencé mon cheminement académique. L'enthousiasme des professeurs Linda Cardinal et Gilles Labelle ont toujours su alimenter ma curiosité au cours de ces belles années d'étude. À vous tous, merci de m'avoir transmis le goût du savoir.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	I
AVANT-PROPOS.....	II
TABLE DES MATIÈRES.....	III
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
Coup de sonde : la désaffection politique.....	3
Le choix de Charles Taylor.....	12
La réforme des institutions démocratiques québécoises.....	17
CHAPITRE 1 : La participation politique et les interprétations de la pensée politique de Charles Taylor.....	21
1.1 La participation politique : un élément parmi tant d'autres.....	22
1.2 Vers une théorie de la participation.....	27
1.3 Le rôle de la participation dans la théorie politique de Taylor.....	35
Conclusion.....	36
CHAPITRE 2 : Charles Taylor et la modernité.....	37
2.1 Taylor et l'interprétation de la modernité.....	38
2.1.1 Les trois malaises de la modernité.....	38
2.1.2 Les changements intellectuels au cœur de la modernité.....	43
2.2 Quelques prescriptions politiques pour remédier aux malaises de la modernité... 48	48
2.2.1 Le philosophe engagé : Taylor et la politique au Canada.....	49
2.2.2 Les institutions politiques.....	52
2.2.3 La politique de reconnaissance.....	55
2.2.4 La décentralisation.....	58
2.2.5 La participation.....	60
Conclusion.....	62

CHAPITRE 3 :	La théorie taylorienne de la participation.....	63
3.1	Le concept de liberté.....	64
3.2	Une thèse sociale forte.....	71
3.3	L'influence de l'expressivisme.....	79
3.4	L'influence du républicanisme civique.....	81
3.5	Les espaces communs chez Taylor.....	84
3.6	Formulation de la théorie taylorienne de la participation.....	88
	Conclusion.....	91
CHAPITRE 4 :	<i>Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes :</i>	
	une perspective taylorienne.....	92
4.1	<i>Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes</i> et la réforme de la démocratie au Québec.....	93
4.2	<i>Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes</i> et la crise de la démocratie : Une évaluation taylorienne.....	107
4.2.1	Taylor et les limites d'une démarche purement institutionnelle.....	108
4.2.2	Taylor et l'évaluation normative des pistes de solutions gouvernementales pour une réforme des institutions démocratiques québécoises.....	114
	4.2.2.1 Des critères d'inspiration taylorienne.....	114
	4.2.2.2 La liberté positive.....	116
	4.2.2.3 La reconnaissance.....	118
	4.2.2.4 La vertu civique.....	119
	4.2.2.5 Une réforme superficielle des institutions.....	123
	Conclusion.....	137
	CONCLUSION GÉNÉRALE.....	138
	BIBLIOGRAPHIE.....	143
	I - Charles Taylor.....	143
	Ouvrages et articles de Taylor.....	143
	Commentaires sur l'œuvre de Taylor.....	144
	II – Bibliographie générale.....	145

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Au fil des expériences vécues comme étudiant et comme militant politique, une impression fort désagréable s'est imposée à mon esprit. Les pratiques politiques semblent dévalorisées par la société dans son ensemble. Le cynisme, le désintérêt, la déresponsabilisation collective, la perte de confiance envers la sphère politique et la baisse de la participation ne sont que quelques-uns de ces signes d'une désaffection politique. Les taux d'abstention de près de 30 % aux élections provinciales du Québec de 2003 (DGE Québec 2003) et de près de 38 % aux élections fédérales de 2000 (DGE Canada 2001) ont de quoi faire réfléchir. Situé à moins de 20 %, le très faible niveau de confiance des Canadiens envers les politiciens est encore plus inquiétant (Léger marketing 2002a et 2002b). Qui plus est, l'ensemble des démocraties libérales semble faire face à ce problème¹. Sur le plan de l'histoire de la pensée politique, l'inquiétude pour la baisse de participation politique et l'intérêt pour son étude sont loin d'être des nouveautés. Selon Iris Marion Young, la pensée politique des vingt-cinq dernières années a été associée à l'étude de la politique sous l'angle des activités participatives et rationnelles liées à la citoyenneté (Young 1996 : 479). Pour sa part, Carole Pateman nous rappelle que la participation est aussi une notion centrale chez Rousseau, Tocqueville, John Stuart Mill et plusieurs autres théoriciens « classiques » de la démocratie (Pateman 1970 : 22-44).

Selon une définition très générale, participer politiquement c'est prendre part à l'action politique. Le niveau général de participation dans une société correspond à l'importance de l'action commune d'un peuple dans la sphère politique. Mathématiquement, cela revient à la multiplication du nombre d'individus actifs par l'ensemble de leurs actions (McLean 1996 :

¹ Ce diagnostic est posé par de nombreux penseurs politiques contemporains. Plus loin dans cette introduction, nous verrons que c'est notamment le cas de C.B. Macpherson et Benjamin Barber.

362). Plusieurs activités de participation politique permettent de former et de renforcer la vivacité de la démocratie:

[1]a participation politique constitue le fondement même de la démocratie : à travers l'élargissement du suffrage universel et son extension, à des rythmes différents, d'un pays à l'autre, à tous les membres de la communauté politique, hommes comme femmes, à travers aussi de son organisation juridique favorisant la liberté de réunions publiques, l'existence des partis et associations, le droit d'affichage, on s'efforce de mobiliser la participation des citoyens car elle seule donne à la démocratie sa véritable légitimité (Hermet et al. 2001 : 216).

La diminution du nombre et de la qualité des espaces et des contributions qui constituent la démocratie permet de conclure à une baisse de participation politique. Face à cette intuition peu rassurante, cette thèse se tournera essentiellement vers le thème de la participation politique et de l'environnement dans lequel elle doit s'inscrire.

La présente introduction générale en présentera les bases en trois temps. Dans un premier temps, je vais vérifier chez C.B. Macpherson et Benjamin Barber si leurs observations et leurs réflexions sur le thème de la désaffection politique corroborent mes remarques préliminaires. Dans un deuxième temps, après ce coup de sonde, je vais introduire l'œuvre de pensée politique qui sera au cœur de ma thèse, celle de Charles Taylor. Mes précédentes explorations de l'œuvre de Taylor m'ont convaincu de la pertinence d'utiliser le thème de la participation politique comme fil conducteur à l'interprétation de son œuvre. En effet, sous l'angle de la participation politique, il est possible de dégager les principaux éléments de sa théorie politique. Cette dernière représente l'une des plus fortes réponses contemporaines aux inquiétudes mentionnées en ouverture à propos de l'état de santé précaire de la démocratie. Dans un troisième et dernier temps, je vais expliquer mon ambition de lier théorie et pratique en m'inspirant de la théorie taylorienne de la participation pour opérer une évaluation normative d'un document de réflexion

du gouvernement du Québec sur la réforme des institutions démocratiques². En résumé, le contexte intellectuel et politique m'a conduit à réfléchir sur un des éléments essentiels de toute société démocratique. La participation politique, et plus particulièrement son rôle dans l'œuvre de Taylor, sera le sujet de recherche principal de cette thèse, qui me conduira à un questionnement secondaire lors de l'examen d'une initiative politique visant la vivification de la participation politique. La structure de l'introduction, à l'image de la thèse, reflétera cette démarche.

Coup de sonde : la désaffection politique

Je désire effectuer un bref coup de sonde dans la vaste documentation académique commentant l'état de la démocratie. Crawford Brough Macpherson et Benjamin R. Barber ne sont que deux noms de la longue liste de penseurs qui se sont questionnés à propos de la crise de la démocratie. Je retiens ces deux commentateurs critiques de notre époque qui ont analysé notre système politique de démocratie libérale selon deux perspectives distinctes. Macpherson travaille à partir d'une perspective socialiste pour expliquer les tensions entre l'idéal libéral et l'idéal démocratique. Pour sa part, c'est selon une perspective républicaine que Barber se concentre sur les fondements théoriques, pratiques et institutionnels du libéralisme.

Lors de la présentation d'une série de conférences portant sur *Le véritable monde de la démocratie* (Macpherson 1976) au réseau anglais de Radio-Canada en 1965, C.B. Macpherson explique que l'État fut d'abord libéral avant de devenir démocratique. Il veut ainsi expliquer que l'association entre libéralisme et démocratie n'est pas aussi « naturelle » que le véhicule la conception populaire des sociétés occidentales. On retrouve la logique concurrentielle propre au

² Gouvernement du Québec (2002), *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes. Document de réflexion populaire*, Ministère responsable de la Réforme des institutions démocratiques du Québec, Québec.

marché économique lors de l'accession au caractère démocratique de nos sociétés modernes. S'appuyant sur les principes libéraux d'égalité des droits individuels et des « chances de succès », les classes sociales tenues à l'écart de l'électorat réclamèrent et obtinrent le suffrage universel. Selon Macpherson : « [I]a démocratie fut exigée et instaurée selon les principes du libéralisme concurrentiel » (1976 : 10). Il s'agissait de créer la conjoncture permettant à la société capitaliste de prospérer. La conception d'égalité contenue dans la notion de démocratie a ainsi été associée au principe d'égalité des chances des individus de s'accomplir. Cependant, cette promesse semblait tournée vers la définition économique de ce concept — l'accès au marché pour gagner plus pour soi — plutôt que sur la chance égale de jouir d'une vie plus humaine (Macpherson 1976 : 52).

Ces impératifs économiques inscrits dans le fondement de la société libérale démocratique ne concordent pas avec la vision de Macpherson. Il continue de questionner les fondements de ce système dans *Principes et limites de la démocratie libérale* (1985) en présentant une critique sévère des limites de la démocratie libérale. Il soutient que les problèmes présents et futurs « de la démocratie libérale proviennent de ce que ce modèle de système a été expressément conçu pour coiffer d'un gouvernement démocratique une société divisée en classes » (Macpherson 1985 : 11). La présentation de l'évolution de la démocratie libérale selon trois grandes étapes — la démocratie de protection, la démocratie d'épanouissement et la démocratie d'équilibre — permet à Macpherson d'insister sur les faiblesses du système politique occidental actuel qui résultent de cet enchaînement de modèles.

Le premier modèle démocratique reposait sur une conception utilitariste. Sur le plan économique, on recherchait la protection de la propriété acquise par la production. Il était impératif d'assurer la meilleure croissance économique possible pour que les individus puissent maximiser leur richesse. Sur le plan politique, cela se traduit par l'objectif de protéger les

gouvernés de l'oppression des gouvernants. Macpherson soumet l'hypothèse que le suffrage démocratique a possiblement été instauré selon un souci pour la paix sociale plutôt que selon des principes moraux maintenant associés à la démocratie. Cette conciliation obligée des intérêts individuels n'offrait pas l'horizon propice à la naissance de l'homme nouveau espéré par les humanistes libéraux. Selon Macpherson les penseurs du premier modèle « acceptaient l'homme tel qu'il était, tel que la société de marché l'avait façonné, et ils le considéraient comme un être immuable » (1985 : 54). Ce n'est qu'avec le deuxième modèle de démocratie, d'abord proposé par John Stuart Mill, que la construction d'une société fut motivée par les idéaux de liberté et d'égalité. On croyait que la participation démocratique des citoyens au choix du gouvernement permettrait de développer leur intérêt pour la politique et ainsi « devait donc rendre les gens plus actifs et plus énergiques » (Macpherson 1985 : 67). Malgré la réticence de Mill à en venir à un suffrage égalitaire — il craignait la domination de la classe ouvrière et proposa donc un système de vote plural attribuant plus de poids (plus de votes) à certains électeurs —, le modèle de démocratie d'épanouissement accorda finalement le droit de vote à tous les citoyens de sexe masculin en 1884 en Angleterre (Macpherson 1985 : 81). Selon Macpherson, le système de partis alors en place permit de concentrer le pouvoir à la tête de partis politiques malgré une apparence d'inclusion et de recherche de l'accomplissement de tous. La démocratie d'épanouissement ne put dépasser le simple camouflage de la frontière des classes. (Macpherson 1985 : 85). Au même moment, d'autres penseurs proposèrent un modèle de démocratie d'épanouissement en évitant toutefois l'option du vote plural de Mill. Les tenants de ce modèle 2b fondaient eux aussi beaucoup d'espoir dans les capacités vertueuses des citoyens qui leurs permettraient de « surmonter les imperfections du système démocratique existant » (Macpherson 1985 : 98). Selon Macpherson, les théoriciens libéraux « ne surent pas voir l'écart entre le

système démocratique existant, qui ressemblait fort à un marché (...) et leur espoir idéaliste » (1985 : 98). L'absence des vertus civiques sur lesquelles ce modèle devait s'appuyer causa sa perte pour laisser place à un troisième modèle inspiré « brutalement de l'exemple du marché » (Macpherson 1985 : 98). Cette troisième théorie est en quelque sorte un retour au premier modèle, mais dans une version « raffinée ». L'élite politique doit assurer l'équilibre d'une société mouvementée. Le processus démocratique doit coordonner l'offre et la demande des produits politiques fondés sur l'oscillation des intérêts individuels entre les différents groupes de concitoyens (Macpherson 1985 : 99). Deux principes résument ce système. Premièrement, la démocratie d'équilibre est un mécanisme exempt de considération morale. L'objectif visé est simple : le choix d'un gouvernement. Deuxièmement, ce choix concerne l'équipe de direction plutôt que les orientations politiques à venir (Macpherson 1985 : 100). Selon Macpherson, ce modèle théorique résume assez bien le fonctionnement politique des sociétés actuelles, qui ne misent pas sur la pratique politique comme une condition essentielle du développement de la société : « [l]a participation des citoyens n'est pas une valeur en soi, ni même un instrument privilégié pour en arriver à former des êtres humains dotés d'une conscience sociale plus élevée » (Macpherson 1985 : 101). Macpherson conclut la présentation de ce troisième modèle en disant ironiquement que sa description et sa justification seront admises tant et aussi longtemps que sera préférée « l'opulence au sens collectif » (Macpherson 1985 : 118). L'absence d'un véritable projet de participation populaire dans ce troisième modèle, tout comme dans les deux précédents, conduira Macpherson à réfléchir à l'instauration d'un quatrième modèle, la démocratie de participation.

Plusieurs embûches semblent rendre difficile la fondation d'une démocratie participative. Macpherson mentionne d'abord le problème du nombre de citoyens. La complexité et la multitude des décisions qu'implique la gestion des grands États moderne semblent imposer le

principe de la représentation. Il explique donc que des changements majeurs doivent être associés à l'institution d'une telle démocratie. La question de l'accès à un modèle participatif se pose préalablement à la question de son fonctionnement (Macpherson 1985 : 127). Un cercle vicieux semble cependant empêcher tout changement dans ce sens, puisque deux préalables manquent à l'appel. Premièrement, Macpherson précise que « la conscience (ou l'inconscience) des citoyens » (Macpherson 1985 : 129) est problématique. Plutôt que d'agir en simples consommateurs, les individus devraient développer leurs « aptitudes » nécessaires au bon fonctionnement d'une démocratie participative. De plus, ils devraient renforcer leur « sens collectif » (Macpherson 1985 : 129). Deuxièmement, Macpherson insiste sur « la réduction prononcée des inégalités sociales et économiques » (Macpherson 1985 : 130). Les différentes classes appuient un système de partis qui semble leur assurer une certaine cohésion sociale. Ce système est cependant inapte à favoriser la participation politique. S'il existe une opposition structurelle au sein de la collectivité, elle risque de se reproduire dans la sphère politique et d'empêcher la poursuite d'un bien commun. Il semble impossible de briser le cercle vicieux de l'accession à une participation démocratique sans d'abord diminuer les inégalités sociales et permettre l'amélioration de la conscience collective. Inversement, il est impossible de parvenir à ces deux changements sans avoir résolu le problème de la trop faible participation démocratique (Macpherson 1985 : 130). Macpherson perçoit cependant trois failles permettant d'espérer un possible changement de situation.

La première est la prise de conscience du coût environnemental et social qu'occasionne la poursuite de la performance économique comme seule finalité du vivre ensemble. La seconde réfère aussi à la considération des impacts négatifs, mais plutôt en ce qui concerne l'apathie politique. En se rendant compte que son abstention ou sa participation inefficace permet la concentration du pouvoir entre les mains de l'élite, la classe ouvrière ne peut que se motiver à

changer d'attitude. Finalement, la troisième faille qui pourrait ouvrir la voie à une démocratie plus participative est l'insatisfaction face à l'incapacité du capitalisme de produire l'ensemble des biens et services nécessaires à la communauté sans être la cause d'inégalités sociales (Macpherson 1985 : 133-138). Le libéralisme démocratique semble ainsi contenir des tensions internes qui risquent de le déstabiliser. L'insatisfaction de la population face à ces dysfonctions pourrait lui permettre de prendre conscience de l'importance de renouveler le modèle politique en vigueur. En somme, Macpherson ne se satisfait pas des fondements essentiellement capitalistes du modèle libéral de démocratie.

Benjamin Barber s'intéresse lui aussi à la crise de la modernité, mais selon un angle d'étude républicain. Dans *Démocratie forte* (1997), Barber nous explique que le libéralisme est le « lieu » de trois attitudes « motrices et contradictoires » (Barber 1997 : 24). En associant ces composantes aux cadres propres au libéralisme, il dresse un portrait d'une théorie faible de la démocratie. Je définirai d'abord les trois traits de caractère (l'anarchisme, le réalisme et le minimalisme) qui composent la personnalité de la démocratie contemporaine pour ensuite observer leur interaction à l'intérieur des prémisses conceptuelles mises de l'avant par l'auteur.

La première composante est l'anarchisme, qui se distingue par son idéalisation de l'autonomie de l'individu et par son caractère apolitique ou antipolitique (Barber 1997 : 25). Il est mu par une conception négative de la liberté. La participation politique y est considérée comme un obstacle, puisqu'elle renforce le pouvoir de la communauté donc, diminue la libre action individuelle. On doit à ce caractère de la démocratie libérale la prévention des dérives tyranniques, mais aussi la limitation d'autres formes de justice ou même de pensée sociale (Barber 1997 : 29). La seconde composante se situe à l'opposé. Le réalisme est d'une méfiance extrême face aux appétits individuels. Il considère que « la politique est l'art d'exercer le pouvoir — quelles que soient les finalités de celui-ci » (Barber 1997 : 30) pour se protéger de son

prochain et garantir son intérêt personnel. La crainte est le garant de l'obéissance politique. Selon Barber, il peut en résulter un climat de contrainte indésirable puisque le pouvoir est associé à la peur, aux manipulations, à la dissuasion et autres caractéristiques négatives du comportement humain (Barber 1997 : 30). Du conflit entre l'anarchie et le réalisme est née la pensée minimaliste. Cette troisième composante est définie comme une politique de tolérance qui favorise l'instrumentalisation des vertus. Il s'agit d'accepter les limites posées par les tensions interpersonnelles et d'agir avec prudence et retenue afin d'éviter ou de minimiser les conflits. On ne reconnaît pas l'utilité de développer une éthique sociale commune. Ce neutralisme moral est associé à un État qui n'ose pas prescrire ou proscrire aucune morale ou religion particulière et qui tolère également les différents modes de vie (Horton 1991 : 522). Selon Barber, ces trois traits de caractère sont autant de réponses niant l'existence du conflit au sein du libéralisme : « [e]n quelques mots, l'anarchisme aurait tendance à nier le conflit (le repousser), le réalisme à le réprimer (ou le supprimer) et le minimalisme à le tolérer ("faire avec") » (Barber 1997 : 24). Ces trois conceptions ne permettent pas d'aborder de front les problèmes de la démocratie. Il apparaît donc nécessaire à l'auteur d'élargir l'horizon de sa réflexion.

Barber complète son portrait du libéralisme en additionnant aux trois composantes précédentes des prémisses théoriques. Dans un premier temps, il présente un « cadre inertiel de référence » (Barber 1997 : 47). La théorie mécanique de Newton pose les jalons de ce premier cadre. En prenant pour acquis que les individus sont des entités matérielles et qu'ils sont situés dans le temps et dans l'espace matériel, « les hommes sont par conséquent gouvernés par des lois correspondant à celles de la mécanique » (Barber 1997 : 54). Cet axiome matérialiste alimente la pensée atomiste. De plus, il conforte la croyance envers la commensurabilité des hommes (leur interchangeabilité). Barber déduit de la pensée mécanique que les individus ne peuvent partager le même espace sans qu'il en résulte une certaine forme de conflit. Autrement dit, ils ne peuvent

développer leur identité commune lors d'échanges avec les autres dans un espace commun. Finalement, Barber explique que seuls les sens influencent le comportement humain selon le corollaire de sensationnisme. Les individus « ressentent, pensent et imaginent en réponse seulement à des causes physiques » (Barber 1997 : 55). Les anarchistes affectionnent ce vaste univers, les réalistes se plaignent de cet espace bondé et les minimalistes misent sur la démocratie pour civiliser cet espace restreint.

Le cadre épistémologique de la politique cartésienne nous est présenté dans un deuxième temps. La philosophie libérale s'inspirerait grandement de la méthode de Descartes conférant la quête acharnée de certitude au premier plan des objectifs intellectuels de notre société. Le politique revêt ainsi une positivité quasi scientifique qui ne laisse que très peu de place à l'interprétation et à la délibération humaine. Les trois composantes de la démocratie libérale — l'anarchisme, le réalisme et le minimalisme — présupposent « que la politique est conditionnée par cette quête, vaine ou récompensée, d'une certitude indépendante » (Barber : 1997 : 82). Les individus n'ont plus qu'à utiliser froidement leur raison et déduire du cadre préalable les actions privées, sociales et politiques à entreprendre.

Dans un troisième temps, on apprend que la solitude existentielle est la triste prémisse du cadre psychologique libéral. Toute référence au « nous » est une abstraction difficile à comprendre pour le moi réel. Barber explique que, selon le libéralisme, « la caractéristique essentielle de l'existence humaine est donc la désunion, la séparation » (1997 : 85). Bien que la solitude a été redoutée pendant des millénaires, la Renaissance l'a élevée au rang de libération. Le changement a été fondamental, il n'est plus question de se résigner à cette révolution, mais plutôt de la célébrer. Tandis que l'anarchisme célèbre cette solitude existentielle, le réalisme désire que l'État protège la vulnérabilité naturelle de l'homme. À mi-chemin, le minimalisme se reconforte en se disant que l'on pourra toujours adoucir cette situation fondamentale sans jamais la dépasser.

L'association des attitudes anarchistes, réalistes et minimalistes au cadre conceptuel de la politique newtonienne, au cadre épistémologique de la politique cartésienne et au cadre psychologique de l'homme politique, compose les fondements de « la pratique libérale » et de « la théorie faible sur laquelle elle est basée » (Barber 1997 : 113). Selon Barber, « De ces fondations précaires, nulle théorie durable alliant citoyenneté, participation, intérêt public ou vertu civique ne peut émerger » (Barber 1997 : 22). Les manifestations déjà présentes de la fragilité de notre système politique ne risquent que de s'intensifier.

Les deux précédentes lectures m'amènent à penser qu'il existe un problème, mais aussi de possibles solutions concernant la participation politique. Les maux des démocraties libérales semblent provenir autant de leurs fondements que de leurs mauvaises pratiques et interprétations. Macpherson et Barber m'ont convaincu que pour vivifier la démocratie, il nous faut redécouvrir le sens théorique de la démocratie et renouer avec la participation politique. Aucun des deux auteurs n'a proposé de rupture avec le système en place. Ils nous invitent plutôt à le questionner et à profiter des opportunités qui s'offrent à nous pour le renouveler.

Pour étayer ma compréhension des problèmes de la démocratie, et plus précisément, du rôle qu'y occupe la participation politique, je crois qu'un questionnement préalable s'impose. La philosophie politique et l'un de ses penseurs majeurs constitueront le fondement de notre investigation. Il sera question de mieux comprendre dans quel contexte historique, intellectuel, social et politique s'inscrivent les pratiques politiques des sociétés modernes occidentales. C'est en fonction de ces préoccupations que je pose une première question de recherche en me demandant si l'on peut faire ressortir une théorie de la participation politique de l'œuvre de Charles Taylor.

Le choix de Charles Taylor

Trois principales raisons m'amènent à choisir l'œuvre de Taylor pour dégager une théorie de la participation politique. Mon attention a premièrement été retenue par le parcours personnel de cet auteur. J'ai mentionné mon intérêt à unir dans une même démarche la pensée politique avec la pratique politique. Lorsque l'on prend connaissance de la biographie de ce penseur, nous pouvons supposer qu'il est sensible à ce type de préoccupation. Né à Montréal en 1931, de mère francophone et de père anglophone, il a d'abord étudié l'histoire à l'Université McGill et la philosophie à Oxford. De retour au Québec au début des années soixante, il a été un des acteurs importants de l'implantation du Nouveau parti démocratique (NPD) dans la province. Il fut vice-président fédéral du NPD entre 1966 et 1971. De plus, il représenta ce parti à quatre reprises lors d'élections fédérales, entre 1962 et 1968. Sa participation aux débats politiques et intellectuels de l'époque s'est aussi étendue aux revues *Cité libre* et *Canadian Dimension*. Durant ces premières années, le travail intellectuel de Taylor se situait plutôt du côté de la compréhension des multiples visions présentes dans la société canadienne. Désirant pousser plus loin sa compréhension de la société dans laquelle il vivait, il a rapidement compris la nécessité d'élargir son interrogation aux fondements épistémologiques et théoriques de son action politique. Ses études se sont de plus en plus orientées vers la compréhension plus fondamentale des sciences sociales. Avec la publication de *Hegel* (1975), *Hegel and Modern Society* (1979), *Philosophical Papers I* (1985a), *Philosophical Papers II* (1985b), *Sources of the Self. The Making of Modern Identity* (1989) et *The Malaise of Modernity* (1991a), Taylor a ouvert la voie à plusieurs publications s'insérant dans une large réflexion sur l'identité de l'individu moderne. Je pense donc que Taylor, grâce à son œuvre plus philosophique, à ses écrits portant sur la politique canadienne et à ses implications

partisanes et intellectuelles, saura nous fournir une perspective fort utile au problème de la baisse de participation à la sphère politique de notre société.

La deuxième source de mon intérêt pour Taylor est qu'il s'est intéressé directement à la question de la participation politique dès 1970 dans « Power and Participation », l'un des chapitres de *The pattern of Politics* (Taylor 1970 : 97-127). Dans ce texte, il explique que bien que les problèmes du pouvoir et de la participation peuvent sembler uniquement liés à des événements ponctuels et à certaines difficultés liées au quotidien, il ne nous faut en aucun cas négliger les sources plus profondes de ces deux éléments. Cet exposé m'a convaincu de la nécessité d'entreprendre une exploration plus ambitieuse des problèmes d'actualité politique. C'est dans ce texte que l'on retrouve des postulats plus pratiques sur la participation, qui semblent avoir des échos tout au long de sa carrière et de l'évolution de son œuvre. Il identifie alors la participation comme un besoin expressif et de reconnaissance lié à l'identité.

La pensée communautarienne de Taylor est la troisième cause principale de mon intérêt pour cet auteur. Sa constante préoccupation pour l'équilibre entre les besoins individuels et les besoins collectifs contribue à améliorer ma compréhension des conditions nécessaires à la participation politique et de ses bienfaits. Il n'est pas question de rompre avec la réalité du sujet autonome, mais bien de comprendre que pour développer sa propre identité, l'individu moderne doit se réconcilier avec une facette souvent oubliée de son caractère : son dialogue avec la communauté.

Pour ces trois raisons, je désire poursuivre l'étude de cinq éléments centraux de la pensée politique de Taylor. Je vais d'abord présenter sa conception de la liberté, son ontologie sociale, son intérêt pour l'expressivisme et pour le républicanisme, ainsi que sa compréhension des espaces communs. Ces cinq éléments sont les piliers de la partie centrale de cette thèse vouée à l'étude de la pensée de Taylor. Je pourrai ensuite présenter ma première hypothèse de travail.

Enfin, la dernière partie de cette introduction sera dédiée au lien entre la pensée taylorienne et l'étude du document de réflexion gouvernemental *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*. Une seconde hypothèse de travail sera alors présentée. Il importe d'introduire ici brièvement chacun de ces éléments.

Nous devons d'abord nous arrêter au concept de liberté. Pour Taylor, il y a une énorme différence entre le plus simple besoin de s'assurer qu'il existe un espace libre de toute contrainte (liberté négative) et la plus ardue nécessité d'agir personnellement pour définir sa propre vie. Il conçoit la liberté comme un espace créé par l'accomplissement du sujet, c'est-à-dire que l'individu acquiert sa liberté volontairement. Au fil d'une quête identitaire, l'individu développe une relation avec les autres qui a comme objet la définition du vivre ensemble. On comprend rapidement que la participation politique est l'un de ces moyens que l'on peut utiliser pour repousser les limites qui nous entourent. La liberté sera ainsi acquise au cours du développement commun des sujets. La conception taylorienne de la liberté est indissociable de sa pensée communautaire.

Le cadre nécessaire à l'épanouissement des individus est social. Selon Taylor, les racines et l'environnement qui entourent le sujet sont inséparables de sa personne. Ils font partie de son identité au même titre que ses attributs physiques et psychologiques. Considérant ce caractère social de l'être humain, la pensée politique de Taylor vise la reconnaissance et la protection de cette identité commune. Les intentions politiques doivent viser les intérêts individuels et collectifs. Il ne faut donc pas s'étonner que Taylor soit fort critique face aux conceptions libertariennes, ou encore face au libéralisme procédural. Selon lui, ces courants de pensée sont à rejeter en fonction de leur ontologie atomiste qui ignore l'arrière-plan nécessaire à la naissance de la pensée individuelle. Deux sources d'inspiration appuient ces deux premiers piliers que sont sa conception de la liberté d'accomplissement et son ontologie sociale. Mentionnons d'abord ce

qu'il puise dans la pensée expressiviste, pour ensuite souligner ce qu'il retient du républicanisme civique.

L'étude de l'influence de l'expressivisme nous renseigne sur l'origine et la destination de notre identité. Selon cette théorie, l'individu doit s'engager dans la découverte de soi au travers d'un aller-retour continu entre la profondeur de son être et l'expression hors de soi de son identité. Notre intériorité peut être la source de curiosité qui nous conduira à une relation avec les autres. Ce courant de pensée me semble avoir convaincu Taylor de l'importance de l'accomplissement de l'individu dans un horizon plus vaste. L'expressivisme lui aura permis de nous apprendre qu'en plongeant au cœur de soi, l'individu découvre la nécessité de poursuivre cette exploration de son identité intérieure qui le rattache à son identité collective plus vaste.

Le républicanisme civique est, quant à lui, une source d'inspiration davantage tournée vers la mise en pratique des fondements intellectuels de la pensée taylorienne. Pour que soit possible la tenue d'un dialogue sur le bien commun qui permette au plus grand nombre de s'exprimer, de se définir et de s'accomplir librement, un type de pratique politique s'impose aux yeux de Taylor. Les citoyens doivent partager des vertus civiques qui sont motivées par un sentiment d'identification à cet ensemble social et politique.

Le survol des espaces communs chez Taylor permet de comprendre qu'il ne limite pas la participation politique à la participation ponctuelle aux élections. Il nous renseigne sur les formes d'associations (conscientes ou inconscientes) dans lesquelles la participation politique prend ou devrait prendre forme. Taylor insiste d'ailleurs sur l'importance de la société pour permettre une participation constante à un dialogue avec les autres qui nous engage vers une existence plus épanouissante. Les interventions à caractère politique sont des occasions qui devraient naturellement être tournées vers le bien commun et faire naître une volonté commune.

Considérant ces cinq éléments centraux, ma première hypothèse de travail est que la participation politique est un des éléments importants de la pensée politique de Taylor. Lorsque nous examinons sa pensée politique, il est possible de relever une conception de la participation, que nous pourrions définir comme le moment où l'individu rencontre sa composante collective. Cette image, fidèle à l'inspiration expressiviste, explique que la participation émane d'un dialogue entre l'individu et la communauté qui lui permet de dépasser les limites de son individualité. Selon Taylor : « le sujet doté de profondeur est par conséquent un sujet doté de ce pouvoir d'expression » (1998a : 489). Autrement dit, le sujet doit désirer participer et prendre conscience que la source de cette action volontaire est localisée à la fois en lui et dans la communauté. Les individus sont dépositaires de cette action, mais ils ne peuvent l'exécuter que dans un contexte plus vaste pour ainsi permettre son expression plus signifiante. La participation possède sa raison d'être en elle-même, mais elle est orientée vers la réalisation du bien commun selon une relation dialogique : « La nature dialogique de l'action humaine engendre une double relation : l'agent s'accomplit par des actions dialogiques mais inversement contribue à la constitution et à la préservation de l'espace commun où elles s'actualisent » (Pélabay 2001 : 196). Ce désir qui prend naissance dans l'intériorité du sujet doit rejoindre ceux de ses semblables. Parmi les différents milieux qui sont propices à cette rencontre, Taylor souligne que le domaine politique « revêt une signification cruciale, non pas seulement comme un instrument d'autodéfinition, mais aussi comme élément majeur d'une identité nationale constituée en grande partie par un débat sans clôture définitive entre une pluralité d'options légitimes » (Taylor 1992a : 149). Le sentiment d'appartenance résultant de cette convergence, lors de la participation aux institutions démocratiques, est une des fondations du lien social. L'œuvre de Taylor est riche en réflexion philosophique. Cette profondeur intellectuelle, plutôt que d'être uniquement destinée à un lectorat de spécialistes, a comme destination l'ensemble de la société. Les prescriptions plus

politiques et les nombreuses interventions de Taylor dans la sphère publique et étatique le confirment. C'est ce qui me pousse à vouloir utiliser sa théorie de la participation comme point de départ d'une critique d'un document de consultation sur la réforme des institutions politiques du Québec.

La réforme des institutions démocratiques québécoises

Je conclurai cette thèse en liant l'étude plus académique de la pensée politique de Taylor à une interrogation sur un enjeu politique au Québec. Le débat qui se déroule dans la société québécoise à propos de la réforme des institutions démocratiques me semble un de ces sujets « *mezzo* »³ permettant de lier la pratique au monde de la pensée politique. Telle sera la destination finale de ce travail : l'évaluation normative, sur la base de la pensée politique de Taylor, d'un document gouvernemental de consultation sur la réforme des institutions politiques au Québec.

La question de la réforme des institutions démocratiques au Québec est un sujet à la fois vague et vaste. On retrouve à plusieurs moments dans l'histoire une certaine volonté de changement dont l'objet varie selon les problèmes particuliers alors identifiés. Récemment, cette recherche d'un meilleur système politique a plus précisément porté sur le mode de scrutin et le rôle des parlementaires. Je me suis tourné vers un document émanant du gouvernement, qui encadre le processus de réflexion entourant la réforme des institutions démocratiques du Québec. Il s'agit du document de réflexion du ministère responsable de la Réforme des institutions démocratiques et intitulé *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* (Gouvernement du Québec 2002). Il fut rendu public en juin 2002. Une convergence de facteurs a motivé la mise en branle de cette démarche gouvernementale. Rappelons les faibles taux de participation aux élections et

le bas niveau de confiance envers les politiciens. À cela s'ajoute les écarts fréquents entre les résultats électoraux (pourcentage de vote par parti à l'échelle nationale) et la répartition des sièges au Parlement. Un groupe de citoyens, appuyé par plusieurs personnalités publiques, ont réclamé une révision du mode de scrutin en novembre 2001⁴. Employé lors de la série d'assemblées publiques préparant les États généraux sur la réforme des institutions démocratiques du Québec, le document comporte l'objectif d'« entreprendre une telle réflexion, qui pourrait aboutir à des transformations majeures de notre démocratie et des institutions qui l'encadrent » (Gouvernement du Québec 2002 : i). Je concentrerai mes efforts sur l'analyse normative du document *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* en soulevant une seconde question de recherche. Je me demanderai si le document *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* présente un diagnostic et des solutions au problème de la désaffection politique qui sont compatibles avec la théorie taylorienne de la participation.

La seconde hypothèse de travail est que *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* ne véhicule pas une conception de la démocratie compatible avec la conception taylorienne de la participation. Le document de consultation ne me semble pas poser un diagnostic et proposer des pistes de solution compatibles avec la théorie de la participation de Taylor. On n'y retrouve pas un véritable projet politique fondé sur la volonté et la liberté d'action de chacun des citoyens. En étant trop axé sur des propositions de changements institutionnels et en ne s'attaquant pas aux fondements de la désaffection politique, *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* semble peu prometteur pour la démocratie québécoise.

* * *

³ Cette expression a été empruntée à la professeure Linda Cardinal de l'Université d'Ottawa.

⁴ Il est ici question du Mouvement pour une démocratie nouvelle. Je reviendrai plus en profondeur sur l'historique entourant le document *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* au quatrième chapitre.

Pour répondre aux deux questions de recherche précédemment posées et examiner la validité des deux hypothèses qui s'y rattachent, cette thèse est divisée en quatre chapitres. Dans le premier chapitre, je vais procéder à une revue de quelques-unes des principales interprétations de la pensée politique de Taylor. Considérant le nombre impressionnant de textes qui s'intéressent à Taylor, j'ai retenu ceux qui présentent une lecture globale de ses réflexions politiques pouvant contribuer à saisir le sens de la participation dans son œuvre. Certains textes seront tirés de deux ouvrages collectifs : *Charles Taylor et l'interprétation de l'identité moderne* (Laforest et Lara 1998) et *Philosophy in an Age of Pluralism* (Tully 1994). En plus de ces articles, quatre livres seront passés en revue : *Charles Taylor*, de Ruth Abbey (2000); *La philosophie morale et politique de Charles Taylor*, de Bernard Gagnon (2002); *Charles Taylor, penseur de la pluralité*, de Janie Pélabay (2001); *Charles Taylor. Meaning, Morals and Modernity*, de Nicholas H. Smith (2002).

Dans le deuxième chapitre, l'interprétation et les prescriptions que fait Taylor de l'époque moderne seront étudiées. Je vais référer surtout à sa critique de la modernité mais également à ses différents textes plus engagés. Nous pourrions alors comprendre le sens particulier que l'œuvre de Taylor a emprunté au fil des ans. Il sera ainsi possible de confirmer le choix de Charles Taylor comme fondement de cette réflexion sur la participation politique. L'examen de son engagement politique nous permettra d'aborder les thèmes suivants : les institutions politiques, la politique de reconnaissance, la décentralisation et la définition plus théorique de la participation politique. C'est à partir de ces éléments que je pourrai m'attarder, dans le chapitre suivant, à l'analyse plus méthodique de la pensée philosophique et politique de Taylor.

Le troisième chapitre constituera le cœur de la thèse. C'est à ce moment que l'œuvre philosophique et politique de Taylor sera étudiée plus systématiquement, dans le but de dégager sa théorie de la participation politique. Les cinq éléments centraux précédemment introduits — sa conception de la liberté, son ontologie sociale, son affinité avec l'expressivisme et le

républicanisme et sa compréhension des espaces communs — seront d'abord présentés plus en détails. Nous serons ensuite en mesure de formuler plus explicitement la théorie taylorienne de la participation politique et de compléter la vérification de la première hypothèse de travail.

Le quatrième chapitre permettra de vérifier la deuxième hypothèse de travail. Pour ce faire, il sera d'abord nécessaire de présenter un compte rendu du document *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*. Ensuite, l'évaluation normative du document sera opérée selon deux perspectives : 1) la question de l'identification des problèmes de la démocratie ; 2) la question des pistes de solution proposées. Les trois malaises des sociétés modernes soulignés par Taylor dans *Grandeur et misère de la modernité* (1992b) seront les trois critères de la première évaluation. Pour la seconde évaluation, les critères de liberté, de reconnaissance et de vertu civique permettront de vérifier si les propositions de réforme sont compatibles avec la pensée politique taylorienne. Autrement dit, je vais traduire (opérationnaliser) la théorie de Taylor pour permettre une analyse du document *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*.

CHAPITRE 1 : LA PARTICIPATION POLITIQUE ET LES INTERPRÉTATIONS DE LA PENSÉE POLITIQUE DE CHARLES TAYLOR

L'œuvre de Taylor a suscité un nombre impressionnant d'analyses. L'étude de la documentation s'intéressant à sa pensée nous permet d'avoir une perspective plus large et de bénéficier d'une pluralité d'interprétations. Étant donné le nombre imposant de travaux, j'ai dû me limiter à quelques ouvrages en fonction de deux critères. Premièrement, les textes retenus devaient offrir une interprétation de la pensée politique de Taylor. Deuxièmement, ils devaient avoir été produits dans le cadre d'un exercice individuel ou collectif visant à dépeindre l'ensemble de l'œuvre de Taylor. Sur la base de ces critères, quatre ouvrages ont été choisis : *Charles Taylor*, de Ruth Abbey (2000); *La philosophie morale et politique de Charles Taylor*, de Bernard Gagnon (2002); *Charles Taylor, penseur de la pluralité*, de Janie Pélabay (2001); *Charles Taylor : Meaning, Morals, and Modernity*, de Nicholas H. Smith (2002). En plus de ces quatre monographies, quatre textes provenant d'ouvrages collectifs ont été retenus : « Philosophy and political judgement in a multinational federation », de Guy Laforest (1994); « The political theory of strong evaluation », de Daniel M. Weinstock (1994); « La dignité du citoyen et le libéralisme », de Dominique Leydet (1998); « À la recherche de la communauté perdue : Charles Taylor et la modernité », de Philip Resnick (1998).

Cette revue sélective des interprétations de la pensée politique de Taylor sera divisée en trois parties. Dans un premier temps, les interprétations de la pensée politique de Taylor qui ne considèrent pas la participation politique comme un élément central de sa théorie politique seront présentées, à savoir celles de Weinstock, Laforest, Leydet et Abbey. Dans un deuxième temps, les textes qui tiennent davantage compte de l'importance de la participation politique dans l'articulation de la pensée politique de l'auteur seront étudiés. Il s'agit des textes de Resnick,

Smith, Pélabay et Gagnon. Enfin, dans un troisième et dernier temps, je présenterai l'originalité de mon interprétation de la pensée politique de Taylor.

1.1 La participation politique : un élément parmi tant d'autres

Bon nombre d'interprètes de la pensée de Taylor négligent l'importance de la participation politique dans son œuvre, à commencer par Weinstock. Selon ce dernier, Taylor apporte deux contributions principales aux domaines de la philosophie de l'action et de la philosophie politique (Weinstock 1994 : 171). Le premier apport de Taylor a été de discréditer une conception qui considère la satisfaction des préférences individuelles comme seule motivation aux actions. Taylor préfère un modèle qui insiste sur le travail d'évaluation entrepris par un agent, qui poursuit plutôt des considérations de second ordre (Weinstock 1994 : 171). En devenant des « évaluateurs forts », les individus procèdent à des délibérations pratiques guidées par « un langage de distinctions évaluatives » (Weinstock 1994 : 173). Le deuxième apport concerne la réplique taylorienne aux libéraux comme Rawls et Dworkin. Selon Weinstock, en s'intéressant à la nature commune de l'espèce humaine, Taylor se range aux côtés des communautariens qui critiquent la neutralité étatique valorisée par les libéraux individualistes. Ceci dit, on comprend rapidement que Weinstock est insatisfait par la théorie politique taylorienne puisqu'il remarque une tension entre le rejet du modèle libéral procédural et la valorisation des évaluations fortes.⁵ Weinstock présente une position sur la participation qui va à l'encontre de celle de Taylor. Selon lui, la neutralité de l'État permettrait aux individus de poursuivre plus librement leur propre conception du bien dans un « climat de tolérance et de respect mutuel (1994 : 184). Bien que son

interprétation nous en apprend très peu sur la participation politique, elle permet de constater que l'œuvre taylorienne suscite un vif dialogue parmi les spécialistes de la pensée politique. En questionnant l'orientation des interventions plus politiques de Taylor, Laforest se rapproche davantage de la perspective adoptée par cette thèse.

Guy Laforest est l'un des interprètes qui se sont beaucoup intéressés aux commentaires de Taylor concernant l'actualité politique canadienne.⁶ On peut apprécier, dans « Philosophy and political judgement in a multinational federation » (Laforest 1994), l'évaluation des nombreuses interventions de Taylor qui visaient essentiellement à éviter l'éclatement de la fédération canadienne (Laforest 1994 : 194). En rappelant la similitude entre Aristote et Taylor, Laforest souligne que les deux penseurs ont compris que les délibérations philosophiques et politiques sont toujours tributaires des événements marquant le quotidien des sociétés (Laforest 1994 : 195). Cette étroite relation entre la réflexion et la critique, que Laforest souligne dans l'œuvre de Taylor, est un élément déterminant dans mon intérêt pour sa pensée politique. Taylor participe lui-même au dialogue démocratique en recherchant – tout comme Aristote – le meilleur régime (Laforest 1994 : 195). Cette interprétation de Laforest, qui considère cette partie engagée de l'œuvre de Taylor comme grandement significative, permet de mesurer l'importance de lier théorie et pratique pour étudier l'œuvre de Taylor. Laforest ne fournit cependant pas une interprétation de la compréhension taylorienne de la participation. Leydet va plus loin dans cette direction.

⁵ « My claim will be that the social conditions required in order to foster the development of the 'strong evaluators' his philosophy of action advocates are better secured under liberal political institutions grounded upon procedural values (...) than they are under communitarian arrangements » (Weinstock 1994 : 172).

⁶ On peut notamment penser à *Rapprocher les solitudes* (Taylor 1992), où Laforest rassemble et présente les textes de Taylor sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada.

Leydet analyse la conception taylorienne du libéralisme. Dans son texte intitulé « La dignité du citoyen et le libéralisme, » (Leydet 1998), elle rappelle que Taylor doute que le libéralisme politique contemporain puisse favoriser des liens de solidarités sociales, considérant la fragmentation économique et sociale qui lui est associée. Bien qu'un tel système soit organisé autour d'activités collectives, elles ont comme finalité un but individuel. Leydet écrit que c'est en réponse à cette conception libérale que Taylor souligne l'importance du patriotisme pour dépasser l'individualisme. Elle rappelle que ces liens communs doivent être « ressentis par les individus » (Leydet 1998 : 186). De plus, en soulignant « l'importance de la notion d'« autogouvernement participatif » » (Leydet 1998 : 187), elle permet de saisir l'idéal de participation politique proposé par Taylor. C'est ce qu'elle définit comme un « principe d'engagement du citoyen dans la vie politique de la cité » (Leydet 1998 : 187). L'implication de l'individu n'est plus accessoire, mais vise plutôt un objectif commun.

En soulignant l'intérêt de Taylor pour ce type de participation en réponse à la conception libérale des droits individuels, Leydet contribue à une interprétation du type de celle que je cherche à élaborer. Il me semble en effet essentiel de souligner que, pour Taylor, le partage des finalités communes doit avoir comme origine la volonté individuelle. Cependant, elle s'en éloigne en limitant la mention du principe de la participation au modèle républicain civique classique, qu'elle décrit d'ailleurs comme « une utopie potentiellement dangereuse » (Leydet 1998 : 189). Il me semble important de préciser que le républicanisme civique est plus une source d'inspiration pour la pensée de Taylor qu'un modèle politique qu'il souhaite voir s'incarner tel quel. L'analyse rigoureuse de Leydet poursuit un objectif différent du mien. Elle insiste pour limiter son étude de la pensée politique de Taylor à la seule scène politique. Elle décrit même la référence de Taylor – quand elle explique le sens de son patriotisme – à d'autres niveaux que la seule sphère politique comme une ambiguïté :

[i]l me semble cependant, et c'est là où je vois une certaine ambiguïté dans la réflexion de Taylor, que l'expérience des liens de citoyenneté qu'il décrit par la notion de bien commun immédiat ne peut que supposer, par son intensité, des conditions de proximité qui nous font sortir du domaine propre au politique. De tels sentiments, en effet, ne peuvent être suscités qu'au sein d'un groupe à l'intérieur duquel existe un assez fort degré d'homogénéité (Leydet 1998 : 198).

Leydet dit remarquer une ambiguïté dans l'œuvre de Taylor. Sa position paraît découler d'une perspective d'étude trop limitée. Je ne peux pas me rallier à cette interprétation puisque la participation politique dans l'œuvre de Taylor me semble précisément avoir comme origine la rencontre des composantes identitaires individuelles (non politiques) du citoyen avec ses composantes identitaires collectives (potentiellement tournées vers la pratique politique). La participation est pour Taylor un mouvement en forme de dialogue, où l'individu développe son identité à travers des échanges avec les autres. La participation politique est un de ces échanges qui permet au sujet d'unir sa vision personnelle avec une conception commune du bien. Pour qu'une telle réunion puisse avoir lieu, plusieurs préalables politiques et non politiques sont sous-entendus et nécessaires afin de solidifier les liens individuels et collectifs. Pour comprendre le sens profond de la participation politique chez Taylor, l'étude de l'ensemble de la pensée philosophique et politique de l'auteur s'impose. Jusqu'à présent, nous n'avons pas encore rencontré une interprétation nous permettant de saisir, grâce à une vue d'ensemble, les foyers d'origines de la participation. Abbey laisse cependant poindre quelques références éclairantes.

Dans le chapitre « Theorizing politics » de son livre intitulé *Charles Taylor*, Abbey présente la théorie politique de Taylor comme une oscillation entre la défense de la tradition libérale et sa critique. Elle démontre l'importance de la relation qui existe entre la pensée plus philosophique de Taylor et son discours politique engagé. Ainsi, elle divise la théorie politique communautarienne en deux niveaux.

Le premier est son fondement ontologique. Le lien social est posé comme point de départ d'interrogations portant sur différents sujets tels, la vie sociale et l'identité individuelle (Abbey 2000 : 102). La compréhension de l'individu et de la société ne se résume pas à l'addition des tendances et des souhaits de tous et chacun. Abbey rappelle que, pour Taylor, l'individu ne peut se réaliser que dans un contexte social. Ce sont les points de départ sociaux de sa pensée politique. Il est ici question de son rejet de l'atomisme et de sa défense d'une conception positive de la liberté. L'individu doit développer son identité lors de ses échanges avec la communauté.⁷ Ce premier niveau de la pensée politique de Taylor représente en quelque sorte l'assise intellectuelle du deuxième niveau.

Ainsi, le second niveau de la théorie politique de Taylor concerne ce qu'il respecte et valorise dans son engagement à promouvoir sa conception du bien. C'est ce que Abbey identifie comme « the advocacy issues ». Ceci englobe ce qu'une tradition ou une théorie politique estime et promeut (Abbey 2000 : 103). Parmi les propositions politiques plus concrètes que Taylor met à l'avant-scène, Abbey mentionne que même si certains droits individuels sont inaliénables et non négociables (droit à un procès juste, à la liberté de parole, à la présomption d'innocence, à la liberté religieuse et d'association), ils ne doivent pas, dans la majorité des cas, être considérés comme le bien ultime. Ils doivent être associés à la poursuite du bien commun (Abbey 2000 : 128). La société civile est cet espace libre devant permettre la formulation de cette finalité par les citoyens. Les idées qui s'y dégagent devraient influencer la sphère étatique. Selon Abbey, la promotion d'un tel espace public (libre d'interférence étatique) et la participation à un dialogue sur des questions communes représentent pour Taylor un grand cheval de bataille. Somme toute,

⁷ Ces concepts seront développés ultérieurement lors de la présentation de la conception de la participation dans la pensée politique de Taylor au deuxième chapitre (au niveau des prises de positions) et au troisième chapitre (au niveau ontologique).

selon Abbey, Taylor est un communautarien modéré (Abbey 2000 : 124-126). Tandis qu'il s'oppose aux interprétations instrumentales du libéralisme, il rejoint la pensée libérale sur l'importance des droits individuels et de l'autonomie et contribue aux réflexions sur les conditions socio-politiques propices à l'atteinte de liberté (Abbey 2000 : 148).

Construite rigoureusement, cette lecture de la théorie politique de Taylor ne s'éloigne pas des grands thèmes généralement utilisés pour décrire sa pensée. La participation n'est pas une perspective d'étude privilégiée par Abbey. Elle l'utilise plutôt pour expliquer certains thèmes plus importants à ses yeux comme le concept de liberté positive (Abbey 2000 : 108), le républicanisme civique (Abbey 2000 : 114-116), le patriotisme (Abbey 2000 : 116-118) et la délibération dans la société civile (Abbey 2000 : 133-135). Malgré ces références, Abbey ne conclut pas que la participation occupe un rôle central dans l'œuvre de Taylor tel que je le reconnais. La prochaine section réunit les textes qui s'intéressent plus directement à la participation chez Taylor.

1.2 Vers une théorie de la participation

La richesse de l'œuvre de Taylor permet l'utilisation de nombreuses perspectives d'étude quand on cherche à l'interpréter. Les premiers commentaires déjà étudiés le confirment. La profondeur de cette pensée politique continuera de se dévoiler, mais cette fois-ci à l'aide de textes qui tiennent davantage compte de l'importance de la participation dans l'œuvre de Taylor. Par rapport aux textes présentés dans la première partie, ces textes ont l'avantage (selon l'objet d'étude de cette thèse) de souligner que la participation joue un rôle dans l'articulation de la théorie politique de Taylor. On doit cependant souligner qu'aucun de ces textes ne part

précisément du thème de la participation pour aborder l'ensemble de la pensée politique de Taylor.

C'est un Charles Taylor « À la recherche de la communauté perdue » que nous dépeint Resnick (1998). Le modèle de la *polis* grecque, la tradition de l'humanisme civique et du républicanisme associés aux enjeux socio-politiques canadiens sont autant d'éléments qui inspirent sa « vision communautaire » (Resnick 1998 : 328). Cette rapide mise en contexte de Resnick me semble conforme à la grande majorité des interprétations des sources de l'inspiration communautarienne de Taylor. En identifiant quatre thèmes centraux de cette pensée, Resnick se rapproche de ma compréhension en nommant quelques éléments — j'en identifierai d'autres ultérieurement — des propositions politiques de Taylor. La décentralisation, la société de dialogue, un modèle politique plutôt basé sur la participation que sur le droit, de même que le patriotisme républicain sont les quatre piliers de la compréhension taylorienne de la communauté (1998 : 329). Selon Resnick trois de ces quatre éléments de la « vision communautaire » (1998 : 329) de Taylor peuvent naturellement s'intégrer à la société politique moderne.

Le premier élément, la décentralisation au niveau local, permet de développer un sentiment d'appartenance et de favoriser « l'habilitation démocratique » (Resnick 1998 : 328). Autrement dit, il rend plus accessible le second élément, à savoir le dialogue autour des questions politiques du vivre ensemble. En démocratisant l'interaction sociale, politique et culturelle, une « société de dialogue » devrait être plus facilement accessible (Resnick 1998 : 328). Le patriotisme républicain est le troisième élément de la « vision communautaire » de Taylor. Il est défini comme un sentiment d'appartenance de plus en plus rare permettant l'identification de l'individu à sa communauté politique. Même si un tel sentiment patriotique est désormais moins répandu, il se manifeste souvent lors d'événements majeurs. À ce sujet, Resnick rappelle

l'exemple du Watergate, utilisé par Taylor pour rappeler que le patriotisme persiste même dans une société aussi procédurale que les États-Unis (1998 : 336). Selon lui, ces trois premiers éléments de la « vision communautaire » de Taylor (décentralisation, société de dialogue et patriotisme républicain) sont compatibles avec la société politique moderne. Cependant, je suis en désaccord avec Resnick lorsqu'il doute sérieusement de la possibilité d'intégrer un quatrième élément – le modèle participatif. Il croit que « la vision taylorienne de la communauté participative adopte vraiment une vision idéalisée de la *polis* athénienne comme modèle » (Resnick 1998 : 335). Il me semble évident que Taylor est plus inspiré par cet idéal que motivé à le faire revivre. C'est ce qui lui permet de dire, en conclusion de son livre *Grandeur et misère de la modernité*, qu'« il faut comprendre ce que la culture moderne a de grand, aussi bien que ce qu'elle a de dangereux et de superficiel » (Taylor 1992b: 150). Taylor propose plus un ressourcement intellectuel à intégrer à la pensée et aux pratiques modernes qu'un modèle politique précis à reproduire. De plus, la décentralisation, la société de dialogue et le patriotisme républicain, que Resnick présente et reconnaît comme des thèmes centraux de la pensée politique de Taylor, sont fortement liés à la participation. La reconnaissance de la pertinence de ces trois premiers éléments me semble impliquer la possibilité de la réalisation du quatrième, le modèle participatif. La participation politique est pour Taylor une occasion unique qui s'offre aux citoyens modernes de se rapprocher de leur communauté politique et de penser la politique autrement qu'uniquement en termes de droits individuels.

Smith a su, lui aussi, reconnaître l'importance de la participation pour Taylor. Dès le début du chapitre « Individual and Community » de son livre *Charles Taylor, Meaning, Morals and Modernity* (Smith 2002), il mentionne que, pour l'individu, le besoin de participer à une vie plus signifiante que sa vie individuelle est une constante anthropologique (Smith 2002 : 140). Même si cela est vrai pour l'ensemble des sociétés passées et présentes, cet impératif est encore

plus important à l'époque moderne. Parmi les interprétations de la théorie politique de Taylor présentées dans ce chapitre, Smith est celui qui souligne le plus clairement l'inspiration hégélienne derrière cette position. Le philosophe allemand aurait été l'un des premiers à insister sur un enjeu moderne bien précis : « [t]he dilemma arises from the need to reconcile participation in a larger collective life with the modern ideal of freedom » (Smith 2002 : 141). Je reconnais, tout comme Smith, que la pensée politique de Taylor est beaucoup plus accessible après avoir compris la grande influence que la conception hégélienne de la liberté exerce sur elle. Bien que je définirai la conception taylorienne de la liberté au troisième chapitre, Smith nous permet de donner une explication préliminaire de cette conception qui est beaucoup plus exigeante que la simple protection des droits individuels : « [i]t requires self-determination or autonomy in the stronger sense of participating in political society » (Smith 2002 : 141). Idéalement, tous doivent participer pleinement à la recherche d'ententes concernant les lois. Smith explique que, selon Hegel, pour que le plus grand nombre puisse se reconnaître dans les lois existantes, il doit avoir contribué à leur élaboration, du moins lors de discussions visant à arrimer les lois à l'objectif de la volonté générale (Smith 2002 : 141-142). Cette conception de la liberté est présente dans une autre source d'inspiration de Taylor : la tradition républicaine. Smith souligne, comme plusieurs autres, que la participation active au sein d'une culture permet de lier la liberté et le patriotisme. C'est, selon lui, ce qu'exprime la thèse du républicanisme civique : « [i]t claims that a free society is viable only if the citizens have the energy and commitment to maintain it » (Smith 2002 : 150). Considérant ces rappels de l'influence hégélienne et du modèle politique républicain et expressiviste sur Taylor, l'interprétation de Smith me semble fort utile pour comprendre le rôle et le sens de la participation dans la pensée de Taylor. Reconnaître les fondements plus théoriques de la participation chez Taylor est essentiel. Il est cependant important de voir dans quelle mesure

l'ensemble de son œuvre réfère à ce concept et lui imprègne une touche d'originalité. Pélabay et Gagnon offrent ici des pistes intéressantes.

On retrouve dans les chapitres quatre (« Théorie de l'agir en commun ») et cinq (« La politique de reconnaissance ») de *Charles Taylor, penseur de la pluralité* (Pélabay 2001) de nombreuses références au concept de participation. Bien que la participation n'est pas le thème principal de cet ouvrage, Pélabay y présente une interprétation de l'œuvre de Taylor qui s'accorde en plusieurs points avec celle présentée dans cette thèse.

Selon Pélabay, on retrouve dans l'œuvre de Taylor une philosophie de l'action qui « jette les bases de sa pensée politique » (Pélabay 2001 : 185). Le pouvoir expressif de l'agent est l'élément central de cette philosophie. En rejetant le cartésianisme et l'empirisme causal, Taylor retient une théorie plus qualitative de l'action grandement inspirée par Hegel. L'action doit réaliser des potentialités et des fins (Pélabay 2001 : 187). Bien que l'individu soit à la source de ces actions, elles ne sont pas toutes intelligibles sur le plan individuel. Pélabay insiste sur le fait que, pour Taylor, la communauté ne fait pas qu'offrir un espace où les entreprises individuelles convergent. Elle permet plutôt une « compréhension authentiquement commune ». Ce « partage supérieur et intrinsèque de signification » conduit Taylor à affirmer une ontologie sociale (Pélabay 2001 : 189). On ne peut plus agir en solitaire puisque notre action révèle sa grandeur lors de sa participation à l'édification de l'espace commun. Pélabay réaffirme la nature dialogique de l'ontologie sociale de l'action humaine. La sphère publique « se caractérise par l'émergence d'un esprit commun où le nous s'exprime et construit son identité au travers d'actions irréductiblement collectives » (Pélabay 2001 : 218). Les propositions politiques plus concrètes de Taylor découleront, selon Pélabay, de cet effort de conciliation entre la pluralité identitaire propre aux sociétés modernes et l'unité nécessaire à la formation d'un esprit commun.

Pour Pélabay, c'est à partir du constat négatif de la fragmentation de l'univers du citoyen que Taylor désire réaffirmer la participation démocratique. L'identification à la communauté politique devrait permettre de « résister » aux tendances atomistes de la modernité (Pélabay 2001 : 240). Pélabay écrit que la tension interne aux démocraties modernes est récupérée par Taylor comme une énergie créatrice. L'action politique doit être rassembleuse et permettre une transformation de la société « vers un libéralisme communautarien et républicain » (Pélabay 2001 : 242). Dans ce modèle, les droits individuels sont intégrés dans le système politique au cours d'une délibération commune portant sur les biens constitutifs de l'identité commune. Ainsi, les sociétés démocratiques sont fondées sur le dialogue. En faisant allusion à la « dynamique de la formation de notre identité » (Pélabay 2001 : 253), Pélabay nous permet de comprendre que le modèle politique taylorien est ouvert, c'est-à-dire qu'il vise l'inclusion et la participation de tous. Plusieurs composantes culturelles et identitaires peuvent et doivent prendre part à cette activité commune. Pélabay rappelle que selon le caractère dialogique de l'identité, la participation démocratique est nécessaire pour Taylor. Le dialogue fondé sur des délibérations démocratiques peut émerger de différentes pratiques : « vie associative, syndicalisme, engagements communautaires, etc. » (Pélabay 2001 : 253). Ce n'est que grâce à l'effort d'expression et d'interprétation de ces différences à l'intérieur de l'espace commun démocratique que se dégagera une obligation d'appartenance à « une forme de régime politique reconnaissant la liberté et la diversité comme biens communs » (Pélabay 2001 : 270).

Cette interprétation de la pensée politique de Taylor confirme ma lecture de l'importance de la participation dans son œuvre. Bien que Pélabay n'ait pas retenu le concept de la participation comme perspective d'étude, cela ne l'empêche pas de le mettre à l'avant-scène. En identifiant la philosophie de l'action comme fondement de la pensée politique de Taylor, en insistant sur le pouvoir expressif de l'agent comme élément central de cette pensée, en expliquant

la nature dialogique de l'ontologie sociale taylorienne et, finalement, en insistant sur la nécessité pour Taylor de réaffirmer la participation démocratique, Pélabay réfère continuellement à la participation. Elle nous décrit une pensée politique dont la dynamique est l'intervention volontaire de chacun vers une finalité commune. Cette interprétation, tout comme la suivante, confirment la pertinence de la présente démarche visant l'étude la participation chez Taylor.

Si je devais retenir une seule interprétation de l'œuvre de Taylor pour appuyer ma propre compréhension, je choisirais très certainement celle de Gagnon. *La philosophie morale et politique de Charles Taylor* expose de manière convaincante la pertinence et l'importance de repérer la structure morale de l'œuvre étudiée pour mieux comprendre sa pensée politique. Selon Gagnon, l'action, le bien, l'expressivité et l'incarnation sont les quatre éléments qui composent l'identité de l'agent moderne de Taylor. La moralité de l'individu est d'abord l'expression de son « savoir-faire » (en opposition à une théorisation morale de la part des individus). L'action morale a comme enjeu la poursuite du bien. On peut entrevoir le deuxième élément de cette théorie morale dans les « actes singuliers ». Le bien « est ce qui est dévoilé par l'expression humaine et dont la reproduction est liée au renouvellement de l'expression » (Gagnon 2002 : 188). On doit comprendre que pour orienter l'action selon la finalité du bien, l'agent moral doit entretenir une « relation existentielle à l'essence des choses » (Gagnon 2002 : 188). Le troisième élément est donc l'expressivité. Il correspond à l'ontologie de l'œuvre de Taylor. Pour comprendre son univers, l'individu doit d'abord s'engager dans la découverte de soi et de son environnement. L'expression de notre identité mène à une meilleure compréhension de soi. Cela nous mène au quatrième élément, le concept d'incarnation. En réalisant le bien, l'agent dévoile ce qui réside au plus profond de lui-même. Selon Gagnon, « [l]'idée d'incarnation a un sens bien déterminé chez Taylor. Il s'agit d'articuler à travers un médium d'expression (le langage, l'art, un mode de vie) ce qui est ressenti authentiquement et profondément en soi » (Gagnon 2002 : 189).

Gagnon compare la théorie morale de Taylor à la vie du sujet. Dans cet exemple, la totalité du parcours est l'incarnation de l'expérience du bien. L'être humain accède à son identité dans un rapport moral où la participation me semble jouer un rôle déterminant. Selon moi, l'individu accède à son identité via la participation à une dynamique particulière.

En insistant sur « [l]e lien social » (Gagnon 2002 : chapitre 7), Gagnon souligne un contexte clé, où la participation de l'individu s'épanouit uniquement dans son expression commune concrète. Autrement dit, elle est plus grande que l'addition des conceptions individuelles vers une morale commune : « [o]r, la démocratie n'est pas qu'une idée partagée entre les individus, elle est une pratique sociale » (Gagnon 2002 : 224). Si nous gardons en tête la structure morale précédemment décrite, il est possible de cibler la participation politique démocratique comme un moment unique où sont réunis les quatre éléments de l'identité de l'agent moderne décrit par Gagnon grâce à l'interaction entre les sujets.⁸

On peut relever quelques autres passages de l'ouvrage de Gagnon qui renforcent l'idée qu'il existe une théorie de la participation politique chez Taylor. Il mentionne notamment que, pour Taylor, « il est d'une importance fondamentale que l'homme définisse ou non son identité par les valeurs et les idées exprimées dans les institutions publiques et par la façon dont elles y sont exprimées : la participation à ces institutions est essentielle à leurs identités » (Gagnon 2002 : 260). Selon Gagnon, dans la perspective de Taylor, la participation de l'individu doit se faire impérativement à l'intérieur de la communauté démocratique qui est, entre autres choses, associée aux « institutions politiques participatives » (Gagnon 2002 : 262). Qui plus est, pour Taylor, « acquiescer aux valeurs de liberté et d'égalité requiert notre participation à une expérience publique significative » (Gagnon 2002 : 262). Gagnon semble avoir remarqué, lui

⁸ Je fais ici référence au concept d'intersubjectivité dont traite Gagnon (Gagnon 2002 : 219-226). Je m'arrêterai à cette question au troisième chapitre.

aussi, le rôle central de la participation politique dans l'œuvre de Taylor. Il souligne des composantes fondamentales de la théorie de la participation. La contribution à la formulation de l'identité des sujets, les institutions politiques comme lieu d'expression privilégié et l'importance de la valeur de liberté sont trois éléments qui seront étudiés dans les deux prochains chapitres de cette thèse. Avant de procéder à cet examen de la pensée politique de Taylor, il me faut encore préciser ce qui distingue ma perspective d'étude des précédentes interprétations de son œuvre.

1.3 Le rôle de la participation dans la théorie politique de Taylor

Dans cette thèse, je considère que la participation politique est un angle d'étude privilégié de la pensée politique de Taylor. Je reconnais, comme me l'ont suggéré les précédentes interprétations, que la pensée politique de Taylor est composée de plusieurs thèmes centraux. Selon moi, les thèmes qui permettent d'interpréter le mieux la dynamique au cœur de cette œuvre sont au nombre de cinq. Ces thèmes fondamentaux permettent de mettre en évidence l'omniprésence de la participation. Il s'agit de sa conception de la liberté positive, de l'ontologie sociale au cœur de son œuvre, de son intérêt pour l'expressivisme et pour le républicanisme civique, ainsi que de son interprétation des espaces communs modernes⁹. Ces cinq thèmes sont tous liés à la participation. Taylor définit la liberté en terme d'accomplissement. Son ontologie sociale le mène à insister sur l'engagement de l'individu dans sa communauté. Inspiré par la pensée expressiviste, il insiste sur la nécessité pour l'individu d'exprimer son identité lors de la participation au dialogue commun. Son modèle de citoyenneté est basé sur le républicanisme civique insistant sur la participation politique vertueuse de tous les citoyens. Finalement, pour Taylor, la participation ne se limite pas à la sphère étatique, elle s'étend plutôt à l'ensemble des sphères sociales. Si j'ai

retenu le thème de la participation, c'est que je retrouve chez Taylor assez d'éléments pour entreprendre une réflexion systématique sur la nature et les buts de la participation. Premièrement, la participation est un thème récurrent dans l'ensemble de son œuvre. Deuxièmement, en considérant la participation comme trame de lecture, certaines idées de Taylor deviennent plus aisément intelligibles. Troisièmement, Taylor est un modèle de citoyen participatif lorsqu'il intervient dans les débats publics. Taylor présente la participation comme un des éléments essentiels aux modernes pour la reconquête de leur identité démocratique. Ce sont là autant de raisons qui motivent l'examen de son œuvre sous cet angle.

Conclusion

J'ai présenté dans ce chapitre quelques-unes des principales interprétations de la pensée politique de Taylor. Un premier groupe d'interprétations faisait peu mention de l'importance de la participation. Un deuxième groupe d'interprétations reconnaissait que la participation est un élément important de l'œuvre de Taylor, sans toutefois l'utiliser comme perspective d'étude privilégiée. L'interprétation que je propose de la théorie taylorienne de la participation politique vise à ouvrir des pistes de réflexion quant à la possibilité de vivifier la société démocratique moderne. Toutefois, avant d'entreprendre au troisième chapitre un examen minutieux des cinq fondements théoriques de l'œuvre de Taylor, je propose d'abord, dans le second chapitre, de me concentrer sur sa lecture critique de la modernité. Je crois que cette partie plus pratique et engagée de l'œuvre de Taylor nous offrira un avant-goût de sa pensée politique plus théorique. Du coup, nous pourrons juger de son utilité pour la revalorisation de la participation politique.

⁹ Ces thèmes seront approfondis au troisième chapitre.

CHAPITRE 2 : CHARLES TAYLOR ET LA MODERNITÉ

Après avoir passé en revue quelques-unes des principales interprétations de la pensée politique de Taylor, je propose d'entreprendre maintenant ma propre lecture sous l'angle de la participation politique. Cet examen se fera en deux temps. Avant d'étudier au chapitre trois les piliers de son œuvre philosophique et politique, je m'attaquerai d'abord, dans le présent chapitre, à un vaste chantier qui a préoccupé Taylor à plusieurs moments de sa carrière et qui fonde en quelque sorte sa réflexion sur la participation politique, à savoir le chantier de l'analyse de la modernité.

Pour mettre en évidence les deux niveaux d'études de la modernité que l'on retrouve chez Taylor, j'ai divisé ce chapitre en deux grandes sections. Dans la première section, je m'intéresserai aux textes qui offrent une interprétation de l'époque moderne. J'insisterai d'abord sur les trois malaises que Taylor juge propres à la modernité, pour ensuite plonger au cœur de leur formation. Dans la seconde section, je m'intéresserai au parcours plus engagé de Taylor. Un bref survol biographique nous permettra rapidement de comprendre que la participation politique joue un grand rôle chez notre auteur. En plus de théoriser la participation, Taylor la prescrit pour remédier aux malaises de la modernité et est lui-même un penseur très engagé. C'est ce que nous verrons en approfondissant ses interventions concernant les institutions politiques, la reconnaissance et la décentralisation. Cette seconde section sera conclura par l'étude d'un quatrième thème qui oriente l'ensemble de la pensée politique de Taylor, la participation elle-même. Ce parcours au cœur de la modernité nous permettra donc de lier les considérations pratiques avec les interrogations plus profondes qui y sont liées.

2.1 Taylor et l'interprétation de la modernité

2.1.1 Les trois malaises de la modernité

Dans *Grandeur et misère de la modernité* (Taylor 1992b), Taylor regroupe les principaux thèmes de sa pensée politique et sociale pour nous offrir un portrait des malaises de la modernité : «[l]e premier concerne ce qu'on pourrait appeler une perte de sens : la disparition des horizons moraux. Le deuxième concerne l'éclipse des fins, face à une raison instrumentale effrénée. Et le troisième porte sur la perte de la liberté » (Taylor 1992b : 22).

La difficulté de trouver un sens à nos vies serait causée par la perte des horizons moraux. Taylor explique que le coût de l'accession à la liberté moderne est la rupture avec l'ensemble des références hiérarchiques extérieures à l'individu. Contrairement à leurs prédécesseurs qui croyaient « faire partie d'un ordre qui les dépassait » (Taylor 1992b : 13), les modernes se retrouvent devant un vide de signification. L'ordre divin et universel ne peut plus orienter l'existence des individus. Face à cette absence de sens, l'individu moderne a procédé à un « repliement sur soi » (Taylor 1992b : 15). Le nouvel idéal de l'authenticité a remplacé l'ordre ancien. Cette nouvelle confiance aveugle envers les capacités individuelles a pris peu à peu la forme d'un nouveau malaise.

Taylor identifie cinq facteurs expliquant la déformation de l'idéal moral de l'authenticité. Le premier réfère à la difficulté de distinguer l'idéal moral de l'authenticité de ses déformations. Taylor exprime son désaccord avec une trop simple condamnation des pratiques contemporaines liées à l'idéal moral de l'épanouissement de soi. Selon lui, il serait plutôt préférable de chercher à comprendre comment la quête d'authenticité pourrait guider les individus vers « une existence meilleure ou plus élevée » (Taylor 1992b : 28). Le second facteur contribuant à expliquer la déformation de l'idéal de l'authenticité réfère au piège contenu dans le libéralisme de la

neutralité. Puisque q'« [u]n de ses principes de base veut qu'une société libérale reste neutre sur les questions qui concernent la nature d'une bonne vie » (Taylor 1992b: 30), les défenseurs de l'idéal moral de l'authenticité ne peuvent prétendre à sa supériorité face aux autres idéaux. Ils ne peuvent promouvoir un idéal moral qui refuse lui-même d'admettre qu'un idéal moral puisse être meilleur qu'un autre. Ce cercle vicieux nous mène, selon Taylor, à un troisième facteur : « la domination du subjectivisme moral dans notre culture » (Taylor 1992b : 31). Il explique qu'en croyant que les choix moraux sont fondés sur des préférences subjectives plutôt que « sur la raison ou la nature des choses » (Taylor 1992b : 31), nous perdons toute possibilité de réfléchir et de comprendre leur bien fondé. Les délibérations morales sont ainsi rendues impossibles. Le quatrième facteur identifié par Taylor précise que les derniers défenseurs de l'importance de critère moraux « sont en général opposés à l'idéal de l'authenticité » (Taylor 1992b : 33). Finalement, selon Taylor, un cinquième facteur explique la dépréciation de l'idéal moral d'authenticité. Les sciences sociales ont, petit à petit, répandu des justifications plus concrètes, plus « terre-à-terre » (Taylor 1992b : 33) pour appuyer les choix collectifs et individuels. Les explications scientifiques ont « écarté la formulation d'idéaux moraux » (Taylor 1992b : 33)

Taylor croit que cette dérive de l'éthique de l'authenticité a contribué à faire disparaître les horizons moraux de nos sociétés. Selon lui, « Le rationalisme libre de Descartes » et « l'individualisme politique de Locke » (Taylor 1992b: 39) ont préparé le terrain à Rousseau pour qu'il puisse énoncer le concept de la « liberté autodéterminée » : « je suis libre lorsque je décide pour moi-même ce qui me concerne plutôt que de me laisser modeler par des influences extérieures » (Taylor 1992b: 42). Herder n'avait qu'à continuer dans le sens de cette logique pour proposer l'idéal de l'authenticité : « [i]l affirme que chacun de nous a une façon particulière d'être humain : chaque personne possède sa propre "mesure" » (Taylor 1992b: 43). Il n'en

fallait pas plus pour que l'idéal moral poursuivi par les modernes ne soit définissable que d'une perspective individuelle. Il ne peut plus, selon cette vision, être ancré dans des horizons moraux collectifs. Taylor s'oppose à cette simple reconnaissance des différences individuelles et insiste pour que l'on se questionne aussi sur les caractéristiques communes qui complètent la perspective individuelle. Il est crucial de mentionner que Taylor ne rejette pas la quête d'authenticité telle qu'énoncée par Herder. Ce dernier l'a grandement influencé. Taylor rejette plutôt la forme superficielle de l'authenticité valorisée par les modernes pour s'« engager dans un combat incessant pour atteindre à des formes d'authenticité plus élevées et plus satisfaisantes en dépit de la résistance de ses formes plates et superficielles » (Taylor 1992b : 118). Taylor explique que l'idéal de l'authenticité promet de nous mener à la redécouverte de nos sources morales. Il précise toutefois qu'un tel « effort de ressourcement » (Taylor 1992b : 38) implique l'acceptation de trois thèses. Premièrement, l'authenticité est un idéal moral valable dans le cadre d'un « effort de ressourcement ». Deuxièmement, « on peut discuter rationnellement des idéaux et de la conformité des pratiques à ces idéaux » (Taylor 1992b: 38). Troisièmement, de telles réflexions promettent de mener à un véritable enrichissement moral. C'est ce qui convainc Taylor de l'utilité de l'idéal d'authenticité et de son lien avec le caractère social des individus.

Lorsqu'il écrit que « ma propre identité dépend essentiellement de mes relations dialogiques avec les autres » (Taylor 1992b: 65), Taylor veut insister sur le fait que l'idéal de l'authenticité atteint sa plénitude grâce à un dialogue entre la source intérieure et extérieure de l'identité.¹⁰ Cette relation entre le sujet et la communauté est trop souvent oubliée, pour finalement laisser place à une conception minimale de l'authenticité, qui n'entretient pas un espace où « l'allégeance à la chose publique » pourrait prendre forme (Taylor 1992b: 69).

¹⁰ Pour une étude plus approfondie du dialogisme chez Taylor, voir la section 3.2 de cette thèse.

Considérant la culture individualiste moderne, on peut aisément comprendre que l'atomisme¹¹ et l'instrumentalisme ont libre cours. Selon Taylor, la raison instrumentale se base sur un type d'être humain qui s'affirme libre de toutes contraintes. Une telle conception de l'être humain « propose l'idéal d'un être pensant qui se serait libéré de notre constitution corporelle, de notre situation dialogique, de nos émotions et de nos formes de vie traditionnelles afin de n'être plus qu'une pure rationalité auto-régulatrice » (Taylor 1992b: 127). La froide logique, que l'on peut associer à la certitude que procurent les mathématiques, remplace le jugement humain. De plus, « l'affirmation de la vie ordinaire » dans la vie du travail ainsi qu'au sein de la famille est l'autre force morale qui place la production de biens de consommation et la diminution de la misère humaine au sommet de nos nouvelles préoccupations (Taylor 1992b: 129-130). L'humanité se voit soumise à son instrumentalisation dans de multiples cas. Pensons à la domination de la logique économique, du progrès médical à tout prix (en oubliant les limites humaines du patient) ou encore des moyens de télécommunications qui risquent d'isoler les individus plutôt que de les rapprocher. Trop souvent, le développement technique devient une fin en soi qui occulte l'être humain.

Lorsqu'il n'existe plus ou très peu d'horizons moraux et que les fins tendent à s'éclipser face au développement effréné de la raison instrumentale, il est de plus en plus difficile pour les citoyens de se lier dans des projets communs ou d'avoir des allégeances communes. Lorsqu'une personne joindra les rangs d'une association, elle le fera en fonction de son intérêt individuel. Ces groupes formés autour d'intérêts particuliers risquent fort de représenter des vues minoritaires et particularistes par rapport au reste de la société. La cohésion nécessaire à nos systèmes démocratiques est donc en péril : « plus l'électorat se fragmente, plus il transfère son énergie politique à des groupements minoritaires, et moins il est possible de mobiliser des

¹¹ Je me pencherai plus longuement sur ce concept à la section 3.2 de cette thèse.

majorités démocratiques autour de politiques et de programmes communs » (Taylor 1992b: 149). Le recours continuels aux tribunaux, combiné à un engagement politique essentiellement fondé sur l'intérêt particulier, rend de plus en plus difficile la formation « de majorités démocratiques autour d'un programme significatif susceptible d'être mené à terme » (Taylor 1992b: 143). Or, pour Taylor, «[p]erdre la capacité de bâtir une majorité politique efficace, cela revient à perdre son aviron au milieu de la rivière » (Taylor 1992b: 146). Le citoyen moderne n'est plus libre. La fragmentation de son univers le rend impuissant et cette impuissance le décourage de mettre sa confiance dans une communauté ou un projet politique rassembleur. Selon Taylor, une société est fragmentée lorsque les citoyens ne parviennent pas à « s'identifier à leur collectivité politique en tant que communauté » (Taylor 1992b: 146). Lorsqu'il est ainsi impossible de former un projet commun, l'atomisme et l'instrumentalisme ne peuvent que se répandre et ainsi rendre encore plus importante la fragmentation de la société. Le cercle vicieux s'avère difficile à briser.

Relever minutieusement les malaises d'une société ne signifie pas baisser les bras ou encore rejeter radicalement son modèle. Au contraire, comme le laisse entendre Resnick, le fait d'identifier ces malaises conduit Taylor à énoncer des pistes de solution capables de faire triompher la grandeur de la modernité. Selon Resnick, « Taylor n'est pas uniquement à la recherche de la communauté perdue. Il se situe sans ambiguïtés à l'intérieur du monde moderne et il est donc prophète de la réconciliation possible entre communauté et modernité » (Resnick 1998: 329). Il existe dans l'œuvre de Taylor une confiance envers un retournement positif de la situation : « [u]ne action collective réussie peut susciter le sentiment qu'on peut faire quelque chose, et aussi renforcer l'identification à la communauté politique » (Taylor 1992b: 147).

2.1.2 Les changements intellectuels au cœur de la modernité

Les trois malaises de la modernité mis à l'avant-scène par Taylor ne sont pas le fruit du hasard. Tel est le message principal porté par *Les sources du moi*. Au cœur de cette œuvre maîtresse réside le projet d'identifier et de mettre en rapport les principales sources morales de la modernité. Taylor est conscient des risques de son entreprise, mais il est motivé par le défi de briser « le silence de la philosophie moderne » (Taylor 1998a : 136) qui occulte les distinctions qualitatives et les sources morales: « [i]l s'agira précisément d'explicitier ce qui reste implicite, le point de vue moral qui fonde certaines de ces philosophies modernes, lesquelles se sont fait un point d'honneur de n'en admettre aucun » (Taylor 1998a : 142-143). Pour rendre explicite la pluralité des racines intellectuelles de la modernité et pour soutenir leur vivacité, Taylor retient trois caractéristiques fondamentales du développement de l'identité moderne : le sens de l'intériorité, la valorisation de la vie ordinaire et la voie de la nature.

Taylor présente la genèse de l'intériorité en insistant sur les grandes étapes de son développement grâce à Platon, Augustin, Descartes, Locke et Montaigne. Le premier de ces penseurs croit en un ordre moral préexistant. Le contraste entre intérieur et extérieur est alors impossible puisque tout s'organise en fonction d'un ordre extérieur. Le sujet accède au bien par le seul exercice de la raison. La source de cette rationalité est comprise dans la perception généralisée du bien. L'intériorité n'est alors pas envisageable d'une perspective platonicienne puisqu'il est trop difficile, voire impossible, de la distinguer de « la vision d'un ordre plus vaste » (Taylor 1998a : 167). Ce n'est qu'avec Augustin qu'une telle nuance verra le jour et qu'il sera possible de se rendre compte du rôle de l'individu dans la formulation morale. Selon Taylor, l'« "intériorisation" » consiste dans le remplacement de cette conception de la domination de la raison par une autre conception, plus facilement accessible à nos esprits, selon laquelle l'ordre

impliqué dans la souveraineté de la raison *est produit*, et non pas trouvé » (Taylor 1998a : 169). Augustin a admis, à partir de la logique de Platon, que la réflexion sur soi permettait l'accession à Dieu. L'individu n'est plus étranger au suprême. Pour y avoir accès, il doit réfléchir sur lui-même. C'est ce que Taylor nomme la position réflexive (Taylor 1998a : 177). En plus de souligner l'importance de la perspective individuelle dans la recherche de la vérité, Taylor rappelle aussi l'apport d'Augustin au niveau de la méthode rationnelle (formulation de catégories lors de la réflexion) et au niveau de « la conception des idées innées » (Taylor 1998a : 191). Descartes reprendra ces derniers éléments (l'intériorisation, la catégorisation et une certaine forme de l'idée de l'inné), mais poussera encore plus loin cette quête de certitude en faisant de Dieu une simple étape « dans *mon* cheminement » (Taylor 1998a : 208). Taylor insiste sur l'importance du changement induit par la pensée de Descartes. Il est question de la « certitude » (Taylor 1998a : 208) de l'atteinte de l'autonomie de l'homme en matière de réflexivité. L'atteinte de la vérité est maintenant tributaire de la méthode employée par le sujet. En appliquant le modèle scientifique avec encore moins de compromis, Locke se détachera des idées innées pour insister sur l'indépendance et la responsabilité de l'individu (Taylor 1998a : 221). Cette position désengagée obligera le sujet à trouver l'autonomie normale. C'est ce que Taylor identifie comme « le moi "ponctuel" » (Taylor 1998a : 226). L'individu détient le pouvoir de reconnaître sa conscience comme fondement de son existence. En valorisant une telle conception, Locke a permis l'émergence d'un subjectivisme radical (Taylor 1998a : 227). Le sujet est roi et maître, puisqu'il peut à tout moment remettre en question et remplacer l'autorité, le savoir et les pratiques précédemment admises. Cette idée fut tellement bien intégrée que Montaigne put même valoriser le dépassement de la découverte des caractéristiques humaines universelles pour inciter l'individu à rechercher et à exprimer les caractéristiques de sa singularité « inimitable » (Taylor 1998a : 237). Ce qui distingue ce dernier penseur de ses prédécesseurs est qu'il ne

cherche pas à comprendre l'essence propre à tous les êtres humains, mais il insiste plutôt sur l'importance de découvrir son essence individuelle. Taylor souligne que pour Montaigne ce qui importe, « ce sont mes exigences, mes aspirations et mes désirs propres, dans ce qu'ils ont d'original, quand bien même ils iraient à l'encontre des attentes de la société et de mes penchants immédiats » (Taylor 1998a : 237).

Pélabay rappelle que l'interprétation que fait Taylor de l'individualisme moderne est inspirée par cette étude de la naissance du « sens d'intériorité » (Pélabay 2002 : 68). Selon Taylor, le thème de l'intériorité s'exprime à l'époque moderne par la localisation de la source morale à l'intérieur du sujet, mais elle devra paradoxalement entretenir une relation avec l'extérieur (les autres) pour obtenir la reconnaissance de cette particularité. Une telle tension ne pourra que se manifester à l'époque moderne entre « l'idéal d'indépendance » et le besoin des autres pour reconnaître cette « particularité » (Pélabay 2002 : 68-69). Pélabay constate que Taylor est déçu du sens limité de l'intériorité qui se cantonne aujourd'hui essentiellement dans une seule de ses deux dimensions : l'« autonomie désengagée » (Pélabay 2002 : 69).

L'affirmation de la vie ordinaire est la seconde caractéristique fondamentale du développement de l'identité moderne présentée par Taylor dans *Les sources du moi*. Plusieurs changements durent s'opérer avant que cette conception de la vie bonne domine. Au temps d'Aristote, la contemplation théorique et la participation citoyenne aux affaires de l'État garantissaient aux citoyens de l'antiquité grecque une existence supérieure. L'engagement dans ces domaines liés au bien commun de la Cité s'imposait au sommet de l'ordre hiérarchique aristotélicien du bien vivre. Bien que l'importance à accorder à chacune de ces finalités était discutée par plusieurs, dont Platon et les stoïciens, les citoyens de la *polis* considéraient néanmoins que les réalisations associées à la vie ordinaire étaient de « statut inférieur » (Taylor 1998a : 274). À l'époque médiévale, l'honneur et la gloire de risquer sa vie surclassaient la plus

simple préoccupation de vivre. Cette vie d'honneur et de gloire, nécessitant la participation des sujets, est aussi présente à la naissance de la modernité à travers l'humanisme civique qui affirme que seul l'exercice de la citoyenneté garantit une plus grande liberté (Taylor 1998a : 273-275). Pour que l'on en vienne à plutôt valoriser les activités de la vie ordinaire, un changement devra s'imposer: « [l]e changement dont je parle ici consiste en un renversement de ces hiérarchies, en un déplacement, à partir d'un domaine particulier d'activités supérieures, du lieu de la vie bonne, qui se situe désormais à l'intérieur de la "vie" elle-même » (Taylor 1998a : 275). Pour expliquer la fin des éthiques de la contemplation, de la participation citoyenne et de l'honneur, Taylor présente un mouvement qui a comme point de départ l'Antiquité et qui se développe avec Descartes, Locke, Shaftesbury et Hutcheson¹². La vie ordinaire a une origine théologique judéo-chrétienne (Taylor 1998a : 278). Essentiellement, le changement est possible si l'on refuse de croire qu'une forme de vie donne un meilleur accès au sacré que les autres. C'est ce qui fut admis au moment de la Réforme protestante. Il s'ensuivit une succession d'admissions qui mettront à l'avant-plan le travail – la théologie puritaine du travail – et l'ordre social du contrat dans la vie personnelle.

Le terrain était propice pour que la raison permette un accès personnel à notre nature. D'abord comme un accès à Dieu, compris dans notre nature, puis comme « le seul bien naturel » (Taylor 1998a : 317). Pour Locke, la rationalité morale et intellectuelle a contribué à révéler « la potentialité, constructive, bienfaisante, de l'amour-propre » (Taylor 1998a : 312). Taylor rappelle que l'intervention divine semblait auparavant nécessaire pour assurer le bien naturel de l'homme. La raison a cependant permis à l'homme de réaliser de bonnes actions et de jouir du nouveau statut propre à un être qui comprend et assume sa « place dans le tout » (Taylor 1998a : 313).

¹² Je ne dispose pas de l'espace pour présenter chacune de ces étapes, brillamment détaillées par Taylor dans *Les sources du moi*. (1998a : 271-386). Je veux plutôt insister sur la signification que Taylor attribue à ce changement.

Nous affirmons le bien en respectant notre nature propre. La vie ordinaire des individus est ainsi très importante puisqu'elle permet aux individus de participer consciemment à la perpétuation de l'« ordre terrestre » assuré par Dieu (Taylor 1998a : 314). Cette finalité humaine providentielle est en rupture avec la notion hiérarchique de la raison et permettra finalement d'accorder de l'importance aux impulsions intérieures rattachées à des activités significatives bien terre-à-terre et humaines : « la valorisation du commerce, l'essor du roman, une conception nouvelle du mariage et de la famille, l'importance nouvelle du sentiment » (Taylor 1998a : 366). Si à première vue, ces éléments de la vie courante nous semblent participer d'un quotidien amoral, selon Taylor, ils ne sont pas pour autant vides de sens moral. Ils sont les dignes représentants de notre conception de la vie bonne moderne.

Selon Taylor, en plus de l'intériorité — qui a conduit à l'autonomie du sujet — et de la valorisation de la vie ordinaire — qui a brisé la gêne d'utiliser son être (corporel et sentimental) pour accéder à la connaissance de la vie bonne —, une troisième voix inspire l'individu moderne, la voix de la nature. Cependant, pour jouir de cette source d'influence, encore faut-il prendre conscience de son existence : « [n]ous sommes séparés de la nature par la toile opaque de l'opinion qui s'est tissée entre nous dans la société, et nous ne pouvons plus renouer contact avec elle » (Taylor 1998a : 450). Aux dires de Taylor, Rousseau explique que l'accès à la voix intérieure de la nature nous conduit au bien puisque « l'élan de la nature en moi *est* le bien » (Taylor 1998a : 454). L'écoute des intuitions naturelles qui sont en lui permet à l'individu de se libérer de toute dépendance aux autres. En soulignant la relation entre la morale et la liberté, Kant poursuit cet élan rousseauiste puisque la loi morale — reposant sur l'agent moral-rationnel — suffit à la seule volonté humaine individuelle. La loi morale n'est pas imposée de l'extérieur.

L'individu doit librement se conduire selon la nature d'être rationnel et moral pour trouver sa satisfaction dans la jouissance de la liberté ainsi acquise (Taylor 1998a : 456). Cette volonté sera reconnue et se verra aussi dotée d'un rôle encore plus grand lors du tournant expressiviste : « [c]'est l'idée, qui se développe à la fin du XVIIIe siècle, que chaque individu est différent et original, et que cette originalité détermine la façon dont il doit vivre » (Taylor 1998a : 470). L'affirmation de l'unicité de l'individu s'exécute dans l'articulation de notre « nature intérieure ». L'effort de découverte et d'expression de nos caractéristiques intérieures doit être complété par leur projection hors de nous. Selon Taylor, les sources morales modernes sont riches et complexes (Taylor 1998a : 489). L'intériorité, la valorisation de la vie ordinaire et la voie de la nature ont contribué à diversifier l'identité moderne. Elles sont cependant trop souvent oubliées. L'engagement politique de Taylor témoigne qu'il est possible d'étendre cette réflexion sur les sources de l'identité moderne à l'amélioration concrète des pratiques sociales et politiques.

2.2 Quelques prescriptions politiques pour remédier aux malaises de la modernité

Ayant étudié les sources morales des malaises de la modernité, il nous est maintenant possible de nous intéresser aux « remèdes » prescrits par Taylor. Les interventions plus engagées de l'auteur seront mises à contribution. Nous pourrions observer que, chez lui, en plus d'être un concept théorique central, la participation politique est concrètement appliquée. Une vision d'ensemble de son engagement politique au Canada sera d'abord offerte. Ensuite, nous étudierons les principales contributions de Taylor aux enjeux d'actualité selon trois thèmes : les institutions politiques, la politique de reconnaissance et la décentralisation. Cette section sera conclue par la mise en évidence de ce qui rassemble ces thèmes, à savoir la participation politique.

2.2.1 Le philosophe engagé : Taylor et la politique au Canada

L'œuvre intellectuelle de Taylor est étroitement liée à ses engagements politiques. Dans le cas des textes qui comportent une dimension prescriptive, il est même tentant de dire qu'il y a une corrélation directe entre l'actualité et sa production académique. Avant de présenter les trois grandes étapes du développement de la critique sociale que Smith repère dans l'œuvre de Taylor (Smith 2002 : 172-198), je propose d'abord un bref retour sur le parcours personnel de Taylor.

Lors de son passage en Angleterre, où il obtint son doctorat en 1961, Taylor n'a pas hésité à s'impliquer dans son pays d'accueil en étant l'un des fondateurs de la revue *University and New Left Review* (devenue *New Left Review*). À son retour au Québec en 1961, il amorce sa carrière universitaire à l'Université McGill comme professeur de philosophie. Parallèlement à son parcours académique, il s'engage dès le début des années soixante dans la sphère politique. C'est au sein du Nouveau Parti Démocratique (NPD) qu'il joue son plus grand rôle comme militant, candidat et penseur d'un parti politique.¹³ Il collabore également à deux revues (*Cité libre* et *Canadian Dimension*) reconnues pour soulever des débats sociaux et politiques. En 1970, il publie *The Pattern Of Politics*. Dans cet ouvrage, il insiste sur la nécessité d'entreprendre d'importants changements sociaux au Canada, tout en affirmant son fort scepticisme à propos des horizons politiques proposés par les deux partis politiques dominants, le Parti conservateur et le Parti libéral du Canada nouvellement dirigé par Pierre Elliott Trudeau. Les années soixante-dix sont pour Taylor une riche période de ressourcement philosophique. Il confirme l'ampleur de son entreprise philosophique avec la publication en 1975 de son *Hegel*, ouvrage qui sera capital pour la suite de son œuvre. De 1976 à 1979, Taylor s'absente du Québec pour occuper la chaire

Chichele en pensée politique et sociale à l'Université Oxford. Il revient au Québec pour affirmer son opposition au projet indépendantiste lors de la campagne référendaire de 1980 (Laforest 1992 : XIII). Depuis ce temps, il n'a jamais cessé d'enrichir son œuvre académique, tout en continuant à effectuer des apparitions remarquées lors des nombreux débats entourant les enjeux politiques canadiens et québécois¹⁴.

J'ai insisté sur le fait que, en même temps que sa carrière académique, Taylor poursuivait un parcours de militant politique et social. Bien que je considère que ces deux facettes de sa vie intellectuelle sont inséparables, puisqu'elles participent à un même mouvement, il peut être intéressant de dégager les grandes étapes de son parcours plus « engagé ». C'est ce que propose Smith, dans le chapitre « Politics and Social Criticism » de son livre *Charles Taylor : Meaning, Morals and Modernity* (Smith 2002 : 172-198). Il y expose les phases de la critique sociale de Taylor :

[I] distinguish three stages of this development. The first corresponds to his involvement with the British New Left in the 1950s; the second to his activism within the Canadian New Democratic Party in the 1960s; and the third to his contribution to the debates surrounding Canada's constitutional crisis throughout the 1980s and 1990s (Smith 2002 : 173).

La première phase que Smith identifie est caractérisée par l'intérêt de Taylor pour la nouvelle gauche britannique et pour une conception humaniste du socialisme. Taylor s'inscrit alors dans ce courant de ressourcement et de renouvellement des politiques socialistes en rejetant deux versions plus traditionnelles du socialisme : celle de la providence sociale (aussi nommé

¹³ Dans la présentation du livre *Rapprocher les solitudes*, Guy Laforest rappelle que Taylor a été candidat pour le NPD lors de quatre élections fédérales entre 1962 et 1968, dont une fois contre Pierre Elliott Trudeau en 1965. Taylor fut aussi le vice-président fédéral du NPD entre 1966 et 1971 (Laforest 1992 : XIII).

¹⁴ Smith nous rappelle la contribution de Taylor à deux commissions royales dans les années 1980 et 1990, la Commission MacDonald et la Commission Bélanger-Campeau (Smith 2002 : 16). Il est aussi intéressant de souligner qu'il a siégé au Conseil de la langue française de 1991 à 1996. On retrouve d'ailleurs dans cet ouvrage de Smith des notes biographiques assez complètes aux pages 12 à 17 et 172 à 198.

« travailliste » ou « social démocratique ») et celle du modèle stalinien.¹⁵ La deuxième phase regroupe les différents textes de Taylor visant à vivifier l'espace démocratique canadien. Au cœur de cette entreprise, son engagement au NPD et son livre *The Pattern of Politics*¹⁶ permettent à Taylor de s'opposer au modèle de démocratie libérale alors en vigueur. Cette forme du libéralisme privilégie la liberté économique – trop souvent associée à la liberté des grandes entreprises – et néglige ainsi la satisfaction des besoins collectifs que les Canadiens placeraient à la tête de leurs priorités (Smith 2002 : 185). En ce qui concerne la troisième phase, Smith l'associe aux interventions de Taylor concernant l'avenir du Canada, selon son intérêt pour une société de dialogue et pour la diversité profonde (Smith 2000 : 192-198). Parmi les enjeux qui ont suscité ses interventions, Smith mentionne d'abord les débats constitutionnels canadiens à propos des questions d'unité et de la libre définition de l'identité, qui sont liés au bon fonctionnement de la démocratie (Smith 2000 : 193). L'adoption de la Charte des droits et libertés a aussi intéressé Taylor en fonction de la question du pluralisme. Selon Smith, Taylor s'est inquiété qu'une définition trop individualiste des droits et libertés limite la reconnaissance de la diversité profonde propre au Canada (Smith 2000 : 196). Smith explique que, pour Taylor, « [i]n a society built on deep diversity there would not just be plural conceptions of the good, but plural conceptions of citizenship » (Smith 2000 : 196). L'objectif de la diversité profonde devrait, selon Taylor, permettre de réunir les Canadiens à l'intérieur d'un même espace démocratique.

Guy Laforest s'est également intéressé aux interventions de Taylor concernant la politique canadienne. Il rappelle que Taylor a passé une bonne partie de sa vie adulte à lutter pour la

¹⁵ Smith explique que Taylor s'oppose à la première forme de socialisme («welfarism») pour trois raisons : 1. elle ne conduit pas à une distribution du pouvoir plus équitable; 2. elle considère l'État-providence comme un simple outil et donc renforce l'individualisme; 3. elle promeut une conception du bien qui est caractéristique des sociétés de consommation (Smith 2002 : 175-177). C'est pour trois autres raisons que Taylor s'oppose à l'interprétation stalinienne du socialisme : 1. une conception de l'évolution historique limitée aux changements économiques; 2. la tendance révolutionnaire qui néglige de combiner continuité et discontinuité; 3. le dogmatisme d'un modèle qui présume de la totale harmonie entre les buts socialistes (Smith 2002 : 177-179).

sauvegarde de l'unité canadienne. Tant sur le plan humain que philosophique, il a pu profiter de cet engagement (au sens hégélien) pour accroître sa compréhension des enjeux canadiens et occidentaux : « his involvement (...) has worked like a series of enabling transitions leading to higher, more lucid stages of self-consciousness » (Laforest 1994 : 194). Parmi les sujets qui se sont imposés dans l'actualité québécoise et canadienne et qui ont inspiré Taylor à poursuivre son interrogation philosophique, Laforest y va de la liste suivante :

the nature of Québec as a distinct society, as well as the political expression and main homeland of a nation; the need to built an open economy in an era of globalisation; the goal of staving off all forms of external political hegemony (Laforest 1994 : 199).

À cette liste s'ajoutent l'intérêt de Taylor pour la protection de la langue française sur le continent et la promotion du dialogue avec les autochtones (Laforest 1994 : 199-200). Dans les prochaines pages, nous concentrerons notre attention sur quelques thèmes chers à Taylor qui éclairent son intérêt pour les enjeux qui précèdent. Ses prises de position à propos des institutions politiques, de la politique de reconnaissance, de la décentralisation et de la participation politique sont autant de pistes de solution en réponse aux « malaises » de la modernité.

2.2.2 Les institutions politiques

Les institutions jouent un rôle phare dans les sociétés. Elles sont très souvent associées à l'appareil public. Taylor explique que les non-initiés réfèrent généralement aux « structures hiérarchiques reconnues par la loi » (Taylor 1992a : 138). Il insiste cependant pour retenir une définition plus générale de ce qu'est une institution : « [c]'est un phénomène très large et flou. Nous pouvons parler d'institution chaque fois que la pratique d'une population donnée se stabilise autour de

¹⁶ Cet ouvrage sera analysé plus spécifiquement dans la section 2.5 du présent chapitre.

certaines formes » (Taylor 1992a : 137). La normalisation d'une façon de faire est au centre de cette première clarification. Elle permet à Taylor d'inclure une grande variété de pratiques institutionnalisées. Sans être exhaustif, il parle de la famille, des associations syndicales, des établissements de soins de santé, des entreprises, des équipes sportives et des gouvernements. Nous l'aurons compris, toutes n'ont pas la même fonction et l'on doit distinguer entre différents types d'institutions.

Taylor introduit un contraste qui lui permet de distinguer deux idéaux types : les « institutions services » et les « institutions identificatrices » (Taylor 1992a : 140). Le premier type a une fonction clairement instrumentale. Ces institutions répondent à un besoin assez précis. À titre d'exemple, nous pourrions cibler des détaillants oeuvrant dans un domaine économique particulier comme les quincailliers ou encore des organismes publics assurant divers types de protection comme la police et les pompiers. Le second type tranche radicalement avec le premier. Les institutions identificatrices sont associées à une réalité morale. Ce lien n'est pas accessoire. L'institution identificatrice « n'est pas le point d'application d'une morale définie ailleurs; elle est plutôt le milieu même où cette morale s'élabore » (Taylor 1992a : 140). Ainsi, comme participant à une telle institution, les individus s'y identifieront nécessairement. La famille est pour Taylor un exemple typique de cette forme d'institution. Une telle définition théorique ne permet pas d'offrir un portrait complet de la multitude d'institutions qui, dans les faits, réfèrent à une combinaison plus ou moins forte de ces deux pôles que sont les institutions services et les institutions identificatrices.

Ayant déjà mentionné les principaux changements que Taylor associe à la modernité, il n'est pas étonnant qu'il ait remarqué un déplacement sur cette échelle (institutions services et institutions identificatrices). Tandis que dans les sociétés prémodernes les institutions à essence

morale ou religieuse dominaient, la sécularisation associée à la diversification religieuse, culturelle et idéologique mena à « un nouvel équilibre » :

[I]es institutions qui gardent une dimension identificatrice sont censées être “privées”, c’est-à-dire que l’adhésion y est volontaire, et elles ne sont pas du tout – ou tout au plus très lâchement – liées aux pouvoirs publics. Par contre, les institutions “publiques” deviennent des structures services parfois très importantes, voire essentielles, mais quand même sans aucune dimension identificatrice (Taylor 1992a : 141).

Bien que les institutions politiques de plusieurs États modernes où est présent un sentiment d’identification patriotique ou national, comme au Québec, conservent une certaine vocation identificatrice (Taylor 1992a: 142), Taylor s’inquiète du modèle d’un État neutre qui tend à devenir la norme. Il présente une lecture lucide de l’état de santé des institutions étatiques. Elles ont tendance à reproduire le modèle libéral procédural qui conçoit la société comme une simple association d’individus. Les institutions étatiques doivent être neutres face aux conceptions du bien. Les individus doivent pouvoir poursuivre leurs plans de vie sans avoir à se conformer à un idéal véhiculé par l’État (Taylor 1997a : 186). À ce modèle libéral procédural, Taylor oppose l’idéal d’une société politique qui repose sur l’identification volontaire des citoyens avec la sphère politique et les institutions démocratiques: « [t]his can only be a willing identification with the polis on the part of the citizens, a sense that the political institutions in which they live are an expression of themselves » (Taylor 1997a : 187). Pour y parvenir, la participation politique doit, en plus de se dérouler dans la sphère publique, viser à influencer les décisions gouvernementales. Une telle communauté politique demande aux individus des sacrifices de temps (implication politique, participation aux assemblées publiques), d’argent (taxes et impôts) et d’une certaine liberté (au sens négatif) par suite de l’existence de certaines restrictions (certaines lois restreignent la liberté des individus pour sécuriser et favoriser l’espace nécessaire à un accomplissement individuel et collectif plus fondamental). Les institutions étant un foyer moral et les citoyens ayant

participé à leur formulation, ils ne pourront que se reconnaître et ainsi s'identifier aux pratiques qui s'y rattachent : « [t]his understanding that the political institutions are a common bulwark of citizen dignity is the basis of what Montesquieu called “vertu”, the patriotism that is “une préférence continuelle de l'intérêt public au sien propre” » (Taylor 1997a : 187). Pour que cet idéal patriotique grandement inspiré par l'humanisme civique puisse voir le jour, Taylor n'oublie pas qu'un environnement particulier doit être en place. C'est en partie en fonction de cette préoccupation qu'il s'est intéressé aux débats entourant la question de la reconnaissance.

2.2.3 La politique de reconnaissance

« La politique de reconnaissance » est un des textes les plus cités de Taylor. Si ce texte a mobilisé autant d'interprétations et l'intérêt d'autant de lecteurs, c'est qu'il constitue une réflexion essentielle sur la question de l'unité et de la diversité dans les États multiculturels contemporains. Loin de présenter une lecture simpliste d'un modèle politique où la différence se vit sans heurt, il présente les principaux dilemmes qui ont comme origine les profondes transformations qui ont mené à la modernité. Taylor accomplit cet examen en poursuivant un objectif clair : il veut, considérant la pluralité sociale, comprendre à partir de quelles bases il est possible de fonder un dialogue où tous auront la possibilité de contribuer à l'édification d'une société donnée. Taylor construit sa politique de reconnaissance sur la base de la proposition suivante :

[l]a thèse est que notre identité est partiellement formée par la reconnaissance ou par son absence, ou encore par la mauvaise perception qu'en ont les autres : une personne ou un groupe de personnes peuvent subir un dommage ou une déformation réelle si les gens ou la société qui les entourent leur renvoient une image limitée, avilissante ou méprisante d'eux-mêmes. La non-reconnaissance ou la reconnaissance inadéquate peuvent causer du tort et constituer une forme d'oppression, en emprisonnant certains dans une manière d'être fautive, déformée et réduite (Taylor 1997c : 41-42).

L'individu trouvera la motivation nécessaire à la participation politique s'il se voit reconnaître son identité propre. Dans la première partie de « La politique de reconnaissance », Taylor nous rappelle que la modernité est synonyme de deux principales transformations dans la façon qu'ont les individus de se concevoir. En rappelant le passage de l'honneur à la dignité (transformation que Taylor associe aussi à la valorisation de la vie ordinaire), il nous permet de retracer la source du sentiment égalitaire individuel qui habite les modernes : « le contenu de cette politique a été l'égalisation des droits et des attributions » (Taylor 1997c : 56). Selon cette politique d'universalisme, tous les individus ont la même valeur et peuvent s'attendre à une considération égale. Le développement d'une identité intérieure appelle un second changement : « il a donné naissance à une politique de la différence » (Taylor 1997c : 57). La nature unique de l'identité conduit à la reconnaissance de *tout le monde* dans son identité unique.

Ces deux changements portent deux tendances fort différentes. D'une part, la politique d'égale dignité est universaliste, puisqu'elle affirme que tous peuvent aspirer à la même reconnaissance. D'autre part, l'intériorité donne un sens particulariste à cette quête de reconnaissance : la reconnaissance de la différence propre à chacun. Ces deux transformations ont également un impact sur deux plans, à savoir sur le plan personnel et sur le plan social. Sur le plan individuel, il existe un besoin d'établir un rapport avec l'autre pour se découvrir et pour projeter son identité ainsi acquise : ces relations sont « vues comme les lieux clefs de la découverte et de l'affirmation de soi » (Taylor 1997c : 54). Sur le plan social, « la conception selon laquelle les identités sont formées en dialogue ouvert » (Taylor 1997c : 55) mène tout droit à l'importance de la reconnaissance. Pour concilier ces deux tendances (universaliste et particulariste), Taylor propose une interprétation du caractère dialogique de l'identité humaine sur les plans individuel et collectif. C'est cet effort de réconciliation qui est au cœur de sa politique de reconnaissance : « [a]insi, ma découverte de ma propre identité ne signifie pas que je l'élabore dans l'isolement,

mais que je la négocie par le dialogue, partiellement extérieur, partiellement intérieur » (Taylor 1997c : 52). La dynamique propre de la « politique de reconnaissance » est ainsi la participation à un échange. En se concentrant sur les applications dans la sphère publique, Taylor explique qu'une société ne doit pas se contenter d'une position neutre de l'État face à la pluralité culturelle. Cela reviendrait à faire abstraction de la différence grâce à une politique essentiellement basée sur l'égalité des droits. Ainsi, Taylor insiste sur l'importance d'accorder un intérêt à des projets collectifs. Plusieurs critiques adressées à l'endroit de Taylor découlent de son accord pour favoriser une culture particulière dans le cas où sa survie est en jeu. Dans son examen du cas canadien, Taylor donne l'exemple de l'adoption de politiques visant la protection et la promotion d'une identité collective particulière, celle de la culture francophone au Québec, et ce, dans le cadre d'une société libérale :

[d]ans cette perspective, une société dotée de puissants desseins collectifs peut être libérale, pourvu qu'elle soit capable de respecter la diversité – spécialement lorsqu'elle traite ceux qui ne partagent pas ces visées communes – et pourvu aussi qu'elle puisse offrir des sauvegardes adéquates pour les droits fondamentaux (Taylor 1997c : 82).

Une politique de reconnaissance peut entraîner l'engagement de l'État envers la promotion d'un mode de vie propre à une culture. Taylor reconnaît que cette pratique peut soulever des débats. Il met de l'avant une position moins controversée lorsqu'il explique que, pour entreprendre de telles discussions qui concernent la formulation d'une finalité commune, une attitude d'ouverture doit être privilégiée. Il propose un point de départ rassembleur pour que tous puissent prendre part à cet exercice. Cette hypothèse de départ réfère à une présomption : « en tant que présomption, la revendication est que toutes les cultures humaines qui ont animé des sociétés entières durant des périodes parfois considérables ont quelque chose d'important à dire à tous les êtres humains » (Taylor 1997c : 90). Cette position n'a pas comme but de garantir que l'aboutissement du

dialogue mène à la conclusion de l'égalité de valeur des cultures. Selon moi, pour Taylor, la présomption de valeur vise plutôt à élargir les horizons de tous, qu'il s'agisse des membres de la culture dominante ou d'une minorité culturelle. En participant à un dialogue fondé sur un véritable respect pour la différence, nous éviterons le piège d'« emprisonner les autres dans nos catégories » (Taylor 1997c : 96). La « politique de reconnaissance » taylorienne me semble poursuivre l'objectif de créer un climat propice à la création d'un dialogue où tous sont invités à enrichir l'espace public de leur identité, mais où tous doivent accepter d'élargir les limites de leur identité pour que cet exercice porte fruit.

[p]our qu'une politique fondée sur la participation réussisse, il faut que les citoyens s'identifient fortement à la collectivité. Cela suppose qu'ils s'identifient à des formes de participation aux politiques considérées comme essentielles à l'existence même de la collectivité et qu'ils aient un fort sentiment d'appartenance à une collectivité donnée qui les rassemble dans ces formes de participation (Taylor 1992a: 125)

Pour que les citoyens souhaitent participer à la communauté politique, il est essentiel que l'État applique une politique de reconnaissance afin qu'ils se sentent reconnus comme des membres de la communauté politique. D'autres changements seront nécessaires pour créer un espace favorable à la participation de tous à l'affirmation de leur identité.

2.2.4 La décentralisation

En plus de la « politique de reconnaissance », le thème de la décentralisation est aussi identifié, dans les textes plus engagés de Taylor, comme un facteur favorisant la participation politique. On retrouve chez Taylor des références à la décentralisation dès son livre de 1970 : « meaningful participation by ordinary people comes most easily at the face-to-face level of the village, the neighbourhood, the local school board » (Taylor 1970 : 115). Taylor associe alors la participation

au contrôle. Si les citoyens n'ont pas de chance crédible de voir leur action se répercuter concrètement, il est compréhensible qu'ils préfèrent demeurer spectateurs, ou même qu'ils se désintéressent du processus démocratique. En fait, Taylor s'intéresse à la décentralisation pour remédier à l'aliénation des citoyens face aux grandes sociétés bureaucratiques et centralisées (Taylor 1997a : 278). Selon lui, les pôles décisionnels semblent tellement inaccessibles que les citoyens sont convaincus qu'une intervention de leur part resterait vaine. Pour remédier à cette triste perspective, Taylor propose que certaines fonctions de l'État soient exercées au niveau local. Ainsi, le processus administratif, généralement inconnu ou encore trop éloigné des citoyens, serait mieux compris. Les décisions étant prises localement, les médias locaux pourraient jouer un plus grand rôle. De plus, en se mobilisant, les citoyens pourraient influencer plus de dossiers, qui autrement passeraient inaperçus (Taylor 1997a : 278-279). La décentralisation au niveau local (région d'une province ou municipalité) pourrait ainsi rapprocher les instances décisionnelles des principaux intéressés. Taylor réitère cette position lorsqu'il milite contre un État trop centralisateur, envahissant, bureaucratique et autoritaire :

[s]i nous voulons combattre les tendances à la croissance, à la concentration, à la mobilité et à l'opacité bureaucratique, ainsi que la rigidité de la démocratie représentative, au lieu de nous y adapter, alors il est indispensable de décentraliser et de renforcer en conséquence des autonomies plus petites et plus locales (Taylor 1992a: 127).

Il est ici question de décentralisation des institutions étatiques. D'autres possibilités doivent aussi être considérées pour augmenter le rôle des individus. Taylor mentionne la délégation de responsabilité aux employés des ministères grâce à l'autogestion. De plus, il croit qu'on devrait consulter les bénéficiaires de programmes gouvernementaux afin qu'ils puissent exprimer leurs commentaires. On pourrait aussi considérer le partage de responsabilités généralement réservées à l'État avec des organismes locaux (par exemple les conseils scolaires) (Taylor 1992a: 128). De

telles propositions de changements dans les structures et dans les pratiques politiques montrent que, chez Taylor, le thème de la décentralisation vise directement à augmenter la participation politique. Cela m'amène à préciser le sens plus théorique de ce concept et de ses composantes.

2.2.5 La participation

Charles Taylor définit d'un point de vue théorique la participation dans « Power and Participation » (Taylor 1970 : 97-127). Cette définition, qui était à l'époque influencée par les mouvements de mai 1968, est encore bien actuelle. Taylor dégage deux aspects qui sont communs à la majorité des demandes croissantes de participation. Le premier réfère aux processus d'expression et d'écoute qui sont nécessaires à la participation. Le second concerne le besoin d'être en contact avec une vie plus épanouissante. Selon lui, plusieurs individus et groupes revendiquent d'être intégrés comme acteurs dans le processus décisionnel de nos institutions politiques et aspirent à participer en tant que « receveur » et « donneur » à une vie plus signifiante.

Le premier type de demande de participation fait écho au besoin des individus et des groupes de s'exprimer – « the demand for a 'say' » – et d'être entendus – « to be heard in the process of decision-making process » (Taylor 1970 : 98). Le désir fondamental de tout être humain – être en contact avec une vie plus épanouie – est le second type de demande de participation : « [t]here is an important dimension of politics that can only be understood in the light of the universal human aspiration to be in contact with some larger, fuller, more significant life » (Taylor 1970 : 103). Que l'on pense à la perpétuation d'une tradition, d'une langue, des valeurs de ses ancêtres ou encore à son identification à une nation ou une communauté, l'être humain semble fasciné par la poursuite d'une telle quête. Ce désir de participer à une vie plus grandiose, plus riche et plus sensée dépasse le simple besoin d'un sentiment d'appartenance. Ce

qui justifie le respect et l'allégeance de l'individu à un tel projet est l'accès à une identité, à sa propre personnalité : « [w]hat I am claiming is that we gain an identity and learn who we are by discovering or determining our relations to larger significant realities around us [...] Our identity is formed by our significant meeting with these larger realities, and our relation to them is therefore twofold » (Taylor 1970 : 103-104). L'interaction nécessaire entre l'individu et son environnement permet à chacun de se découvrir. Ce double mouvement est simultané et inséparable; on participe à cet échange en tant que donneur et receveur. On façonne ce qui nous entoure tout en découvrant un univers riche de sens :

[i]n this relation, the giving is as essential as the receiving. This is the essence of being in contact with something larger and more significant — that one must give as well as receive, the more important the thing received, the more important has to be the giving (Taylor 1970 : 104-105).

Il me semble évident que c'est à ce moment que la participation prend tout son sens chez Taylor. Cette dernière citation peut être considérée comme le cœur de sa pensée politique, au sens où l'ensemble de l'œuvre qui succédera à cette réflexion de jeunesse me semble être une longue quête de cette rencontre du soi individuel avec le soi collectif. Définir le sens de la participation chez Taylor revient à comprendre comment l'un rencontre l'autre en lui. C'est ce mouvement, reposant sur la volonté individuelle, qui résume la grandeur de la participation.

Conclusion

On peut conclure ce chapitre en insistant sur le mouvement particulier à l'œuvre politique de Taylor. On remarque un aller-retour constant entre les préoccupations pratiques et l'approfondissement de l'interrogation qu'elles génèrent. L'examen des trois malaises de la modernité, tirés de *Grandeur et misère de la modernité*, et la présentation des sources morales de la modernité, exposées dans *Les sources du moi*, offrent un cadre théorique fort utile à l'interprétation d'enjeux plus pratiques. La pensée politique de Taylor à propos des institutions politiques, de la question de la reconnaissance et de la décentralisation vise l'augmentation de la participation politique en réponse aux malaises de la modernité. Son engagement confirme la cohérence et l'utilité de lier théorie et pratique. Bien que ce chapitre ait été organisé à partir de ces deux pôles, il importe de souligner que l'un et l'autre participent à une même dynamique. Le thème de la participation est un des thèmes pouvant servir de fil conducteur à l'interprétation de la pensée politique de Taylor.

Il est maintenant possible de diriger la présente étude vers l'examen des piliers théoriques de l'œuvre de Taylor pour expliquer sa théorie de la participation politique. Au cours du prochain chapitre, les thèmes de la liberté, de l'ontologie sociale, de l'expressivisme du républicanisme civique et des espaces communs seront étudiés pour mettre en lumière le rôle qu'occupe la participation chez Taylor.

CHAPITRE 3 : LA THÉORIE TAYLORIENNE DE LA PARTICIPATION

L'étude des piliers de l'œuvre philosophique et politique de Taylor s'impose comme suite à l'examen de l'interprétation et des prescriptions de Taylor pour l'époque moderne. Je veux insister ici sur les fondements théoriques de son œuvre pour dégager le caractère propre à sa pensée politique. Sa conception de la liberté, son ontologie sociale, son intérêt pour la pensée expressiviste, son affection pour le modèle politique du républicanisme civique et sa perception des espaces communs pointent tous vers un dernier thème central, qui est aussi pour moi l'angle d'étude privilégié: sa conception de la participation politique. Le présent chapitre sera ainsi divisé en six parties, dont chacune présente l'un des six piliers théoriques qui viennent d'être mentionnés.

Dans un premier temps, la conception de la liberté chez Taylor sera étudiée. Après avoir passé en revue l'impact des travaux de Hegel et Berlin sur la conception taylorienne de la liberté, nous verrons la spécificité de cette conception et montrerons son importance pour l'ensemble de la pensée politique de Taylor. Dans un deuxième temps, la thèse sociale soutenue par Taylor sera présentée à la lumière de son insatisfaction envers la pensée atomiste et de sa propre explication philosophique du caractère social de l'identité. L'exemple de la théorie du langage de Taylor aidera aussi à préciser la signification de son ontologie sociale. Dans un troisième temps, le courant expressiviste sera ciblé. Il nous faudra comprendre, aux côtés de Taylor, les bases intellectuelles de l'expressivisme et la dynamique expressive qui est au centre du processus de formation de l'identité du sujet. La quatrième partie sera consacrée à l'influence du républicanisme civique sur la pensée de Taylor. Un retour théorique sur le modèle politique du républicanisme précédera l'étude de la place de ce courant de pensée dans l'œuvre de Taylor et la question de l'actualité du républicanisme pour le monde politique contemporain. Dans un cinquième temps, l'examen des espaces communs tels que définis par Taylor permettra d'insister

sur les « lieux » où le citoyen peut affirmer son identité. Il sera ensuite possible, dans un sixième temps, de s'intéresser à la destination finale des trois premiers chapitres de cette thèse, la participation politique dans l'œuvre de Taylor. La vérification de la première hypothèse de travail guidera cet effort de synthèse visant à définir et à mettre en évidence la participation comme un des éléments centraux de l'œuvre taylorienne.

3.1 Le concept de liberté

Je propose de mener l'étude du concept de liberté dans l'œuvre de Taylor en deux temps. Dans un premier temps, je soulignerai l'influence qu'ont eu Hegel et Berlin sur sa compréhension de la liberté. Dans un deuxième temps, je préciserai l'originalité de la conception de la liberté chez Taylor et j'évaluerai le rôle que joue cet élément dans l'ensemble de la pensée de l'auteur.

Bien que Berlin adopte une conception de la liberté différente de celle de Taylor, son analyse constitue un point de départ théorique fort utile pour préciser la conception de la liberté chez Taylor. Dans « Deux conceptions de la liberté » (1988), Berlin plonge au cœur de l'étude de ce concept en le divisant en deux pôles : négatif et positif. La liberté négative signifie qu'un individu est libre « dans la mesure où personne ne vient gêner [s]on action » (Berlin 1988 : 171). La liberté négative affirme la démarcation entre la chasse gardée du domaine privé et le champ d'action de l'autorité publique. Elle porte le nom de négative précisément parce qu'elle a une fonction de négation : « empêcher toute ingérence extérieure » (Berlin 1988 : 176).

La liberté positive affirme le désir d'être l'auteur de sa propre vie. Berlin explique que selon le concept de liberté positive, l'individu veut, grâce à la raison et à l'action, réaliser ses désirs suite à une appréciation autonome de ses besoins et de ce qui l'entoure. Est libre positivement celui qui est « son propre maître » (Berlin 1988 : 179). Un homme peut être maître de soi parce

qu'il possède deux personnalités : un moi transcendant et un moi empirique qui subit des influences. Le concept de liberté positive repose sur la capacité d'une personne de répondre aux exigences de cette personnalité dédoublée grâce à la valorisation de la volonté d'action (Berlin 1988 : 182).

On peut distinguer ces deux conceptions dans le sentiment qui anime l'individu dans la recherche de la liberté. L'une vise à protéger la sphère intérieure de l'individu, tandis que l'autre vise l'atteinte de la liberté grâce à la volonté d'autodétermination du sujet. Après avoir offert un tel cadre théorique, Berlin se prononce sur la perspective qui promet le mieux de guider une collectivité vers un accès à la liberté. Dans le cadre de la vie en société, la pluralité des désirs, des visions et des sentiments individuels a convaincu Berlin qu'atteindre la liberté négative «[...] semble un idéal plus véridique et plus humain que l'idéal de maîtrise de soi "positive" des classes, des peuples ou de l'humanité tout entière » (Berlin 1988 : 217). En considérant que les aspirations et les idéaux diffèrent pour chacun des individus, Berlin croit qu'il en résulte une opposition constante entre les différentes volontés individuelles. L'idéal de la liberté négative n'incite pas à juger les choix individuels, mais contribue plutôt à protéger le pluralisme des « fins humaines » (Berlin 1988 : 217). Berlin ne croit pas qu'un idéal de liberté positive suffise à réguler « les classes, peuples ou l'humanité tout entière » (Berlin 1988 : 217). Pour lui, la liberté positive, si belle soit « sa foi dans un principe unique », demeurera un *besoin métaphysique* inscrit au plus profond de nous, mais s'y abandonner relèverait d'une attitude immature moralement et politiquement, qui s'avérerait dangereuse (Berlin 1988 : 217).

Dans « Qu'est-ce qui ne tourne pas rond dans la liberté négative ? » (1997b), Taylor reconnaît la validité des deux types de conceptions de la liberté politique exposés par Berlin. Il constate cependant que ce sont les versions les « plus extrêmes et les plus caricaturales qui occupent le devant de la scène dans la polémique » (Taylor 1997b : 257). Bien que la liberté

négative ait l'avantage de la simplicité, Taylor affirme qu'une telle définition partielle est « insoutenable » (Taylor 1997b : 282). Il justifie son insatisfaction face au modèle de la liberté négative en présentant trois « problèmes » : « l'opposition entre concept de possibilité et concept d'accomplissement; la question de savoir si la liberté exige que nous distinguions entre nos différentes motivations; et la question de savoir si quelqu'un d'autre peut savoir mieux que le sujet lui-même » (Taylor 1997b : 283).

Premièrement, tandis que Berlin définit la liberté négative comme l'absence de toute interférence et la liberté positive comme une préoccupation « de savoir qui (ou quoi) exerce le pouvoir » (Taylor 1997b : 258), Taylor propose une autre approche pour différencier ces deux conceptions :

[I]es doctrines de la liberté positive s'attachent à une conception de la liberté qui implique avant tout que nous exercions un pouvoir de contrôle sur notre propre existence. Dans cette conception, nous ne sommes libres que dans la mesure où nous nous sommes effectivement déterminés nous-mêmes, où nous avons nous-mêmes donné forme à notre propre vie. Le concept de liberté est donc un *concept d'accomplissement*. À l'inverse, les théories négativistes peuvent se contenter d'un *concept de possibilité*, où le fait d'être libre est rapporté ce que nous pouvons faire, à ce que nous avons la possibilité matérielle de faire (Taylor 1997b : 258).

Taylor préfère la distinction entre le concept d'accomplissement et le concept de possibilité pour marquer la différence entre la liberté positive et la liberté négative. Seul l'exercice volontaire de la liberté lie le sujet à l'autodétermination de sa propre vie. Taylor ne se satisfait pas d'une définition de la liberté qui ne considère pas l'importance de l'accomplissement. Deuxièmement, Taylor mentionne que cette responsabilité de l'individu dans l'affirmation de sa liberté s'accompagne du risque de contrainte intérieure, c'est-à-dire de limites qui n'originent pas du rapport avec les autres, mais bien de la volonté individuelle. Un questionnement sur la valeur des motivations et des finalités que poursuit le sujet doit donc être considéré. Un individu peut-il se considérer comme n'étant pas libre s'il ne peut atteindre un objectif irréaliste ou encore s'il s'est

trompé sur l'importance et la validité de ses attentes? Selon Taylor, contrairement à ce que suppose la conception négative de la liberté, un jugement moral sur nos fins s'impose lors de l'exercice de la liberté positive. Troisièmement, une autre interrogation demeure en ce qui concerne la possible incapacité des sujets d'accomplir une telle réflexion. Une autre personne peut-elle savoir « mieux que nous-mêmes » (Taylor 1997b : 273)? Dans le cas où un individu ne possède pas les qualités nécessaires à une telle entreprise, ou encore qu'un horizon collectif plus significatif lui soit nécessaire, la conception négative de la liberté est sans utilité. La liberté ne serait plus possible selon la simple perspective individuelle. Ce dernier constat amène Taylor à envisager sérieusement la possibilité que la liberté ne soit « réalisable, ou pleinement réalisable, que dans une certaine forme de société » (Taylor 1997b : 283). Face à ces trois problèmes d'importance que la conception « négativiste » extrême laisse en suspens, Taylor propose une théorie de la liberté permettant l'élargissement de sa portée. C'est chez Hegel qu'il trouve ses principales pistes de réflexion pour dénouer l'impasse.

Hegel est une source d'inspiration importante pour Taylor afin de répondre aux trois problèmes de la conception « négativiste » extrême de la liberté. Taylor rappelle d'abord que l'autodétermination occupe une place de choix chez Hegel. Cette première question est directement liée à la seconde, la réflexion intérieure que doit entreprendre le sujet pour s'assurer l'accès à la liberté dans son sens le plus fort. Une source assez radicale de cette liberté intérieure a d'abord émergé de l'idéal kantien. La pure autonomie du sujet n'est garantie que par sa seule action rationnelle : « agir selon les exigences de ce que je suis vraiment, de ma raison, définit la liberté » (Taylor 1998a : 456). Cette nouveauté toute moderne rejette l'ordre cosmique ancien pour ne considérer que la volonté pure de la raison humaine. Taylor rappelle que la théorie kantienne de la liberté se « définit comme l'obéissance à une loi dictée par le moi rationnel, par opposition à la dépendance à l'égard de la volonté des autres, de la nature ou de l'autorité

extérieure » (Taylor 1998b : 156). Cette liberté totale, qui rejette tout contexte extérieur, est difficile à accepter. La pensée hégélienne, qui associe raison, liberté et conscience de soi dans la théorie expressiviste, offre une lecture plus modérée de l'autodétermination du sujet. Ces trois concepts — raison, liberté et conscience de soi — n'atteignent leur plénitude qu'au moment où le sujet confronte son identité dans l'expression : « [l]a conscience rationnelle de soi est la conscience rationnelle, conscience qui s'est déployée dans l'existence et qui, par conséquent, a été déterminée. La plénitude de la conscience de soi est atteinte lorsque cette expression est reconnue comme proportionnée à la personne » (Taylor 1998b : 25). Hegel distingue l'idéal de la liberté radicale, accessible au *Geist*, de la liberté humaine. Considérant qu'« aucun élément extérieur, aucun donné ne le détermine », le *Geist* est « infiniment libre » (Taylor 1998b : 30-31). L'être humain doit cependant accepter sa nature propre qui lui est donnée : « [l]a liberté, pour nous, consiste à assumer cette nature et à manifester notre originalité en-deçà des limites qu'elle impose » (Taylor 1998b : 31). L'individu doit communiquer avec l'extérieur pour exprimer sa liberté. Seule la volonté du sujet permet la manifestation de la liberté et ce, dans un contexte qui lui est propre : « [l]es diverses notions de la liberté en situation ont en commun de considérer l'acte libre comme fondé sur l'*acceptation* de la situation qui nous détermine » (Taylor 1998b : 159). Loin de conduire à une relation de dépendance avec ce qui est hors de lui, l'individu doit participer à une vie plus large et plus riche.

Taylor insiste sur les nombreuses références que fait Hegel à l'importance d'un horizon collectif pour parvenir à l'expression de la liberté. En termes politiques, Hegel ne se satisfait pas de la simple protection des droits individuels qui, comme nous avons vu, sont associés aux conceptions strictement négatives de la liberté. Dans son chapitre intitulé « Individual and Community », Smith souligne que Taylor a reconnu Hegel comme le premier philosophe à avoir identifié une constante anthropologique dans le besoin de participer à une vie plus large que la

perspective individuelle (Smith 2002 : 140). Un cadre précis est nécessaire à l'individu pour que ses actions soient réellement libres. La participation aux affaires de l'État fournit un accès direct à une vie plus vaste (Taylor 1998b : 96). Chez Hegel, c'est dans l'histoire que l'on peut observer la réalisation de la liberté grâce à la société : « [l]'histoire culmine donc dans une communauté conforme à la raison; nous pourrions aussi parler d'une communauté qui incarne la liberté » (Taylor 1998b : 96). Les stades hégéliens de la philosophie de l'histoire (la marche historique, cette succession des communautés) ne sont pas repris tel quel par Taylor. Cependant, comme le souligne Smith, le principe de la participation à un mouvement plus vaste demeure crucial dans sa pensée : « [t]he ideal of freedom, then, seems to require more than the enjoyment of individual rights. It requires self-determination or autonomy in the stronger sense of participating in political society » (Smith 2002 : 141). La pensée hégélienne demeurera un idéal fort dans le projet qu'a Taylor de penser une modernité hospitalière à l'être humain.

Considérant l'influence de Berlin et Hegel, on peut dire que la conception taylorienne de la liberté est fondée sur un équilibre. Elle associe la notion d'accomplissement à la réalité moderne d'un État libéral démocratique fondé sur le droit. Chez Taylor, l'exercice de la liberté s'amorce lors d'une réflexion intérieure sur les motivations individuelles et leurs possibles apports à l'identité du sujet : « [j]e dois pratiquer effectivement l'autocompréhension si je veux être véritablement et pleinement libre » (Taylor 1997b : 282). Cet effort d'interrogation a comme destination l'idée d'un choix éclairé. Il s'agit de choisir les fins de notre existence qui doivent avoir priorité. Pour ce faire, l'individu doit comprendre son identité et le vaste héritage dont il est porteur : « [n]ous sommes libres quand nous pouvons redéfinir les conditions de notre propre existence, quand nous pouvons maîtriser ce qui nous domine » (Taylor 1992b : 126). Cette interrogation est dignement représentée dans l'œuvre de Taylor par des ouvrages comme *Grandeur et misère de la modernité* et *Les sources du moi*. Taylor y poursuit le projet de

comprendre ce qui compose l'identité moderne. Plus on se connaît, mieux on peut augmenter notre niveau de conscience de soi. Cette quête de liberté aboutira lors de sa confrontation avec l'extérieur. Cet exercice expressif sera complété lors d'un retour sur soi du sujet pour intégrer cette nouvelle expérience à son identité. Dans la perspective de Taylor, la dynamique de la liberté est ainsi une oscillation entre le dedans et le dehors. Comme nous l'avons compris chez Hegel, ce projet, qui est à première vue individuel, ne peut se réaliser que dans un mouvement collectif. Cet horizon commun est intégré par Taylor dans sa conception de la liberté tournée vers la participation politique.

Fort de son héritage hégélien et désirant penser à la réalité politique occidentale, Taylor est conscient que, dans les démocraties libérales, il est impossible de contourner le thème de la loi lorsqu'il est question de liberté. Le système légal peut en effet être considéré — particulièrement selon la conception « négativiste » extrême de la liberté — comme une contrainte à la liberté des individus. Cependant, la conception de la liberté de Taylor autorise une autre optique en insistant sur la distinction qualitative des différents buts individuels. Les limites (parfois légales) qu'une société impose aux citoyens doivent être choisies en fonction de leurs aspirations centrales :

[i]n order to promote freedom, Taylor believes that it is essential to distinguish those laws that restrict or hamper significant human capacities from those that do not. These, in turn, need to be distinguished from those rules and laws that might promote significant human capacities (Abbey 2000 : 114)

Ainsi, selon cette conception positive de la liberté, la loi peut être considérée au service de la liberté. C'est ce qui permet à Taylor de donner son aval à une loi sur l'affichage unilingue français dans la province de Québec (Taylor 1997c : 76-82). Dans un tel débat qui oppose la stricte protection des droits individuels et la promotion par l'État de certains objectifs collectifs, Taylor tente de dégager un équilibre. Tout en reconnaissant l'importance des libertés fondamentales qu'assure une charte des droits, il est en accord avec des adaptations politiques

qui sauvegardent la différence culturelle nécessaire à l'accomplissement d'un grand nombre de citoyens. La législation peut ainsi appuyer certains aspects que cette société juge essentiels à l'identité collective. Dans le cas de la loi 101, l'État québécois promeut une conception « de la vie idéale » qui repose en partie sur « l'intégrité des cultures » présentes (Taylor 1997c : 84). Une telle utilisation politique de la loi vise à protéger et à favoriser la présence de la liberté : « Taylor is champion of this sort of positive freedom in the political realm (he is positive about positive liberty!) and part of this political philosophy involves applying this approach to politics » (Abbey 2000 : 108-109). Les lois peuvent devenir un outil fort utile aux individus qui souhaitent participer à la valorisation de leur liberté en leur fournissant un environnement propice à l'action. Pour Taylor, une société doit pouvoir concilier la promotion de certains desseins collectifs tout en protégeant les droits fondamentaux. Le respect de la diversité devient alors un objectif lié à l'édification d'une telle société libérale. Taylor associe ce modèle politique à la défense d'une ontologie sociale forte.

3.2 Une thèse sociale forte

La critique de l'atomisme occupe une place importante dans l'œuvre de Taylor. Ses nombreuses références critiques à ce mode de pensée l'ont associé à l'étiquette communautarienne. Dans cette section, l'intérêt de Taylor pour une thèse sociale forte sera présenté en trois temps. Dans un premier temps, les principaux arguments que Taylor oppose à l'atomisme seront étudiés. Dans un deuxième temps, c'est l'examen de sa propre position, fondée sur une thèse sociale, qui occupera mon attention. Dans un troisième et dernier temps, j'utiliserai la théorie du langage de Taylor comme exemple plus précis de la différence entre les deux écoles de pensée.

On l'aura compris, le débat concerne la préférence pour une ontologie atomiste ou sociale. Taylor définit l'atomisme comme « l'idée que la société est constituée, en un sens, par les individus, en vue d'accomplir des fins qui sont d'abord individuelles » (Taylor 1997b : 223). Selon Taylor, à l'opposé de la conception d'Aristote qui dépeint l'homme comme un animal social, « nous pourrions dire que l'atomisme affirme l'autosuffisance de l'homme seul, ou si vous préférez, de l'individu » (Taylor 1997b : 226). Cette conception de la société est l'héritière des penseurs du contrat social qui ont fait la promotion du rôle central des droits — de la primauté des droits — dans la pensée politique moderne. Taylor mentionne notamment Hobbes et Locke. Selon cette logique, les droits individuels sont antérieurs au principe d'appartenance ou d'obligation d'appartenir à la société (Taylor 1997b : 224). Notre appartenance à une communauté ne serait ainsi fondée que sur le seul consentement de chacun, en fonction des avantages individuels qui en découlent. En plus de la grande influence de ce que Taylor appelle les « théories de la primauté des droits », les malaises de la modernité abordés au précédent chapitre ont conduit au développement de sociétés bureaucratiques et technocratiques, à la formation de métropoles densément peuplées et à des transformations de nos modes de vie qui favorisent des relations impersonnelles et occasionnelles. Aux dires de Taylor, « [c]ela ne peut que raffermir l'atomisme en nous poussant à concevoir nos communautés, comme tant d'autres choses, dans une perspective instrumentale » (Taylor 1992b : 78). L'opposition de Taylor à une ontologie atomiste se transportera alors vers les propositions politiques généralement admises dans les sociétés contemporaines. C'est ce qui fait de lui un opposant au libéralisme procédural.

Dans « Quiproquos et malentendus : le débat communautaires-libéraux » (Taylor 1991b), Taylor complète sa critique de l'ontologie atomiste sur la base d'une distinction entre deux problèmes : 1. le problème ontologique qui concerne le fondement « ultime » d'une explication en structurant « le champ des possibilités d'une manière plus nette » (Taylor 1991b :171-173); 2.

le problème de la prise de position (advocacy) qui réfère au choix pratique et à la poursuite d'une morale face à une problématique. En plus des points de vue ontologiques atomistes et holistes, Taylor ajoute deux autres perspectives normatives : la position individualiste et la position collectiviste. En distinguant les explications ontologiques des propositions politiques, Taylor rappelle que quatre types de positions philosophiques doivent être considérés. Selon lui, « [i]l n'y a pas seulement des atomistes-individualistes (Nozick) et des holistes-collectivistes (Marx), mais aussi des holistes-individualistes, comme Humboldt et même des atomiste-collectivistes » (Taylor 1991b : 176). En ajoutant les dimensions ontologiques et de prise de position à l'opposition usuelle entre libéraux et communautariens, Taylor ouvre un espace de débat plus complexe, mais surtout plus riche. Sa critique de l'atomisme se situe à ces deux niveaux. Nous insisterons ici essentiellement sur le niveau ontologique, puisque nous avons déjà traité de ses propositions politiques au chapitre précédent. De plus, les prochaines sections sur le républicanisme civique et sur la participation nous permettront de revenir sur le lien entre la thèse sociale et les prises de position de Taylor.

Sur le plan ontologique, Taylor rappelle que « [l]'argument des différentes théories de la nature sociale de l'homme n'est pas simplement que les hommes sont physiquement incapables de survivre seuls, mais bien plutôt qu'ils ne développent leurs capacités proprement humaines qu'en société » (Taylor 1997b : 228). Taylor n'a pas la prétention de démontrer grâce à une logique implacable l'inexactitude des théories atomistes. Son étude veut plutôt montrer « qu'il y a un problème et qu'il se pose aux partisans de la primauté [des droits] » (Taylor 1997b : 245-246). C'est la question de l'arrière-plan nécessaire à cette primauté qui présente la faille la plus évidente. Taylor rappelle que si les penseurs de la primauté des droits attribuent des droits aux hommes, c'est qu'ils reconnaissent qu'ils méritent le respect. Sur le plan moral, Taylor estime

qu'on doit accorder une valeur aux individus (bien différente de celle accordée aux animaux par exemple) et à quelques-unes de leurs capacités. Conséquemment, nous reconnaissons l'importance d'entretenir et de favoriser ces capacités : « [c]'est pourquoi affirmer un droit est plus qu'émettre une injonction. Il y a un arrière-plan conceptuel essentiel à l'affirmation de droits, consistant en une idée de la valeur morale de certaines propriétés ou capacités, sans laquelle cette affirmation serait dénuée de sens » (Taylor 1997b : 234). C'est à ce moment que la thèse sociale s'impose aux yeux de Taylor. Premièrement, il lui semble invraisemblable d'accorder des droits naturels si on ne reconnaît pas l'importance (la valeur) de capacités humaines qui y correspondent. Deuxièmement, ces capacités ne pouvant se développer qu'à l'intérieur d'une société, « cela nous engage à une obligation d'appartenance » (Taylor 1997b : 237). La thèse atomiste des défenseurs de la théorie de la primauté des droits doit ainsi être rejetée, puisque l'individu et ses droits ne sont pas autosuffisants ni antérieurs à la communauté (Taylor 1997b : 237).

Au cours des prochains paragraphes, il sera question de comprendre la thèse sociale présente au cœur de l'œuvre de Taylor. Pour ce faire, le thème de la communauté sera étudié. Premièrement, il faudra comprendre l'importance de l'horizon commun pour l'individu. Deuxièmement, il sera important de préciser le sens taylorien de la communauté. Troisièmement, j'expliquerai pourquoi je considère la thèse sociale taylorienne comme une dynamique. Quatrièmement, en conclusion de cette section, l'exemple du langage nous permettra de reformuler cet exposé sur l'ontologie sociale et de comprendre son sens dialogique.

La critique taylorienne de la pensée atomiste nous a permis de comprendre que le lien entre l'individu et la communauté était nécessaire pour assurer l'épanouissement de certaines capacités humaines. Taylor n'accepte pas de s'en tenir à une telle définition instrumentale. Il croit en l'importance de « réaffirmer une conception plus holiste de la société, de la comprendre

comme une sorte de moule pour les individus plutôt que comme un instrument » (Taylor 1998a : 255). En fait, la société doit être reconnue comme un arrière-plan. En d'autres mots, comme le dit Pélabay, c'est un « contexte d'intelligibilité de l'expérience humaine » (Pélabay 2001 : 51). En prenant conscience qu'il existe un tel horizon, l'individu pourra alors amorcer un travail de compréhension de son identité collective. L'épanouissement du sujet est lié à sa capacité de profiter du maximum d'opportunités pour mieux se connaître.

L'expérience de la communauté lui fournira l'occasion rêvée pour augmenter la profondeur de sa personnalité en passant du « je » au « nous ». Bernard Gagnon a identifié cinq grands postulats qui définissent le concept de communauté chez Taylor (Gagnon 2002 : 228-233), représentant autant de niveaux de compréhension du lien social¹⁷. Dans le premier, la société est comprise comme un groupe de pratiques et d'institutions sociales qui ont comme fonction la gouverne, la normalisation et l'orientation de la conduite des sujets. Dans le deuxième, les pratiques et les institutions sont considérées comme des actions collectives. La collectivité est responsable de leur constante mise à jour. C'est au troisième niveau de compréhension que l'individu exécute un retour sur soi. Il accède aux « significations intersubjectives qui s'articulent par l'entremise des actions sociales » (Gagnon 2002 : 229). Cette participation collective aux pratiques et aux institutions révèle une identité propre à ce groupe. À un quatrième niveau, l'individu comprendra que les significations n'existent que par les pratiques. L'activité réflexive ne suffit plus. Selon Gagnon « [l]es réalités sociales se construisent donc à travers le sens des pratiques » (Gagnon 2002 : 229). L'expérience du réel fait partie de la compréhension du lien entre l'individu et la société. Nous n'avons cependant pas encore expliqué pourquoi l'individu devrait attacher autant d'importance à ces significations qu'il

¹⁷ Gagnon présente ces cinq postulats sans faire référence à des niveaux de conscience. J'utilise cette image pour marquer les différences entre les postulats décrits par Gagnon.

est dans le passage du « je » au « nous ». Par exemple si on additionne le désir de tous les individus d'obtenir un bien (disons, la sécurité publique), et qu'effectivement ils y parviennent d'un commun accord, on pourra parler de la création d'un bien convergent. (Taylor 1997a : 139). Nous sommes en présence d'une communauté d'intérêts. Il peut en être de même pour un goût ou pour une signification. Ils auront une signification intersubjective s'il m'est impossible de les exprimer en dehors de la société. Bien qu'ainsi réunis par le partage d'une même compréhension ou encore de la reconnaissance de droits, ils ne formeront un « nous » que lorsqu'ils pourront « donner forme à un sentiment d'appartenance collective sur les bases d'un attachement commun à la valeur du droit » (Gagnon 2002 : 225). Dans cet exemple, l'existence du droit ne suffit pas à créer un sentiment d'appartenance. Ce n'est que lors de l'élaboration critique de ces normes que le « nous » se révélera. Ainsi, le cinquième et dernier niveau correspond au langage commun développé dans l'interprétation collective des pratiques et des significations. Des biens communs irréductibles seront ainsi développés : « [t]hat we have a common understanding presupposes that we have formed a unit, a "we" who understand together, which is by definition analytically undecomposable » (Taylor 1997a : 139). Tandis que pour Taylor les biens sont convergents lorsqu'il est question de « la manière dont nous devons nous y prendre pour les obtenir » (Taylor 1991b : 183), les biens communs sont liés à la valeur interne du bien. Selon lui, un bien est commun si « le partage [de ce bien] a en lui-même une valeur » (Taylor 1991b : 185). Les biens qui émergeront de cette pratique commune formeront l'horizon moral des individus. Selon Gagnon, c'est spécialement la dimension éthique, en plus de la dimension interprétative et désignative des idées sociales, qui distingue le cinquième élément devant être exprimé pour que le concept de signification de Taylor atteigne sa plénitude (Gagnon 2002 : 230). L'idée de communauté qui est développée dans l'œuvre taylorienne pourrait se comparer à une forme de mouvement.

Pélabay explique que le « nous » de Taylor est un sujet dialogique (Pélabay 2001 : 55). La communauté dans son expression la plus forte se compare à une dynamique, celle du dialogue des sujets. La conception de la communauté et de la participation chez Taylor me semble étroitement liée à ce caractère dialogique de l'identité souligné par Pélabay. Cette dernière précise que l'action du sujet est dialogique puisqu'elle entraîne « une double relation : l'agent s'accomplit par des actions dialogiques mais inversement il contribue à la constitution et à la préservation de l'espace commun où elles s'actualisent » (Pélabay 2001 : 196). Cet aller-retour constant entre la formulation de l'identité du sujet et la participation à l'édification de la société est le cadre de la signification de la participation chez Taylor. Il valorise une société d'action. Comme nous l'avons vu, lorsque l'ensemble des « je » interagissent dans un effort interprétatif commun, le « nous » est plus fort que la simple addition des « je ». Le sens démocratique de la communauté se développe alors en incarnant, dans sa forme la plus visible, le « nous ». En manifestant son identité commune, l'individu accède à un plus haut niveau d'épanouissement. Sa quête intérieure lui aura permis de dialoguer avec sa personnalité qui ne se révèle qu'en commun, plus particulièrement lors d'interrogations éthiques et politiques. Je propose d'étudier l'exemple du langage pour préciser un peu plus le sens dialogique de la thèse sociale chez Taylor.

L'exemple du langage est fort utile pour comprendre l'importance de l'ontologie sociale dans notre quotidien. Pour Taylor, le langage est une forme d'expression qui, tout comme la musique, la peinture et les autres formes d'art, pose la question de la signification. Le langage est « une partie de l'ensemble des médias de signification que les hommes peuvent mettre en œuvre » (Taylor 1997b : 22) pour communiquer entre eux. Une des finalités du langage est de communiquer. On peut donc supposer que l'usage du langage pose les questions de la destination et de l'interprétation. Taylor s'oppose à une conception désignative du langage qui accepterait

son utilisation uniquement monologique. Il nous rappelle d'abord que « le langage nous vient à l'origine des autres, d'une communauté » (Taylor 1997b : 52). Nous ne développons pas le langage en solitaire. Il est un des héritages les plus évidents de notre identité collective et implique une communauté de langage. C'est ce que veut exprimer Taylor lorsqu'il pose la question suivante : «[...] tout cela n'est-il pas modelé en profondeur par une référence virtuelle à un accord intersubjectif et à une communication complète ? » (Taylor 1997b : 52). L'exemple du langage nous montre qu'il est difficile, voire impossible, de penser ou de conceptualiser sans utiliser un ensemble de mots et de représentations qui nous sont donnés ou encore qui sont développés dans le cadre de la vie commune. Gagnon constate lui aussi que, chez Taylor, « le langage est une activité qui requiert plus d'un interlocuteur, car il présuppose la communauté linguistique » (Gagnon 2002 : 97). Lorsque nous parlons, la présence d'un auditoire est sous-entendue. Dans le cas où je me parle à moi-même, le fruit de ce dialogue intérieur se répercutera très certainement dans mes communications futures avec l'extérieur. De plus, le dialogue avec soi-même met souvent en scène un auditoire virtuel.

En plus de nous informer sur la présence d'un rapport social, le langage pose la question de l'interprétation. La communication orale nous pousse à partager des sentiments communs dans des contextes bien particuliers. Par exemple, certains participants à une soirée de poésie donneront un nouveau sens au mot *amour* après l'écoute commune d'un poème portant sur l'amour-haine. Cette expérience leur aura fourni un horizon bien à eux. Taylor reconnaît que « la signification ne s'explique qu'en situant le langage dans le cadre de nos préoccupations, de nos pratiques et de nos activités » (Taylor 1998b: 163). Le langage implique un travail d'interprétation et d'expression de son identité. En disant une phrase toute simple, l'orateur dévoile une partie de son intériorité. La pensée, qui n'était que sienne il y a un instant, est maintenant pensée de l'autre et a peut-être un sens différent. Il ne faut pas s'étonner de la place

centrale qu'occupe une telle réflexion sur la nature expressive de l'individu dans l'œuvre de Taylor. Cette nature expressive nous fournit un accès direct à notre identité : « la conception expressive nous donne une vue du langage comme un ensemble d'activités dans lesquelles nous exprimons/réalisons une certaine façon d'être au monde » (Taylor 1997b : 48). L'influence de la pensée expressiviste est omniprésente dans la théorie du langage de Taylor. Je propose d'étendre cette discussion sur la nature expressive de l'identité du sujet en étudiant maintenant l'influence de la théorie expressiviste sur l'œuvre de Taylor.

3.3 L'influence de l'expressivisme

L'expressivisme a comme point de départ une philosophie de la nature-source, qu'il partage aussi avec une certaine forme du romantisme. Taylor s'intéresse à « la notion d'une voix ou d'une impulsion intérieure, l'idée que nous trouvons la vérité en nous, en particulier dans nos sentiments » (Taylor 1998a : 642). Pour les modernes que nous sommes, accorder de l'importance à nos sentiments paraît banal. Nous avons même très fortement tendance à oublier qu'ils peuvent nous renseigner sur notre identité. Taylor nous rappelle qu'il fut une époque où accorder de l'importance à nos sentiments « en eux-mêmes » n'était pas commun. La philosophie de la nature-source a permis l'éveil des penseurs de l'époque de Herder en s'intéressant à ce que nous ressentons face au monde et à la vie (Taylor 1998a : 466). En écoutant la « voix de la nature », nous pouvons accéder à notre identité propre (ou encore à notre nature propre). La sentimentalité humaine est le point de départ d'un effort de compréhension : « [s]i nous accédons à la nature par l'intermédiaire d'une voix ou d'une impulsion intérieure, nous ne pouvons vraiment connaître cette nature qu'en explicitant ce que nous découvrons en nous » (Taylor 1998a : 469). Taylor voit dans cette prise de conscience de la spécificité humaine une étape

importante du développement de l'intériorité. Herder lui enseignera que la réalisation de cette puissance intérieure nouvellement acquise est aussi importante que cette première découverte. Taylor considère que ce qui est découvert à l'intérieur du sujet doit faire l'objet d'une expression : « [j]e soutiens que l'idée de la nature en tant que source intrinsèque va de pair avec une vision expressive de l'existence humaine. Accomplir ma nature signifie épouser la voix, l'impulsion, ou l'élan intérieur » (Taylor 1998a : 470). On peut constater que la théorie expressiviste est au cœur de la conception taylorienne de la participation, cette même volonté que l'on retrouve dans sa conception de la liberté, sa philosophie du langage et sa thèse sociale. L'expression permet à l'individu de manifester, c'est-à-dire de rendre apparente, sa personnalité intérieure. Par le fait même, il continue de la développer lors du dialogue qu'il engage avec l'extérieur.

Notre précédent exemple du langage était grandement marqué par un tel mouvement. Il ne faut pas s'en étonner, puisque qu'une bonne partie de la pensée expressiviste a été développée par rapport à ce mode d'expression. Pélabay précise que Taylor a nommé « expressivisme » cette nouvelle « posture à l'égard des choses » attribuable à Herder, Humboldt et Hamman (Pélabay 2001 : 34). Elle insiste sur les trois principales caractéristiques de cette théorie dite « triple-H ». Premièrement, elle est expressive-constitutive selon sa fonction d'articulation. En rendant explicite ce qui était implicite, le langage permet de donner vie à une pensée, à un sentiment, à une intuition. L'individu doit s'investir dans le choix de mots pour représenter ce qui n'était pas fixe au point de départ. Deuxièmement, la théorie triple-H est holiste. Le langage renvoie à la communauté de sens. Troisièmement, elle est fondée sur une activité d'interprétation qualitative. Rappelons-nous l'idée de la formation d'un « nous » dans la communauté selon Taylor. Il en est sensiblement de même pour le langage qui, selon la conception expressiviste triple-H, participe à la mise en commun de l'identité et de la morale dans un effort d'interrogation commun (Pélabay

2001 : 36-50; Taylor 1997a : 92-99). Pour qu'un espace propice à ce type d'expression existe, il faudra compter sur des changements dans nos attitudes et nos pratiques sociales et politiques. Le modèle du républicanisme civique inspire Taylor dans la recherche d'une communauté plus hospitalière à la participation de tous.

3.4 L'influence du républicanisme civique

Le modèle politique du républicanisme civique représente l'une des sources d'inspiration importantes des propositions politiques de Taylor. Dans un premier temps, je reviendrai sur les sources théoriques de ce modèle politique. Dans un deuxième temps, je mettrai en lumière la place du républicanisme civique dans l'œuvre de Taylor. Enfin, dans un troisième temps, la pertinence contemporaine de cette source d'inspiration et de son modèle politique sera explorée.

Jean-Fabien Spitz explique que, parmi les figures de proue du républicanisme civique, Machiavel, Montesquieu et Tocqueville sont probablement les mieux connus. Cette conception a d'abord été développée à l'époque de la Renaissance italienne et a marqué à plusieurs moments le développement de la pensée politique. Selon Spitz, elle définit « l'homme comme un être essentiellement politique, dont la nature ne s'accomplit que dans le statut de citoyen et la participation active à la vie publique au sein d'une République vertueuse » (Spitz 1996 : 282). Pour qu'apparaisse une telle compréhension de l'être humain, d'importants changements ont dû advenir dans la société occidentale du Moyen Age. Il a fallu rompre avec la valorisation d'une vie contemplative pour que la dignité de l'homme en vienne à reposer dans l'idéal de la vie publique active (Spitz 1996 : 283). Spitz souligne que la morale associée aux sociétés républicaines de l'Antiquité a fourni une piste d'inspiration, sans toutefois être reprise intégralement. Le républicanisme civique ne recherche pas le partage de la même valeur par tous.

François Houle mentionne d'ailleurs que dans le cadre des sociétés modernes multiculturelles, la participation de tous aux débats concernant la transformation de la « culture publique commune » est une base inclusive pour édifier une société politique ouverte aux différentes identités culturelles. Il explique que la transformation de la culture publique commune « à la suite d'une délibération entre les citoyens, peut très bien lui permettre de servir d'ancrage à un patriotisme républicain » (Houle 2001: 121). Cette interprétation de Houle nous permet de comprendre que, dans ses applications plus récentes, le républicanisme civique ne demande pas de « sacrifier » les droits et libertés individuelles, mais plutôt d'enrichir sa vie à travers la participation politique (Houle 2001 : 121). La vertu politique est plutôt liée à la « forme politique et institutionnelle qui permet la réalisation conjointe de l'ensemble des valeurs » (Spitz 1996 : 184). On peut donc comprendre ce courant de pensée comme l'attachement et le dévouement envers les institutions participatives, celles qui permettent la participation de tous à la recherche du bien commun. James Tully explique que l'on développe notre identité citoyenne lors de l'expression publique de notre liberté. Selon lui, «[t]rois caractéristiques de notre identité civique sont à retenir » (Tully 2001 : 126). La première réfère à la « connaissance de soi » que l'on cultive par la participation politique. La seconde est le sentiment d'appartenance qui est acquis lors de cette découverte de soi. La troisième est la contribution « aux négociations et dialogues publics sur la façon dont le pouvoir politique sera exercé et à l'égard de qui il le sera » (Tully 2001 : 127). Ainsi compris, le républicanisme civique vise donc la création de républiques qui, idéalement, permettront la participation directe de tous les citoyens. Cette dimension de la participation directe nous forcera à poser la question de la pertinence de ce modèle comme perspective critique ou prescriptive pour le monde politique contemporain.

Le thème qui revient le plus lorsque Taylor fait allusion au républicanisme civique est celui du patriotisme. Dans sa critique du libéralisme procédural, il mentionne à plusieurs reprises

reprises que pour que les citoyens soient enclins à participer volontairement à la sphère politique, ils doivent s'identifier à la communauté. Le sentiment patriotique doit remplacer la peur ou les motivations instrumentales parmi les motivations à se sacrifier pour la société. Bien qu'un groupe d'individus puisse calculer qu'il est profitable (sentiment de sécurité ou encore obtention de services) de participer à une tâche commune ou de payer des taxes, comment s'assurer de leur collaboration lorsque le coût de leur contribution sera plus élevé — du moins en apparence — que leurs gains potentiels ? Il manque ici un élément qui s'apparente à l'esprit d'équipe. Pour Taylor, ce lien entre l'individu et la communauté est le patriotisme : « [c]ette thèse soutient que la condition essentielle d'un régime libre (non despotique) est ce type d'identification patriotique du citoyen » (Taylor 1991b : 185). Il n'est pas simplement question d'agiter un drapeau lors des jeux olympiques ou de manifester son appartenance à une culture propre. Bien que ces comportements soient des manifestations fréquentes du patriotisme, Taylor explique qu'une reconnaissance autour d'un bien commun est nécessaire et qu'elle doit être associée à une conception participative de la liberté. C'est la participation volontaire des citoyens au dialogue entourant la formulation et la poursuite du bien commun qui renforce le sentiment d'identification patriotique. Un cercle positif est enclenché. En s'investissant dans les affaires publiques, l'individu collabore à l'édification du bien commun. Il est ainsi fort probable qu'il s'identifie à ce bien commun. Se reconnaissant dans ces pratiques et dans cette morale, il n'aura pas à se faire prier pour participer aux affaires publiques.

Le républicanisme civique enthousiasme plus d'un citoyen soucieux de l'état de santé de la démocratie. Toutefois, on peut aussi se demander si le républicanisme civique doit être considéré comme irréaliste, à l'image du modèle de la *polis* grecque que nous nous représentons plus parfait qu'il n'a jamais été. C'est d'ailleurs ce que Pierre Boyer et Linda Cardinal veulent souligner lorsqu'ils relèvent que «[s]i le républicanisme a une longue carrière en histoire, sa

place n'est pas encore acquise en science politique » (Boyer et Cardinal 2001 : 4). La question de sa pertinence à l'époque actuelle se pose. À ce sujet, on comprend vite que Taylor ne se fait pas d'illusions. Il n'est jamais question pour lui de proposer un modèle politique qui refuse la représentation et qui impose la participation directe de tous aux affaires de l'État. Il ne se gêne cependant pas pour soutenir que nous avons beaucoup à gagner à nous imprégner de l'esprit civique. Sa politique de reconnaissance vise d'ailleurs en partie à s'assurer que les individus s'identifient à leur collectivité. Taylor va encore plus loin dans l'affirmation de l'actualité du modèle républicain et, plus précisément, de la pertinence du sentiment patriotique : « [e]n d'autres termes je veux dire que la thèse républicaine est aussi adéquate et vraie aujourd'hui dans ses applications particulières qu'elle l'était à l'époque ancienne ou au début de l'époque moderne quand furent articulés les jugements paradigmatiques de l'humanisme civique » (Taylor 1991b : 191-192). Il donne l'exemple du scandale du Watergate. La très forte réaction des citoyens a alors forcé un président américain à démissionner. Le patriotisme, comme chien de garde de la liberté politique, est promis à s'exprimer encore longtemps. Selon Taylor, « [l]e patriotisme n'a pas seulement été un rempart pour la liberté dans le passé, mais il le restera de manière irremplaçable dans le futur » (1991b : 191). Il reconnaît cependant qu'il reste beaucoup à accomplir pour que l'esprit civique se manifeste volontairement, sans qu'il soit motivé par la réaction à une action politique à laquelle on s'oppose. Je propose maintenant de diriger notre attention vers l'étude des espaces communs où une telle participation citoyenne peut se dérouler.

3.5 Les espaces communs chez Taylor

Les institutions politiques existent par et pour les citoyens. La préférence de Taylor pour ces « lieux » de participation politique a été soulevée à plusieurs reprises. Toutefois, les individus ne

peuvent accéder à une liberté participative sans augmenter au maximum leurs échanges avec la communauté. La fusion des « je » en un « nous » doit donc se réaliser aussi à l'extérieur du domaine privilégié qu'est la sphère politique. Lorsqu'il est question de l'interaction des individus dans un espace qui n'est pas sous l'influence directe de l'État, Taylor fait référence à la société civile. Robert Fossaert propose une définition semblable en affirmant que, «[g]lobalement, la société civile désigne l'ensemble des pouvoirs non ou peu dépendant de l'État » (Fossaert 1991 : 29). En plus de la relative séparation avec l'État, un autre élément caractérise la société civile. La formation des acteurs collectifs qui la constituent témoigne d'un espace de liberté si elle origine spontanément de la volonté des citoyens. L'ensemble de ces regroupements, lorsqu'observé dans sa globalité, devrait pouvoir former une société autonome. Taylor reconnaît que le sens du concept de société civile est flou. Dans « Civil Society in the Western Tradition » (1991c), Taylor présente trois significations différentes de la société civile. Premièrement, dans son expression la plus réduite, la société civile réfère aux associations libres et volontaires, exemptes de la tutelle étatique. Deuxièmement, selon un sens plus fort, la société civile ne peut exister que si la société, comme un tout, régule et coordonne ses actions grâce à des regroupements indépendants de l'influence de l'État. Dans le premier cas, la simple présence d'un certain nombre d'associations dans une société permet de conclure en l'existence d'une société civile, tandis que dans le second cas, c'est la présence d'un « système complet des réactions organisées » (Fossaert 1991 : 34) qui témoigne de la vivacité de la société civile. Taylor propose aussi une troisième définition de la société civile, complémentaire à la deuxième. On considère dans ce dernier modèle la capacité de ces associations à déterminer ou influencer les politiques étatiques (Taylor 1991c : 120). Il est évident que Taylor préfère le troisième sens de la société civile. Selon lui, « civil society in a strong sense exists when, beyond the free multiple associations, society can operate as a whole outside the ambit of the state. I mean by this ways in

which society can be said to act, or to generate or sustain a certain condition, without the agency of government » (Taylor 1997a : 259). L'influence de la société civile doit s'étendre au-delà de sa propre sphère pour rejoindre aussi celle de l'État. À l'inverse, l'État ne doit pas tenter de contrôler la société civile. C'est ce qui assure le maintien d'une société civile active. L'auteur étudié s'intéresse à un type particulier d'association civile : la sphère publique. Elle est un lieu essentiel de la participation citoyenne.

La sphère publique, selon Taylor, est un élément central de la société moderne. Elle fournit le caractère identitaire propre à notre type de vivre ensemble. Même s'il ne s'agit pas d'un concept clairement défini, on ne peut le confondre avec les autres lieux de rencontre de la pluralité qui ont existé auparavant. Aux yeux de Taylor, la sphère publique doit être composée de deux éléments de base. Selon lui,

the public sphere is not only a ubiquitous feature of any modern society; it also plays a crucial role in its self-justification as a free self-governing society, that is, as a society in which (a) people form their opinions freely, both as individuals and in coming to a common mind, and (b) these common opinions matter — they in some way take effect on or control government (Taylor 1997a : 260).

Cette sphère d'échange menant à une opinion partagée doit influencer, voire contrôler le gouvernement grâce au dialogue. Cependant, cette mainmise sur le gouvernement n'est pas une finalité de la sphère publique. Il s'agit plutôt d'un résultat désintéressé. Le langage, propre à toute humanité, se développe ainsi dans une forme plus engagée pour favoriser l'émergence d'un nouveau lieu. Selon Abbey, « [a]nother important role that language plays in Taylor's analysis of politics emerges from his thesis about language creating public or common space. Language brings things into public space because when something is said it exists in the imagined space between the interlocutors » (Abbey 2000 : 121). Nous comprenons que le langage ne crée pas concrètement un véritable *lieu*, mais cette métaphore représente plutôt ce qui est partagé entre les

acteurs. Il s'agit d'un espace ouvert où se déroulent des débats et des délibérations portant sur une préoccupation commune. Cet élément, selon Abbey, est une constituante essentielle des démocraties contemporaines. Les citoyens, sans se regrouper physiquement, peuvent vivre leur citoyenneté commune via les moyens de télécommunications :

[s]o the public space of western politics is now a virtual rather than a physical realm; in principle it unites and is available to all the citizens in the democracy. These participants might never meet or even see one another in a face-to-face way, but they interact about and debate matters of shared concern and behave as if the opinions of others in this space matter (Abbey 2000 : 122).

Je dois cependant émettre ici deux réserves. La première concerne la teneur politique de ce dialogue. Rien ne semble garantir que l'espace public médiatique aborde les débats politiques. Il est parfois évident que les sujets politiques ne sont abordés qu'en surface ou qu'ils sont tout simplement éclipsés par le divertissement, voire transformés en divertissement. La seconde réserve réfère à l'idée selon laquelle cette ère médiatique favorise largement l'écoute passive plutôt que l'intervention du citoyen dans le débat public. Les médias électroniques ont l'avantage de leur large diffusion, mais le désavantage qu'ils contribuent à fabriquer des auditeurs isolés. La disponibilité de l'information ne garantit pas le rassemblement et le dialogue des citoyens. Il faut franchir un pas de plus. Pour Taylor, la sphère publique, sans être au service du système politique, doit contribuer à enrichir les débats qui animent la sphère étatique : « [i]n other words, with the modern public sphere comes the idea that political power must be supervised and checked by something outside » (Taylor 1997a : 265). La sphère publique peut ainsi nous apparaître comme un chien de garde de la sphère étatique. Lorsque les élus font allusion à la population ou encore à l'opinion publique, ils semblent, d'un point de vue taylorien, se référer à la sphère publique. Ainsi, sans avoir d'existence institutionnalisée, cet ensemble social offre à l'État une source de légitimité extérieure. Le pouvoir étatique ne pouvant plus s'appuyer sur le

divin, il doit maintenant fonder son autorité sur des bases temporelles. Ces dernières peuvent toutefois nous sembler tout aussi insaisissables qu'auparavant. Cette nouvelle sphère d'influence moderne n'a cependant aucune ambition de se référer à une transcendance. L'espace public assume donc sa sécularité radicale (Taylor 1997a : 267). La compréhension qu'a Taylor des espaces communs rejoint les autres piliers théoriques de sa pensée politique autour de la question de la participation politique. L'étude du rôle et de la place de cet angle d'étude privilégié nous permettra de conclure cette interrogation des fondements de l'œuvre politique de Taylor.

3.6 Formulation de la conception taylorienne de la participation

En début de parcours, je me suis demandé si la participation était un concept central de la pensée politique de Taylor. Je peux maintenant répondre avec certitude qu'elle est bel et bien un élément central de son œuvre, et ce, tant au niveau ontologique qu'au niveau des prises de position. Dans la présente sous-section, je vais appuyer cette réponse en effectuant d'abord un retour sur les deux derniers chapitres (chapitres 2 et 3), pour ensuite expliquer la dynamique propre à la conception taylorienne de la participation.

C'est essentiellement sur la base de trois critères que je considère la participation politique comme un des concepts centraux de la théorie politique de Taylor : son omniprésence, son importance et sa fonction de lien entre les nombreux thèmes qui composent l'œuvre de l'auteur. On a pu constater que l'engagement personnel de Taylor reflète son intérêt pour la participation politique. Rappelons sa contribution au NPD et ses très nombreuses interventions lors des débats entourant la question constitutionnelle canadienne et l'avenir du Québec dans la fédération. Cette cohérence entre théorie et pratique est exemplaire. Elle est à l'image d'une conception de la participation qui valorise l'expression de la liberté du citoyen à travers une

réflexion identitaire au sens large et une action politique locale. Taylor articule l'individualité à la communauté. Il recherche un horizon où tous sont enclins à prendre part à la vie commune. Il insiste sur l'héritage que l'histoire de la pensée nous offre en nous permettant de mieux comprendre la présente époque. Ses propositions politiques démontrent aussi un attachement à sa société d'origine, sans toutefois négliger le contexte plus vaste des démocraties libérales. Sa valorisation des institutions sociales, et plus spécialement politiques, sa politique de reconnaissance et son militantisme en faveur de la décentralisation au niveau local visent tous le retour de la vie citoyenne participative. Même lorsqu'il entreprend la difficile critique de son époque, Taylor demeure optimiste quant à sa capacité à nous convaincre de contribuer à la formulation et à la poursuite du bien commun. Lorsqu'il décrit les zones inhospitalières de la modernité, c'est toujours pour nous conscientiser aux améliorations que nous pouvons y apporter. Il projette de mettre en valeur nos horizons moraux. Il insiste sur l'importance de poursuivre des fins collectives, en accord avec notre identité individuelle. Tout cela pour que nous retrouvions notre véritable liberté, fondée sur l'accomplissement d'une vie plus large et plus signifiante que celle qui s'offre à l'individualiste. Nous pouvons déjà remarquer que le thème de la participation est présent dans chacun de ces piliers théoriques. De plus, même lorsqu'elle n'est pas décrite comme l'objectif primordial à atteindre, la participation est présentée en de nombreux endroits comme l'élément déclencheur nous permettant de renouer avec une vie plus épanouie.

Les thèmes centraux de la pensée politique de Taylor sont eux aussi habités par la participation politique. Le présent chapitre nous a fait apprécier une conception de la liberté qui est fondée sur l'engagement de l'individu à participer à la définition de son identité. La thèse sociale forte, qui place Taylor aux côtés des communautariens, confirme que l'identité de l'individu se fonde sur une relation avec la communauté. Le sujet doit entretenir un échange

constant entre son univers intérieur et la réalité sociale extérieure. Il ne doit pas subir cette relation, mais plutôt s'y investir. L'expressivisme et le républicanisme civique ont marqué la pensée taylorienne. Dans le premier cas, Taylor reconnaît la nature expressive de l'individu en insistant sur le besoin d'affirmation sur un mode dialogique. Dans le second cas, il utilise ce modèle politique pour redéfinir les normes d'une citoyenneté actuelle. Le sentiment d'identification patriotique mène d'ailleurs tout droit vers la participation politique. L'omniprésence de la participation et son rôle fondamental me permettent de dire que la participation politique nous offre un angle d'étude privilégiée de l'œuvre de Taylor. Je crois qu'il est important d'insister sur un dernier point. Selon moi, la participation politique peut être comprise comme l'énergie qui habite sa pensée.

Je fais ici référence à la dynamique qui lie son œuvre en un tout. L'œuvre taylorienne est indissociable de l'action. Ses profondes réflexions philosophiques sont immédiatement mises à profit afin d'interpréter la modernité et de formuler des propositions politiques et sociales. L'engagement et le mouvement dialogique incarnent à merveille cette vigueur dans son œuvre. Gagnon nous rappelle que, pour Taylor, « une transformation dans notre compréhension de l'engagement conduirait à des changements au niveau même du politique, de la morale et du social » (Gagnon 2002 : 43). Côté d'une telle pensée politique peut nous inspirer en ce sens. Pour participer, on doit s'engager volontairement dans une relation en mouvement. À partir de notre intériorité, nous exprimons notre singularité qui s'épanouit alors dans le « nous ». Notre identité est ainsi enrichie. Pélabay explique ce cercle positif comme « une double relation : l'agent s'accomplit par des actions dialogiques mais inversement il contribue à la constitution et à la préservation de l'espace commun où elles s'actualisent » (Pélabay 2001 : 196). Pour Taylor, la participation politique est une action dialogique. Elle résulte d'un mouvement volontaire du sujet vers son horizon plus significatif. En enrichissant la communauté, la facette collective de

l'identité de l'individu sera plus épanouie. Bien que la société civile soit un lien pertinent pour cette dynamique, la sphère étatique présente un environnement idéal pour sa réalisation. C'est pour cette raison que la conception taylorienne de la participation me semble fournir une piste de réflexion crédible pour remédier à la désaffection politique.

Conclusion

Pénétrer au cœur de l'œuvre de Taylor et rechercher la dynamique qui le fait battre implique des choix. Le premier a été de choisir un angle de lecture. Le thème de la participation politique a joué ce rôle avec succès, me permettant de valider mon hypothèse de départ et d'affirmer que la participation politique est un des éléments centraux de la pensée politique de Taylor. Je veux toutefois continuer ce travail d'interrogation. Le second choix sera de montrer la pertinence de la théorie taylorienne de la participation pour analyser le discours gouvernemental. Je vais ainsi pouvoir vérifier la seconde hypothèse de travail, soit que le document de consultation du gouvernement québécois intitulé *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* ne véhicule pas une conception de la démocratie compatible avec la conception taylorienne de la participation. *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* sera évalué selon une perspective critique taylorienne. Ce document gouvernemental fut au centre des consultations sur la réforme des institutions démocratiques québécoises tenues en 2002 et 2003. Nous pourrions voir si, conformément à ses intentions, *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* offre une véritable opportunité de renouveler la démocratie québécoise.

CHAPITRE 4 : LE POUVOIR AUX CITOYENS ET AUX CITOYENNES : UNE PERSPECTIVE TAYLORIENNE

L'interrogation de l'œuvre de Taylor sous l'angle de la participation politique peut-elle enrichir notre analyse des enjeux politiques actuels ? J'ai déjà annoncé mon intention de lier la théorie à la pratique. C'est l'évaluation normative du document de consultation sur la réforme des institutions démocratiques du Québec qui me fournira cette occasion. L'étude de ce document gouvernemental vise à évaluer la qualité de sa contribution à la valorisation de la participation politique des citoyens du Québec. Elle permettra aussi d'évaluer la pertinence de la théorie politique de Taylor comme outil d'analyse. Ce dernier chapitre procédera en deux étapes.

Dans un premier temps, je concentrerai mon attention sur un compte rendu du document. Nous examinerons d'abord le contexte historique et politique qui entoure *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*. Ce document ne répond pas uniquement aux plus récentes remises en question des institutions politiques québécoises. Un retour en arrière nous aidera à comprendre que cet enjeu a fait surface à différents moments de l'histoire du Québec des cinquante dernières années. Ce retour historique sera suivi de la présentation des principaux objectifs et des thèses centrales du document étudié. Il s'agira alors d'identifier l'orientation que veut donner le gouvernement à la réforme des institutions démocratiques du Québec. Le compte rendu du document s'achèvera par un examen plus systématique de ses différentes parties.

Dans un deuxième temps, je procéderai à l'évaluation normative du document en m'intéressant successivement à la qualité de sa définition des problèmes de la démocratie québécoise et à la pertinence des pistes de solution qu'il propose. Deux évaluations normatives distinctes seront donc effectuées selon deux questionnements différents, mais tout à fait complémentaires. La première évaluation normative du document permettra de juger de la qualité de l'identification des problèmes qui affectent la démocratie québécoise. Il me semble essentiel

d'évaluer préalablement la compréhension qu'a le gouvernement québécois de l'état de santé de la démocratie, puisque les pistes de solution qu'il propose dans *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* dépendent directement de son diagnostic. Les trois malaises de la modernité identifiés par Taylor dans *Grandeur et misère de la modernité* serviront de critères d'évaluation. Ce n'est qu'après avoir mené à terme cette première évaluation qu'il sera possible de se pencher sur les pistes de solution proposées dans *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*. La seconde évaluation du document visera à commenter les options de réforme. Les critères d'évaluation seront une fois de plus d'inspiration taylorienne. La définition des critères selon la théorie taylorienne de la participation précédera l'évaluation normative des options de réforme contenues dans le document. Il sera ainsi possible de vérifier si *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* envisage une réforme compatible avec la pensée politique de Taylor.

4.1 *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* et la réforme de la démocratie au Québec

La question de la réforme des institutions démocratiques a été posée à plusieurs moments dans l'histoire du Québec. André Bernard et Louis Massicotte nous rappellent que la refonte de la carte électorale a dominé largement les discussions de réforme des institutions québécoises de 1867 à 1960 (1985 : 69). Durant cette période, la division des circonscriptions soulevait la question de leur impartialité. Dans l'après-guerre, le régime duplessiste a bénéficié des déformations du mode de scrutin qui permettaient aux petites majorités électorales de l'Union nationale (à peine plus de 50 %) de lui procurer entre 74 % et 89 % des sièges de l'Assemblée nationale (Laflamme et Pageau 2002 : 14). À plusieurs moments l'écart entre le pourcentage de votes et le pourcentage de sièges obtenus était flagrant, sans rappeler la défaillance électorale spectaculaire de 1944 – et plus tard celles de 1966 et de 1998 – qui a porté au pouvoir un parti ayant obtenu moins de votes que

l'opposition officielle. À cette époque, entre 1944 et 1960, l'Union nationale se préoccupa essentiellement de la refonte de la carte électorale du Québec (Bernard et Massicotte 1985 : 85-91). C'est en 1964 que le RIN brisera la glace en proposant un modèle proportionnel (Bernard et Massicotte 1985 : 108). À partir de ce moment, la question de la réforme du mode de scrutin fut abordée à quelques reprises à l'Assemblée nationale, sans toutefois que les discussions se traduisent par des mesures concrètes. Parmi ces épisodes, nous pouvons mentionner la création, en 1970, d'une commission parlementaire devant étudier le mode de scrutin, la carte électorale et la loi électorale (Bernard et Massicotte 1985 : 131). Bien qu'il en résulta la création de la Commission permanente de la réforme des districts électoraux en 1971, le projet de réforme du mode de scrutin fut mis de côté par le gouvernement Bourassa au profit d'une simple révision de la carte électorale (Bernard et Massicotte 1985 : 130). René Lévesque tenta à son tour de relancer une variante d'un projet de réforme du mode de scrutin basé sur un modèle proportionnel territorial. Cependant, son conseil des ministres s'y opposa une première fois en 1978, puis une seconde fois en 1984 (Bernard et Massicotte 1985 : 173-216; Cliche 1999 : 47-57).

Dans la période récente, avec des niveaux de confiance envers les politiciens qui oscillent en bas des 20 %¹⁸, un taux d'abstention en hausse¹⁹ et le dépôt d'une pétition réclamant une réforme du mode de scrutin par le Mouvement pour une Démocratie Nouvelle²⁰, il ne faut pas s'étonner que le dossier de la réforme des institutions, et plus particulièrement du mode de scrutin, ait refait surface. La conjoncture semble prometteuse puisque les trois partis représentés à

¹⁸ Les pourcentages de Québécois qui font confiance aux politiciens étaient de 18% en janvier 2002 (Léger marketing 2002a) et de 14 % en décembre 2002 (Léger marketing 2002b).

¹⁹ Tandis que le taux d'abstention était de 21.7% lors des élections générales au Québec de 1998, il a atteint 29.58% en 2003 (DGE 2003).

²⁰ Le Mouvement pour une démocratie nouvelle a joué un rôle important dans la publicisation du débat entourant la réforme des institutions démocratiques du Québec : « Le Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN) a déposé une pétition signée par 125 personnalités de la société civile québécoise, toutes tendances politiques confondues, réclamant de l'Assemblée nationale qu'une commission parlementaire ou qu'une commission d'étude soit créée dans

l'Assemblée nationale ont pris position pour une remise en question du mode de scrutin et penchent vers l'inclusion d'éléments de proportionnelle (Action démocratique du Québec 2002 : 95 ; Parti libéral du Québec 2002 : Résolution 6.11; Parti québécois 2000 : 8-9). Ainsi, en décembre 2001, la Commission des institutions se voit confier par l'Assemblée nationale l'évaluation du mode de scrutin et de ses influences sur l'ensemble des institutions démocratiques du Québec (Laflamme 2002 : 15)²¹. Quelques mois plus tard, le 21 mars 2002, M. Jean-Pierre Charbonneau, alors ministre responsable de la Réforme électorale et parlementaire, annonce la création d'un Secrétariat à la Réforme des institutions démocratiques (Charbonneau 2002a). Trois mois plus tard, le 20 juin, le document de réflexion populaire *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* fut rendu public par le Secrétariat (Charbonneau 2002b). C'est autour de ce document qu'une tournée de consultation est organisée à la grandeur de la province à l'automne 2002 et que des états généraux furent tenus à Québec, du 21 au 23 janvier 2003 (Gouvernement du Québec 2003a)²².

Trois raisons principales motivent le choix du document *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* pour une évaluation à partir d'une perspective taylorienne. Premièrement, le document a été retenu pour son rôle central dans le processus de consultation mis en branle par le gouvernement du Parti québécois, du début de l'année 2002 au début de l'année 2003. Deuxièmement, *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* a l'avantage de ne pas être un

les plus brefs délais afin de consulter les citoyens et les groupes sociaux au sujet de l'actuel mode de scrutin québécois » (Mouvement Démocratie Nouvelle 2001)

²¹ Selon Laflamme, « [l]e mandat engage la Commission à évaluer le mode de scrutin actuellement en vigueur au Québec, à étudier les différentes avenues de réforme du mode de représentation et, enfin, à en mesurer les impacts sur la représentation, celle des régions notamment, sur le rôle et le fonctionnement des institutions parlementaires, sur la formation et la stabilité des gouvernements, et de façon plus générale, sur le système politique québécois » (Laflamme 2002 : 15).

²² Le document *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* fut utilisé au cours des 27 assemblées publiques tenues dans 16 régions du Québec. C'est à partir de ce document de réflexion que les citoyens ont été consultés en vue de la préparation des états généraux de février 2003 sur la réforme des institutions démocratiques : « [l]a tenue des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques découle directement de la démarche soumise au Conseil des

document qui risque d'évoluer selon les aléas de l'actualité. Troisièmement, l'objet d'étude du document rejoint directement le questionnement de départ de cette thèse, c'est-à-dire qu'il s'intéresse à certains problèmes de la démocratie. L'examen du document nous permettra de mesurer la qualité de son évaluation de l'état de santé de la démocratie québécoise et des options de réforme qui y sont exposées.

L'objectif immédiat du document *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* est d'encadrer les discussions sur la réforme des institutions démocratiques lors de la tournée de consultation menée à l'automne 2002 auprès des citoyens du Québec. Dans l'introduction du document, le gouvernement mentionne sa volonté d'entreprendre une discussion avec la population. On peut y lire que « [l]e présent document est conçu pour la faciliter et la systématiser, mais non la limiter. En définitive, l'objectif est de renforcer nos institutions politiques, afin de les rendre plus conformes à notre vision commune de la démocratie » (Gouvernement du Québec 2002a : 4). Outre son rôle de cadre de référence, la finalité fondamentale de ce document et de la consultation populaire à laquelle il contribue est, pour le gouvernement, la vivification des institutions politiques afin qu'elles soient plus proches des citoyens et des citoyennes. Pour y parvenir, *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* dit vouloir s'attaquer au « problème de l'écart entre les citoyens et ceux qui les représentent » (Gouvernement du Québec 2002a : ii). Voyons maintenant comment les problèmes de la démocratie québécoise sont identifiés par le gouvernement et quelles pistes de solution sont soumises aux citoyens.

Le document est composé d'un sommaire, d'une lettre de présentation du ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, d'une introduction, de 6 sections

ministres par le ministre responsable de cette réforme et telle qu'elle est exprimée dans le document de réflexion populaire : *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*» (Gouvernement du Québec 2003b : 5).

principales et d'une conclusion. La lettre de présentation du ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques Jean-Pierre Charbonneau présente la démarche et résume brièvement le document. En introduction, les raisons et les objectifs d'une telle entreprise sont exposés. Ensuite, du premier au sixième chapitre, on s'intéresse à six thèmes de réforme : 1) le système politique; 2) le mode de scrutin; 3) la place des régions; 4) les nations autochtones et l'État québécois; 5) des éléments de démocratie directe; 6) les nouvelles attentes (des élections à date fixe, la limitation des mandats électoraux, l'intégrité du processus du vote, l'âge minimum pour voter et la place des femmes en politique). La conclusion du document présente les étapes du processus de consultation. Attardons-nous maintenant à la substance du document.

Bien que le titre de l'introduction — « Une réforme des institutions démocratiques : Pourquoi? Pour qui? » (Gouvernement du Québec 2002a :1) — annonce en principe seulement la présentation des motifs et des bénéficiaires de la réforme des institutions démocratiques, on y trouve une définition minimaliste d'un thème complexe. On rappelle que la démocratie repose sur la souveraineté populaire et deux dimensions de la citoyenneté : les droits et les devoirs. La population, étant « propriétaire » des institutions, doit assumer leur maintien. Ainsi, la règle de la majorité, associée à la participation civique, régit la démocratie. On rappelle aussi le besoin du respect des minorités. Le « pour qui ? » de la réforme est ainsi défini. En ce qui concerne le « pourquoi ? », le lecteur doit se contenter de la mention de la « fragilité » et de la vulnérabilité de la démocratie découlant des mauvais usages par des individus ou par la société (Gouvernement du Québec 2002a : 1). La participation des citoyens à la gouvernance de l'État est donc au centre du débat, puisqu'elle est à la fois solution et partie du problème. En plus de ces précisions sur le « pour qui » et le « pourquoi » de la réforme, on mentionne en introduction l'héritage britannique des institutions démocratiques québécoises et aussi quelques caractéristiques de celles-ci

découlant de « la *Loi sur le financement des partis politiques*, la *Loi sur la représentation électorale* et la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* » (Gouvernement du Québec 2002a : 2). Selon le document, « cette démocratie ancienne et enracinée dans nos traditions est cependant perfectible » (Gouvernement du Québec 2002a : 2). L'introduction s'achève avec la présentation des six thèmes de réflexion qui correspondent aux six sections principales du document.

La première section se concentre sur le système politique. On y décrit d'abord « la situation actuelle », puis les « conséquences » qui s'y rattachent pour finalement proposer deux types de solutions de remplacement. Le système parlementaire québécois est de type britannique. Les composantes de l'État sont le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire et l'administration publique (Gouvernement du Québec 2002a : 5). Selon le document, la dynamique propre à un tel système résulte de la « symbiose des pouvoirs entre exécutif et législatif » (Gouvernement du Québec 2002a : 5). On explique aussi que le parti au pouvoir, par l'entremise du premier ministre et du conseil des ministres, exerce un grand contrôle sur l'ensemble de l'État. Relatant l'évolution de ce système, le document souligne le renforcement du pouvoir gouvernemental « au détriment du parlement » (Gouvernement du Québec 2002a : 6). Les conséquences de cette évolution mentionnées sont l'impossibilité pour les électeurs de choisir directement le premier ministre et son conseil des ministres, qui exercent pourtant un fort contrôle sur l'ensemble de l'État, l'omniprésence du contrôle gouvernemental sur l'Assemblée nationale et le ton des échanges politiques qui se ramènent assez souvent à la confrontation dans l'enceinte parlementaire (à l'image de la période des questions).

Les solutions soumises par le gouvernement sont regroupées en deux catégories. La première est composée de mesures devant renforcer le rôle de l'Assemblée nationale et de ses députés sans changements majeurs aux institutions. En plus des mesures qui sont déjà amorcées,

comme l'élection de plus en plus fréquente du président de l'Assemblée nationale, la fin du « bâillon » et du travail de nuit à l'Assemblée nationale et l'obligation de donner suite aux pétitions citoyennes, le document envisage d'autres options : « [o]n pourrait augmenter les budgets des commissions parlementaires, encadrer les votes de confiance en introduisant de façon limitée les votes libres. On pourrait également obliger le chef du gouvernement à présenter un message à la nation annuellement » (Gouvernement du Québec 2002a : 7-8). La seconde option de réforme vise le remplacement du régime parlementaire de type britannique par un régime présidentiel. En plus de permettre la sélection directe du président par la population, ce type de régime assure une « séparation nette entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif » (Gouvernement du Québec 2002a : 8). Les parlementaires sont élus parallèlement au choix du président. Ainsi, selon *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*, cette division du pouvoir entre l'exécutif et le législatif mène à de nombreux changements. La responsabilité ministérielle ne s'applique plus²³. Les rendez-vous électoraux sont à date fixe. Le pouvoir des institutions parlementaires est grandement renforcé :

[d]ans un régime présidentiel, l'élaboration et la présentation de projets de loi ne sont pas la prérogative quasi exclusive du gouvernement. Les députés peuvent également prendre l'initiative de discuter et de faire adopter des lois importantes – ce qui en fait est l'essence même du pouvoir législatif (Gouvernement du Québec 2002a : 9).

Le président étant rarement présent au Parlement, il doit rendre directement compte à la population. En plus de l'exécutif (les membres du conseil des ministres), les députés peuvent présenter des projets de loi. La ligne de parti n'a plus de *raison d'être*. Finalement, le travail parlementaire bénéficie du fait que les députés s'y consacrent exclusivement (puisqu'ils ne peuvent plus être ministres). Tels sont les principaux changements associés au système

²³ Dans le document, on explique que les ministres n'étant plus députés, ils peuvent être choisis à même l'ensemble des citoyens.

présidentiel mentionnés par le document. On y insiste sur la cohérence d'un tel système basé sur une plus grande séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif. *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* est d'ailleurs assez rigide à ce sujet en insistant sur l'impossibilité de solution mitoyenne lorsqu'il proscriit toute forme de « menu à la carte » (Gouvernement du Québec 2002a : 10). Une solution à la française est ainsi exclue par le gouvernement.

Dans la deuxième section, *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* souligne l'importance du mode de scrutin en expliquant qu'en plus de permettre la répartition des sièges selon les votes récoltés, il « détermine l'orientation ou le sens que l'on assigne à la notion de représentation » (Gouvernement du Québec 2002a : 13). Le document définit le mode de scrutin comme le moyen de refléter le choix de la population. Le mode de scrutin québécois, majoritaire à un tour, viserait un « autre objectif » : la formation d'un gouvernement majoritaire. Il en découle une bonification à la majorité (Gouvernement du Québec 2002a : 13) qui permet la création de majorités gouvernementales stables, mais qui est aussi à la source d'une « distorsion de la volonté populaire » (Gouvernement du Québec 2002a : 14). Les résultats électoraux de 1944, de 1966 et de 1998, de même que l'exclusion ou la faible représentation au parlement de partis politiques qui ne parviennent pas à former une masse critique dans un certain nombre de comtés (même s'ils représentent une proportion non négligeable de l'ensemble de la population) sont mentionnés par le document comme des « résultats » moins désirables du mode de scrutin actuel (Gouvernement du Québec 2002a : 14).

Pour remédier à ces problèmes, le document présente quatre options. Le gouvernement prétend premièrement que la proportionnelle intégrale nationale « autorise la reproduction exacte » de la volonté des citoyens puisque le pourcentage de vote obtenu par un parti politique est directement traduit par le même pourcentage de sièges au Parlement. Il en résulterait

cependant plus souvent une coalition gouvernementale qu'une majorité gouvernementale. De plus, on peut lire dans le document que la distance entre les citoyens et leurs représentants est accentuée puisque l'on vote pour un parti qui décide de la priorité des candidats qui seront élus selon les votes reçus à l'échelle nationale (Gouvernement du Québec 2002a : 15). Entre ce dernier modèle et le scrutin majoritaire uninominal à un tour, *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* présente trois avenues dites « intermédiaires ». Deuxièmement, la proportionnelle régionale personnalise le choix des candidats à l'échelle régionale. Elle reprend les mêmes principes que la proportionnelle intégrale nationale, mais les applique plutôt région par région. Elle peut aussi permettre aux électeurs de choisir eux-mêmes les candidats sur une liste présentée par les partis. Troisièmement, le scrutin majoritaire à deux tours est aussi une option envisageable selon le gouvernement. Pour être élu, un candidat doit obtenir plus de 50 pour cent des voix. Si aucun candidat n'y arrive, un deuxième tour est alors nécessaire et « permet aux électeurs de moduler leurs choix » par rapport au tour précédent (Gouvernement du Québec 2002a : 16). Quatrièmement, on mentionne la possibilité de jumeler le scrutin majoritaire avec le scrutin proportionnel, pour obtenir un mode de scrutin mixte. Le document explique qu'« en pratique », les citoyens doivent donc indiquer leur préférence pour un député et pour un parti. Un certain pourcentage des députés est donc élu selon le système majoritaire et un autre pourcentage selon le système proportionnel. Selon le gouvernement, le principal avantage de ce système mixte est la correction des « distorsions découlant du scrutin majoritaire en garantissant une représentation minimale aux courants minoritaires » (Gouvernement du Québec 2002a : 16).

En plus de ces quatre modes de scrutins alternatifs, le document mentionne qu'il est aussi primordial de continuer d'accorder une attention toute particulière au découpage de la carte électorale pour assurer une juste représentation des régions, tout en respectant les règles démographiques. En conclusion de cette deuxième section, le document insiste sur le fait que le

mode de scrutin est « un choix lourd de conséquences » (Gouvernement du Québec 2002a : 18). Il y est expliqué que le fonctionnement des partis politiques et les résultats électoraux sont grandement affectés par de telles réformes (Gouvernement du Québec 2002a : 18).

L'institutionnalisation de la représentation régionale et la mise en place de réels pouvoirs régionaux sont discutées dans la troisième section du document. On rappelle qu'il existe actuellement une certaine forme de décentralisation à travers la nomination de ministres régionaux et la régionalisation de certaines structures administratives. Pour accroître le rôle des régions, *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* soumet deux options à la discussion. La première est la création d'une Chambre des régions à l'Assemblée nationale qui permettrait l'institutionnalisation d'une représentation sur une « base géographique et non démographique » (Gouvernement du Québec 2002a : 20). Le document mentionne la nécessité de mettre en place « une procédure de conciliation ou de résolution des différends » pour assurer la cohabitation et la cohésion des deux chambres qui pourraient adopter des « positions dissemblables au cours du travail législatif » (Gouvernement du Québec 2002a : 20). La seconde avenue réfère à l'établissement de pouvoirs régionaux. Pour y parvenir, le document indique qu'il faudrait d'abord s'entendre sur la division territoriale, pour ensuite se concentrer sur la fondation «[d'] assemblées régionales, élues au suffrage universel » (Gouvernement du Québec 2002a : 20). Le champ d'action de ces nouvelles autorités politiques pourrait être identique à la grandeur de la province ou encore être défini au cas par cas, selon les ententes entre les régions et le gouvernement provincial. Le document est muet en ce qui concerne le type de pouvoir qui mériterait le plus d'être relocalisé au niveau régional. *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* mentionne en conclusion que « la place des régions » au sein des institutions démocratiques est « en soi un chantier majeur » puisqu'elle est liée à l'« inconfort » souvent formulé.

Dans la quatrième section, il est question des « relations entre l'État québécois et les nations autochtones » (Gouvernement du Québec 2002a : 23). Le document rappelle que « beaucoup de progrès » furent réalisés depuis vingt ans. La reconnaissance « formelle » de onze nations par l'Assemblée nationale, la poursuite du dialogue avec les nations autochtones à propos de « leurs droits » et des modalités entourant le transfert des « moyens et responsabilités devant leur permettre de se prendre en charge » et, plus récemment, l'entente de la « Paix des Braves avec les Cris » et la « Grande Entente avec les Inuits » sont présentés comme les fondations « d'un développement futur, bénéfique pour l'ensemble des partenaires intéressés » (Gouvernement 2002a : 23). Malgré ces progrès, le gouvernement souligne une « lacune » au niveau de l'absence de participation des nations autochtones à « la gouvernance de l'État québécois » (Gouvernement 2002a : 23). Pour remédier à ce problème, trois options sont présentées. La première concerne l'inclusion de onze représentants des nations autochtones déjà reconnues par l'Assemblée nationale à une deuxième chambre du Parlement « dédiée à la représentation des régions » (Gouvernement 2002a : 24). La seconde option est la création d'un Conseil des nations autochtones qui permettrait à ses représentants (un représentant par nation autochtone déjà reconnue) de siéger aux côtés des autres députés de l'Assemblée nationale. La troisième possibilité suggérée par le gouvernement est la création de onze circonscriptions électorales additionnelles correspondant aux territoires de ces nations.

Selon *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*, ces trois options ont l'avantage « d'impliquer les nations autochtones dans la gestion de l'ensemble de l'État québécois » (Gouvernement du Québec 2002a : 24). La conciliation des « modes de fonctionnement » autochtone avec « nos règles et valeurs démocratiques » devra rassembler le plus grand nombre possible de citoyens en visant le « dialogue, le partage et la cohabitation » (Gouvernement du Québec 2002a).

Considérant que le système politique québécois est fondé sur la représentation, *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* soulève dans sa cinquième section la question de la pertinence de permettre de nouvelles possibilités de participation directe des citoyens. Trois options sont d'abord présentées. Premièrement, le « recours obligatoire au référendum » pour des décisions concernant « certains sujets spécifiques » pourrait se substituer à « l'approbation » des députés de l'Assemblée nationale (Gouvernement du Québec 2002a : 26). Deuxièmement, les députés ou les citoyens pourraient aussi obtenir le droit de provoquer le déclenchement d'un référendum. C'est ce que le document identifie comme « l'initiative parlementaire » et « l'initiative populaire » (Gouvernement du Québec 2002a : 26). Troisièmement, il serait possible de permettre qu'une élection générale et qu'un référendum se déroulent en même temps. Le document souligne cependant que « cette dernière éventualité soulève beaucoup de questions » (Gouvernement du Québec 2002a : 26), dont l'harmonisation des règles référendaires et électorales. En plus des partis politiques, le gouvernement mentionne qu'il faudra réfléchir au rôle des « acteurs de la société civile » lors de la campagne électorale et des répercussions sur le cadre financier régissant cette période.

Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes affirme ensuite qu'il y a « des précautions à prendre » à propos des trois précédentes options. D'abord, les groupes de pression bien organisés pourraient aussi utiliser le pouvoir d'initiative populaire selon leurs propres préoccupations plutôt que dans l'intérêt général. Le document souligne également le risque de la dévalorisation du rôle des députés. Le gouvernement conclut la présentation « des éléments de démocratie directe » avec une dernière option, celle de la création d'un Conseil des citoyens et des citoyennes qui pourrait assurer la présence d'une veille permanente sur les institutions démocratiques. Des citoyens désignés par l'Assemblée nationale assureraient ainsi directement la surveillance du

système politique québécois en étant « à l'écoute de la population » (Gouvernement du Québec 2002a : 28) lors de la tenue périodique de consultations publiques.

Enfin, la sixième section du document présente cinq autres éléments de réforme qui méritent d'être étudiés. Ils sont identifiés comme « les nouvelles attentes en matière démocratique » (Gouvernement du Québec 2002a : 29).

Le premier est la tenue d'élections à date fixe. Cette mesure mettrait fin à l'avantage stratégique accordé au parti politique formant le gouvernement. Le document mentionne toutefois que cette alternative n'est valable que pour un gouvernement majoritaire. Il serait nécessaire de prévoir une procédure si le gouvernement perdait la confiance du parlement avant la fin de son mandat (Gouvernement du Québec 2002a : 30).

Le second élément est la limitation des mandats électoraux d'un chef de l'exécutif. Pareille mesure permettrait « d'apporter une balise temporelle à des pouvoirs qui, on l'a vu, sont devenus graduellement très importants » (Gouvernement du Québec 2002a : 31). Le document mentionne qu'un tel contrôle du nombre de mandats pourrait être appliqué tant dans un système présidentiel que dans le parlementarisme de type britannique. Le troisième thème de réforme proposé par *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* est lié à « l'intégrité du processus de vote » (Gouvernement du Québec 2002a : 31). Le gouvernement mentionne d'abord l'importance d'améliorer continuellement la qualité de la liste électorale et du processus d'identification le jour du vote. À ce sujet, la « création d'une carte d'électeur numérisée » est envisagée (Gouvernement du Québec 2002a : 32). Son avantage, selon le gouvernement, est l'identification plus fiable des électeurs, tandis que son principal inconvénient est associé au « contrôle de l'identité trop sévère » (Gouvernement du Québec 2002a : 33).

Le quatrième élément concerne l'abaissement du droit de vote à 16 ans. Le gouvernement s'interroge sur la pertinence de cette proposition de réforme. Bien qu'à 16 ans il soit déjà possible

de travailler, de payer des impôts et de militer dans un parti politique, le gouvernement explique que les opposants à cette option doutent que les jeunes de 16 ans soient assez matures pour jouir de ce droit. Le document mentionne qu'il faut réfléchir à cette possibilité en se demandant si à 16 ans on « dispose maintenant des acquis » actuellement exigés des électeurs de 18 ans (Gouvernement du Québec 2002a : 34).

Enfin, le dernier sujet de réforme traité par *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* est la place des femmes en politique. Les écarts socio-économiques, la répartition inéquitable des tâches familiales et une aisance moins certaine avec les relations de pouvoir (Gouvernement du Québec 2002a : 35) sont autant de raisons qui ont mené à une présence deux fois plus faible des députées par rapport à leurs collègues masculins à l'Assemblée nationale. Parmi les moyens suggérés pour augmenter la présence des femmes, le document explique qu'il serait possible d'imposer « des règles coercitives ou fortement incitatives » (Gouvernement du Québec 2002a : 35) aux partis politiques pour augmenter le nombre de candidates. De plus, on se demande lequel des régimes, présidentiel ou parlementaire, pourrait favoriser l'arrivée d'un plus grand nombre d'entre elles. Finalement, on suggère que des « amendements et accommodements » à nos mœurs et pratiques politiques rendraient le milieu politique plus accessible et plus conforme avec « les valeurs auxquelles » les femmes « tiennent » (Gouvernement du Québec 2002a : 35). Aucun exemple n'est cependant mis de l'avant.

La conclusion du document présente d'abord un retour sur les objectifs du document, pour ensuite décrire le processus de consultation à venir. *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* amorce un « chantier » qui « vise à mieux faire participer l'ensemble des citoyens et des citoyennes à la gouvernance de la collectivité » (Gouvernement du Québec 2002a : 37). Le gouvernement insiste sur le besoin de développer une « vision d'ensemble » pour réussir la réforme des institutions démocratiques. Cette interdépendance des options de réforme ne suppose

cependant pas la précipitation de la réflexion et de l'application. On peut lire que « le gouvernement met en quelque sorte la table pour la discussion à venir » (Gouvernement du Québec 2002a : 37). Il propose d'ailleurs d'étaler le « processus en trois étapes » (Gouvernement du Québec 2002a : 37). Premièrement, une tournée de consultation sera tenue dans « l'ensemble du Québec ». À cette première tournée devrait aussi s'ajouter celle de la « Commission des institutions de l'Assemblée nationale » (Gouvernement du Québec 2002a : 37-38). Deuxièmement, des « états généraux » seront tenus en 2003 comme conclusion de la démarche consultative. Finalement, comme suite aux choix identifiés lors des états généraux, « le gouvernement, comme les différents partis politiques, se positionneront alors » (Gouvernement du Québec 2002a : 38) et profiteront du « prochain rendez-vous électoral » (Gouvernement du Québec 2002a : 38) pour permettre aux électeurs de décider.

4.2 *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* et la crise de la démocratie : Une évaluation taylorienne

Avant de procéder à l'évaluation normative des prescriptions gouvernementales pour une réforme des institutions démocratiques, il est essentiel d'évaluer préalablement la définition des problèmes de la démocratie que propose le document *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*. Puisque la qualité de la compréhension des enjeux a un impact direct sur la pertinence des réformes proposées, je cherche ici à vérifier si *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* offre aux lecteurs un portrait suffisamment critique de l'état de santé de la démocratie québécoise et de l'envergure réelle des problèmes. Les maux de la démocratie québécoise identifiés dans le document seront évalués à l'aide de la compréhension qu'a Taylor des malaises de la modernité. Dans un premier temps, il sera expliqué pourquoi j'ai retenu comme critères de cette première évaluation les trois malaises de la modernité, décrits par Taylor dans *Grandeur et misère de la*

modernité. Dans un deuxième temps, je vais procéder à l'évaluation du document selon ces trois critères.

4.2.1 Taylor et les limites d'une démarche purement institutionnelle

La perte des horizons de sens est le premier des trois malaises de la modernité identifiés par Taylor. Selon lui, l'individualisme moderne s'est développé autour de l'idée d'affranchissement des liens hiérarchiques dont l'individu dépendait auparavant. Cette conception place l'individu devant un vide de repères religieux, historiques et politiques. Sur le plan moral, ce repliement sur soi conduit le sujet moderne au relativisme et à la neutralité morale. L'idéal de l'authenticité est un des seuls idéaux moraux à avoir survécu à cette individualisation de l'identité. Cependant, il a subi un dépérissement de sa signification au fil du temps en perdant sa portée éthique. Plutôt que de conduire le sujet vers la définition de son identité dans une relation dialogique avec l'autre, l'idéal de l'authenticité est de plus en plus associé à une conception solitaire de la vie en société. Selon Taylor, « la face sombre de l'individualisme tient à un repliement sur soi, qui aplatit et rétrécit nos vies, qui en appauvrit le sens et nous éloigne du souci des autres et de la société » (Taylor 1992b : 14-15). Ce premier malaise de la modernité n'est pas favorable à la vivification de la pratique démocratique, puisqu'il isole les individus et empêche la création d'un sentiment commun nécessaire à la participation politique.

Aux yeux de Taylor, le second problème de la modernité est le triomphe de la raison instrumentale. Cet élément est tout aussi inquiétant pour la participation politique que l'individualisme. Les deux principales caractéristiques de ce malaise — un sujet humain libéré de toute contrainte par la raison et la valorisation de la vie ordinaire — mènent le sujet moderne à

douter des bénéfices associés à la poursuite d'un idéal de vie dépassant sa seule sphère personnelle. Il se contente de l'idéal moral de la maîtrise totale de soi grâce à la raison. De plus, il est convaincu de la valeur suprême de son quotidien familial et professionnel. Ces objectifs lui semblent d'ailleurs assurément accessibles grâce à l'ingéniosité technique. L'individu en vient à oublier les fins initialement poursuivies. Sa raison est instrumentale lorsque l'individu devient un instrument au service d'une raison obnubilée par « l'efficacité maximale » et « la plus grande productivité » possible (Taylor 1992b : 15). C'est ce que Taylor veut illustrer lorsqu'il écrit que « [l]a primauté de la raison instrumentale se manifeste aussi dans le prestige qui auréole la technologie et qui nous fait chercher des solutions technologiques alors même que l'enjeu est d'un tout autre ordre » (Taylor 1992b : 17). Face à ce second malaise, Taylor prône l'enrichissement de nos expériences. Il ne s'agit pas de renier purement et simplement les pratiques et valeurs associées au triomphe de la raison instrumentale. Une société qui aspire à parfaire la vitalité de sa démocratie ne peut pas simplement proscrire ou déprécier l'usage de la technologie, du savoir et en nier l'intérêt pour la famille et pour le travail. Elle doit plutôt chercher un horizon pour situer ce potentiel. Bien qu'elle nous donne l'illusion du contrôle de notre destinée, la raison instrumentale nous éloigne plutôt d'une appréciation plus large des idéaux associés à la vie bonne. La seule expérience de la raison ne peut satisfaire pleinement notre identité, qui n'a de sens profond qu'à partir d'une perspective socialement engagée. À titre d'exemple du caractère social de l'identité humaine, on peut rappeler le cas du langage étudié au troisième chapitre. Même si le langage requiert un usage individuel de la raison — pour apprendre le vocabulaire, les règles de grammaire et les autres connaissances qui forment une langue —, son sens profond ne se révèle que dans le caractère commun de cette pratique.

Les deux précédents malaises de la modernité semblent supprimer tout potentiel rassembleur de la vie moderne. En plus, la force du marché et la bureaucratisation de l'État

limitent l'espace d'action pour les individus. Il en résulte une perte de liberté causée par la fragmentation de la société. Deux phénomènes principaux participent à cet éclatement du lien social. Premièrement, les luttes politiques se concentrent de plus en plus autour de la question des droits individuels et conduisent à une judiciarisation du politique qui limite le débat commun sur les choix qui se présentent aux citoyens. Deuxièmement, les individus abordent la politique au cas par cas, en intervenant selon un intérêt bien particulier. Le nombre toujours croissant des groupes de pression confirme la canalisation de la participation politique selon un angle très étroit. La formation d'une « majorité démocratique autour d'un programme significatif susceptible d'être mené à terme » (Taylor 1992b : 143) est donc difficilement réalisable. La perte de liberté que remarque Taylor est en lien direct avec le sentiment d'impuissance des citoyens vis-à-vis la politique. Face à ces trois malaises de la modernité, ils ne savent plus par où commencer pour renouer avec la participation politique. Ils perdent même l'intérêt de réfléchir à cette question.

Pour présenter un diagnostic satisfaisant des problèmes de la démocratie selon une perspective taylorienne, on doit identifier au moins trois sources qui limitent la participation politique. Premièrement, il faut reconnaître que l'individualisme est à la fois répandu et problématique. Deuxièmement, le problème de la primauté de la raison instrumentale doit être ciblé pour bien comprendre pourquoi les citoyens adoptent une perspective limitée sur leur environnement et à propos de leurs priorités. Troisièmement, la perte de liberté politique doit être envisagée sous l'angle de la fragmentation des initiatives et des préoccupations démocratiques. Il ne suffit pas de relever un simple intérêt des individus envers la sphère politique pour conclure à la présence d'une saine participation. Il faut plutôt qu'un sens commun émerge de ces pratiques. L'expérience commune ne doit pas être accomplie en fonction des résultats qui en découlent. Elle doit plutôt être bénéfique en elle-même. En fait, pour poser un regard critique en profondeur sur

l'état de santé d'une démocratie, il faut s'attarder sur l'effet de ces trois malaises sur les individus, la société et les institutions. Il est impossible d'isoler un de ces éléments sans comprendre son lien intrinsèque avec les autres phénomènes. En utilisant la critique que fait Taylor de la modernité comme perspective d'évaluation, je considère que *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* identifie un trop petit nombre de problèmes de la démocratie québécoise. De plus, il se limite presque exclusivement à cibler des problèmes institutionnels.

C'est dans la lettre de présentation du document, écrite par le ministre Jean-Pierre Charbonneau, qu'est abordée le plus directement la question des problèmes de la démocratie. Il cible l'« écart croissant entre représentants et représentés », la « méfiance envers les dirigeants politiques » et l'« affaiblissement du sens de la responsabilité » comme des manifestations de la « frustration » et du « désabusement » des citoyens (Gouvernement du Québec 2002a : ii). Il en résulte un « décrochage de plus en plus inquiétant de la responsabilité citoyenne » (Gouvernement du Québec 2002a : ii). Le ministre conclut donc en l'existence d'une « crise de la citoyenneté ». La population, selon des attentes individuelles ou collectives, exprime des demandes au « système, sans trop se préoccuper [de ses] capacités réelles » ni de l'impact sur le reste de la collectivité (Gouvernement du Québec 2002a : ii). On remarque que les problèmes identifiés dans ces passages réfèrent à la sphère politique et aux interactions qui s'y déroulent entre les citoyens et les institutions politiques (et les membres de ces institutions). En se limitant à la dimension institutionnelle, Charbonneau n'aborde qu'une partie d'un enjeu de plus grande dimension :

[1]e problème de l'écart entre les citoyens et ceux qui les représentent, de la démobilisation des citoyens et des citoyennes face à la gouvernance de leur collectivité n'est pas uniquement lié à la nature des institutions démocratiques. Mais les institutions ne sont sans doute pas étrangères aux difficultés actuelles (Gouvernement du Québec 2002a : ii).

Ce passage est l'allusion du document la plus directe à d'autres causes de la « crise de la citoyenneté » (Gouvernement du Québec 2002a : ii) que celles découlant des dysfonctions institutionnelles. Selon un angle d'étude taylorien, le document limite sa définition des problèmes de la modernité à la perspective institutionnelle. Taylor présente les trois malaises de la modernité comme un ensemble de problèmes interreliés et étendus à l'ensemble de la société. Les racines de ces malaises sont loin d'être situées principalement dans les institutions. Taylor nous apprend qu'il faut plutôt s'intéresser à la fois à l'individu, à la communauté, au contexte historique, à l'héritage intellectuel, aux valeurs et aux pratiques communes, pour ne nommer que ces éléments.

Bien qu'une réflexion sur les institutions politiques me semble s'attaquer à la perte de liberté issue de la fragmentation du lien social, l'absence de préoccupation pour les deux premiers malaises est fort inquiétante. La conception de la participation politique se limite-t-elle à la contribution aux institutions politiques ? Certes pas. *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* veut favoriser et proposer des moyens de rapprocher la population de la politique. Il ne peut espérer y parvenir sans s'intéresser au type d'individu auquel il s'adresse. Comme le montre Taylor, il faut aussi travailler à la redécouverte des horizons de signification que les modernes ont tendance à oublier. Si l'importance du partage d'un sens commun n'est pas reconnue, les réformes institutionnelles risquent d'être sans intérêt pour un citoyen centré sur lui-même, sur sa réussite familiale et son parcours professionnel. Si l'État hésite à promouvoir une certaine éthique de la citoyenneté (qui dépasse la simple mention de l'importance de la participation), la revalorisation de la participation politique semble un vœu pieux. Selon Taylor, « un travail de ressourcement vaut d'être tenté » (Taylor 1992b : 135). En écartant les problèmes de l'absence d'horizons de sens moraux et de la primauté de finalités et d'attitudes individualistes, le document se condamne à proposer des solutions d'un seul type et de très courte portée.

J'ai déjà mentionné qu'en ciblant les problèmes institutionnels *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* rejoignait la préoccupation qu'a Taylor pour la perte de liberté politique. La bureaucratisation de l'État identifiée dans *Grandeur et misère de la modernité* (Taylor 1992b) en est un bon exemple. Un État bureaucratique favorise l'éloignement des citoyens parce qu'il est trop complexe et impersonnel. Un autre aspect positif du document est qu'il se préoccupe du problème de la fragmentation de la société. Ce thème est abordé lorsque l'on explique que des individus ou de groupes d'intérêt abusent du système politique pour servir leurs intérêts particuliers.

Toutefois, *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* ne présente pas un portrait complet des problèmes démocratiques associés à la perte de liberté. En ne s'interrogeant pas sur les causes sociales, économiques et culturelles de l'apathie politique, le document laisse de côté des dimensions importantes du problème. Un individu qui doit lutter contre la pauvreté ou qui consacre une part déraisonnable de sa vie au travail ne peut accorder une grande place à la participation politique. Sa liberté d'action politique est alors d'autant diminuée. Selon le dernier critère, le document comporte certaines observations pertinentes, mais ne présente pas un examen complet des causes de la perte de liberté. Il faut conclure, une fois de plus, en la superficialité de l'exercice gouvernemental.

Malgré un effort évident pour rétablir le lien démocratique dans la société québécoise, les chances de formuler des pistes solution efficaces à partir de ce maigre examen des problèmes de la démocratie québécoise sont minces. Nous avons pu comprendre, aux côtés de Taylor, que la crise de la démocratie exige une remise en question de nos sources identitaires profondes. *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* ne se limite qu'à la remise en question des institutions politiques. Voyons maintenant si les pistes de solution qu'il propose dans ce domaine sont compatibles avec la théorie taylorienne de la participation.

4.2.2 Taylor et l'évaluation normative des pistes de solution gouvernementales pour une réforme des institutions démocratiques québécoises

La première partie de l'évaluation a déjà permis de relever les lacunes du document liées à l'étroite définition des problèmes de la démocratie. Il est maintenant possible de poursuivre l'évaluation du document. Il faut évaluer si *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* réussit au moins à mettre de l'avant des options de réforme de qualité pouvant améliorer les institutions politiques du Québec. Une fois de plus, la pensée politique de Taylor sera utilisée comme perspective analytique. Sa théorie de la participation politique — présentée au troisième chapitre — semble toute désignée pour formuler des critères d'évaluation des options de réforme des institutions démocratiques. Cette seconde évaluation sera aussi divisée en deux étapes. La première sera dédiée à la formulation des critères d'évaluation à partir de la théorie taylorienne de la participation politique. C'est au cours de la seconde étape que les options de réforme seront évaluées.

4.2.2.1 Des critères d'inspiration taylorienne

À la fin du troisième chapitre, j'ai mentionné que le thème de la participation politique liait la pensée de Taylor en un tout. Je veux préciser ce point de vue et insister sur les éléments centraux de sa théorie de la participation politique. En affirmant que la participation politique « lie » sa pensée, je veux exprimer la cohérence de ses principaux objets d'intérêt et de ses différents niveaux d'études. Une grande partie de son œuvre est structurée par quelques piliers. Ils orientent sa pensée et le choix de ses champs d'intérêt. Les thèmes de prédilection de Taylor sur lesquels

nous avons déjà insisté sont au nombre de cinq : le concept de liberté, l'ontologie sociale, l'influence de l'expressivisme, l'influence du républicanisme et les espaces communs.

Ces cinq thèmes composent une théorie de la participation propre à Taylor. Les assises de sa pensée sont une ontologie sociale et une conception positive de la liberté qui visent l'accomplissement de l'individu par l'expression de son identité. Ces trois premiers piliers de la pensée taylorienne composent le fondement philosophique de son œuvre. Ils permettent de définir un individu qui entretient une relation dialogique avec son environnement. Cet intérêt pour l'étude du sujet et de son rapport avec ce qui l'entoure occupera Taylor tout au long de sa carrière. Ce n'est évidemment pas le seul auteur à accorder cette importance à l'individu. Sa détermination à faire reconnaître des éléments oubliés du sujet moderne le distingue toutefois des autres philosophes de notre époque. Taylor a contribué à rappeler le caractère social de l'identité de l'individu qui lui permet d'entrer en relation dialogique avec les autres pour exercer sa liberté et ainsi alimenter la roue de la formation et de l'affirmation de son identité. À cette pensée politique engagée s'ajoute une attitude personnelle fondée sur l'engagement. Ses préoccupations intellectuelles et ses interventions politiques en témoignent. C'est ce que j'ai appelé l'« énergie qui habite sa pensée ». Communauté, liberté et expression convergeront vers la participation consciente de l'individu à cette dynamique.

Deux autres piliers aident Taylor à préciser la réalisation, sur le plan politique, des trois premiers éléments (communauté, liberté et expression). Le républicanisme civique est une importante source d'inspiration ayant en son cœur la liberté positive, une valorisation du caractère social de l'individu et la valorisation de l'expression du sujet visant l'atteinte du bien commun. Cette participation politique a comme point de départ l'individu. Elle vise généralement la contribution « à l'activité d'autodétermination d'un peuple libre » (Tully 2001 : 123). Le dernier pilier de la théorie taylorienne de la participation est lié à la recherche d'occasions et de

lieux propices à une telle expression du sens civique des citoyens. Il s'agit de son intérêt pour les espaces communs. Selon Taylor, les chances qu'a un individu de s'exprimer et de s'accomplir seront augmentées s'il contribue à l'ensemble des espaces communs qui lui sont offerts pour entretenir le dialogue. Les citoyens doivent profiter de toutes les occasions pour se joindre aux autres, que ce soit en participant au sein de la société civile ou au sein des institutions étatiques. L'esprit commun se développera dans cette attitude participative volontaire. On peut maintenant se demander quels critères pratiques nous pouvons tirer de cette théorie politique participative pour évaluer une réforme de la démocratie.

Les trois critères retenus s'inspirent de l'ensemble de l'œuvre de Taylor. Ils respectent donc l'esprit des cinq piliers de sa pensée et s'accordent avec les nombreuses propositions politiques et sociales qu'il a énoncées au fil des ans. Dans une perspective taylorienne, une réforme de la démocratie visant à augmenter la participation politique devrait satisfaire les trois critères suivants : 1) la liberté positive; 2) la reconnaissance ; 3) la vertu civique.

4.2.2.2 La liberté positive

Une réforme des institutions politiques doit permettre d'accroître la liberté positive des citoyens. Il faut rappeler que, chez Taylor, l'idée de liberté associe le « concept d'accomplissement », qu'il associe à la liberté positive, et le « concept de possibilité », lié à la liberté négative (Taylor 1997b : 258). Nous avons vu au chapitre trois que Taylor reconnaît l'importance de certains éléments associés à la définition négative de la liberté, tel l'État de droit qui assure la stabilité nécessaire à l'épanouissement des sujets. La liberté négative est en quelque sorte un préalable à la liberté positive. Le sens que Taylor accorde à la liberté positive est lié à l'autodétermination des

sujets. Il recherche les conditions permettant la découverte et l'expression volontaire de l'identité du sujet.

Politiquement, cette conception de la liberté mène Taylor à s'opposer plus vigoureusement à la liberté négative lorsqu'elle est associée au libéralisme procédural. Contrairement à la conception « négativiste » extrême qui favorise un retrait de l'État de la vie des individus, la valorisation d'un idéal de liberté d'accomplissement exige que l'on encourage l'interaction entre l'État et les citoyens. Le modèle étatique instrumental doit être délaissé au profit d'un engagement vers le bien commun. Au lieu de se limiter à un rôle de contrôle et de régulation, l'État doit assumer sa contribution active à plusieurs domaines de la vie publique. Les politiques ne doivent pas se fonder uniquement sur les droits et des objectifs individuels, mais aussi sur les droits et des objectifs collectifs. L'État doit intervenir dans les débats qui ont une dimension morale importante et ainsi assumer son rôle dans le choix et l'orientation des valeurs de la société.

Selon la pensée de Taylor, on doit aussi rechercher l'expression des citoyens dans le plus grand nombre possible d'espaces communs. La sphère étatique demeure le lieu de participation politique à privilégier, mais on doit aussi insister sur l'importance de la société civile (plus spécifiquement de la sphère publique) pour développer le climat nécessaire à la participation. Pour que la pratique politique soit une composante fondamentale de la vie sociale, l'ensemble des espaces communs doivent être protégés et appréciés pour leur apport aux multiples aspects de la vie commune. Taylor rappelle que le dialogue politique n'est pas limité au rapport des citoyens avec l'État. La sphère publique est un autre lieu essentiel aux démocraties modernes. L'État devrait intervenir s'il juge qu'un de ces *espaces* est menacé. Par exemple, une concentration de la propriété de la presse pourrait réduire la diversité des opinions diffusées dans la sphère publique.

Les politiques sociales et les lois du travail pourraient être revues pour mieux garantir l'égalité des chances en matière de participation politique.

En résumé, le critère de la liberté positive réfère à la valorisation de l'autodétermination des individus. La promotion de droits individuels et collectifs, l'intérêt pour les débats moraux, le renforcement des espaces communs et l'atteinte d'un niveau de vie social et économique de base nécessaire à la participation sont des conditions de la liberté positive.

4.2.2.3 La reconnaissance

Le critère de la reconnaissance concerne plus directement les bases sociales nécessaires à la participation politique. Taylor nous a permis de comprendre que la reconnaissance de l'identité propre de l'individu était nécessaire à son inclusion dans le dialogue commun. Le citoyen doit se reconnaître comme un membre à part entière de la société. Il doit recevoir la confirmation que son identité est comprise et que l'on s'adapte à sa particularité. Considérant que l'identité du sujet est en partie « formée en dialogue ouvert » (Taylor 1997c : 55), la reconnaissance de l'appartenance d'un individu à un groupe est un besoin fondamental. Selon Taylor, l'État doit jouer un rôle pour favoriser l'épanouissement des individus et ainsi contribuer à la protection et la promotion des identités communes. En plus de son devoir de reconnaître l'existence, les droits et le rôle des individus, l'État doit faire de même avec les différents groupes qui composent la communauté. Dans *Multiculturalisme*, Taylor écrit que « [l]orsque la nature du bien requiert qu'il soit cherché en commun, c'est la raison pour en faire une question de politique publique » (Taylor 1997c : 81). Peu importe si ces ensembles culturels, linguistiques, nationaux ou même sociaux sont minoritaires ou majoritaires, ils doivent être identifiés et inclus dans le dialogue démocratique. Le point de départ de la consolidation du lien politique entre ces *différences* est

leur reconnaissance par l'État. L'ouverture à des changements est l'état d'esprit qui devrait permettre l'inclusion de tous dans le dialogue. Ce n'est qu'à l'issue d'un échange où tous ont la chance de modifier leur perception et celle des autres, qu'une définition des valeurs communes et des finalités à poursuivre peut être développée. Les institutions politiques doivent représenter cette pluralité et « permettre l'existence de la diversité du deuxième degré ou "profonde", au sein de laquelle une pluralité de modes d'appartenance serait alors reconnue et acceptée » (Taylor 1992a : 213). Elles doivent offrir des formes de participation qui rassemblent ces richesses identitaires et leur permettent de contribuer au processus démocratique.

4.2.2.4 La vertu civique

Un dernier critère s'ajoute à la liberté positive et à la reconnaissance. La vertu civique est étroitement liée à la promotion et à la poursuite de certaines valeurs démocratiques. En fait, la vertu civique, qui s'exprime dans l'exercice de la citoyenneté, peut être considérée comme le fondement des pratiques démocratiques. Les vertus privées s'unissent avec les vertus publiques pour former une culture civique au service de la démocratie. La démocratie repose précisément sur la qualité des citoyens (Barber 1996 : 155) puisqu'elle est le résultat des pratiques citoyennes vertueuses. C'est ce que la théorie taylorienne de la participation nous apprend en matière de citoyenneté. L'influence du républicanisme civique sur la pensée de Taylor a été mentionnée au troisième chapitre. Selon Taylor, la participation politique des citoyens n'est possible que dans un cadre bien précis : « les liens de solidarité avec mes compatriotes [...] sont fondés sur un sens du destin partagé où le partage a en lui-même une valeur » (Taylor 1991b : 185). La volonté des citoyens vertueux de participer à la formulation et à la réalisation du bien commun est le fondement d'un « régime libre ». L'engagement du citoyen à servir la communauté est motivé par

son sentiment d'identification à la collectivité. Tel est le sens du patriotisme chez Taylor. Il insiste sur le « lien interne entre les objectifs communs et la dignité qui accompagne la citoyenneté » (Taylor 1992a: 115). Il existe un cercle positif entre le sentiment d'appartenance à la collectivité et la participation à la définition du bien commun de cette collectivité. Plus le citoyen participe, plus il enrichit la société. La société reflète encore plus son identité, ce qui accroît sa disposition à s'impliquer au sein de cette société. Cette dynamique est pour Taylor au centre de la définition du patriotisme. Pour sa part, Tully définit la citoyenneté républicaine comme étant « une identité que nous pouvons acquérir en étant des citoyens libres, en participant à l'activité d'autodétermination d'un peuple libre » (Tully 2001 : 126). Les notions du libre choix et du dialogue sont au centre de la définition républicaine de la citoyenneté. Les « conditions d'exercices de la citoyenneté » (Tully 2001 : 128) sont le point de mire de ces choix et du dialogue. Cette définition de la citoyenneté que Tully partage avec Taylor repose sur le cercle positif précédemment décrit. La participation commune est à la fois un objectif poursuivi et une source d'identification.

La vertu centrale chez Taylor est incontestablement le patriotisme. Il ne précise pas explicitement la présence d'autres vertus qui complèteraient le portrait du citoyen républicain modèle. C'est en s'inspirant de cette vertu centrale que nous pouvons identifier les vertus complémentaires. En fait, il faut étudier la conception qu'a Taylor du patriotisme pour découvrir qu'elle englobe trois vertus complémentaires. D'une perspective taylorienne, un citoyen est vertueux si à travers son sentiment d'identification patriotique il manifeste un esprit critique, un engagement et la constance.

L'esprit critique est une vertu ayant une forte connotation morale. Le citoyen doit prendre conscience des horizons de significations qui donnent un sens moral à sa vie. C'est dans un effort d'autocompréhension que l'individu découvre que son identité est orientée vers le bien commun.

Il peut alors se situer par rapport à un « horizon de questions essentielles » (Taylor 1992b : 57) et adopter une attitude critique face au bien élaboré en commun. Gagnon précise à ce sujet que, chez Taylor, «[l]’horizon fournit ainsi les normes rendant possible, dans les contextes ordinaires, aux agents le jugement de leurs actions » (Gagnon 2002 : 198). Le citoyen fait montre d’esprit critique lorsqu’il situe ses actions et celles des autres par rapport à des critères communs. Il reconnaît alors que certains choix, tout comme certains modes de vie, « valent plus que d’autres » (Taylor 1992b : 56). La vertu de l’esprit critique rejoint une des vertus politiques mentionnées par Galston, à savoir l’habileté à évaluer l’autorité politique (Kymlicka et Norman 1994 : 365). La vertu de l’esprit critique permet au citoyen d’évaluer ses propres actions, mais aussi celles mises de l’avant par les gouvernements et les autres acteurs politiques.

L’engagement est une autre vertu civique complémentaire à la vertu patriotique. Il fut mentionné plus haut que le citoyen doit s’impliquer volontairement dans l’exercice de découverte de soi et de l’horizon de sens moral associé à la vertu de l’esprit critique. Cette première vertu faisait allusion à l’attitude d’ouverture critique. La vertu de l’engagement correspond, quant à elle, à la destination de ce comportement vertueux. L’individu doit s’engager dans l’expression publique de son identité et de son opinion sur ce qu’est le bien commun et sur la façon de le réaliser. Il peut sembler banal de préciser que la citoyenneté s’exerce avec les autres, mais l’expression de son identité — au moment de la formulation du bien commun — permettra à l’individu de se reconnaître dans les horizons collectifs et renforcera ainsi l’esprit patriotique. La vertu de l’engagement se précise aussi dans l’œuvre de Taylor comme une attitude à adopter dans les sociétés multiculturelles. Un citoyen engagé dans un effort d’expression de son identité (et de sa propre différence) ne peut que comprendre le désir de l’autre de faire entendre sa différence. La vertu de l’engagement correspond à la volonté des citoyens de faire profiter la collectivité de

leur propre différence et de s'inspirer de la différence présente au sein de la société pour augmenter la richesse de leur identité. C'est une relation de réciprocité entre les citoyens dont il est question. Tous doivent s'engager à la fois dans l'écoute et dans l'expression. En résumé, un individu fait montre d'engagement dans un mouvement dialogique vers les autres, teinté d'une attitude expressive et réceptive.

La constance est la dernière vertu civique associée à la pensée de Taylor. Le patriotisme, l'esprit critique et l'engagement se rapportent tous à une certaine forme de raisonnement pratique. Ils sont tout le contraire d'un état statique et occasionnel. En fait, la vertu de la constance résume la permanence du mouvement de la vie d'un citoyen. C'est d'ailleurs ce que Gagnon précise à propos de Taylor à travers son explication du concept d'incarnation. Selon lui, chez Taylor, « [l]'incarnation, d'un point de vue moral, peut être vue comme la vie d'un agent comprise dans sa totalité » (Gagnon 2002 : 189). Le citoyen doit incarner, ou encore personnifier, les vertus civiques qu'il privilégie dans la construction dialogique de son identité. L'individu incarne constamment les vertus civiques dans l'unité de l'application pratique des vertus civiques. Il ne s'agit pas d'être vertueux occasionnellement, mais bien à tout instant de sa vie. Selon Taylor, « [l]a vie éthique réelle se construit inévitablement entre l'unité et la pluralité. Nous ne pouvons supprimer ni la diversité des biens [...], ni l'aspiration à l'unité qui est implicite dans le fait de mener sa vie » (Taylor 1997b : 306). Cette idée de l'unité d'une vie grâce à la constance des pratiques vertueuses se retrouve aussi dans l'œuvre d'Alasdair MacIntyre lorsqu'il se demande « en quoi consiste l'unité d'une vie individuelle? » et qu'il répond que « [c]'est l'unité d'un récit incarné dans une vie unique » (MacIntyre 1997 : 212). La vertu de la constance rend intelligible l'unité de la vie patriotique du citoyen, que ce soit par rapport à lui-même ou encore par rapport à sa famille, à son travail et à ses échanges publics.

4.2.2.5 Une réforme superficielle des institutions

L'évaluation des pistes de solution contenues dans *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* sera divisée en trois parties correspondant aux critères de la liberté positive, de la reconnaissance et de la vertu civique. Pour chacun de ces critères, il sera d'abord nécessaire d'identifier les grandes catégories d'options de réforme du document qui leur correspondent le plus directement et ensuite, de procéder à leur examen, option par option.

Le critère de la liberté positive me semble utile pour étudier des options de réforme qui concernent le système politique. De plus, ce critère s'avère pertinent pour évaluer des changements au niveau de la démocratie directe tels : des mesures visant à augmenter la participation des femmes, la tenue d'élection à date fixe, la limitation des mandats électoraux, le droit de vote à 16 ans et la meilleure identification des électeurs. Le critère de la liberté positive nous accompagnera au cours des prochaines pages dans cet examen de ces options de réforme.

Les pistes de solution visant à remédier à l'image négative du travail parlementaire et gouvernemental seront d'abord évaluées selon le critère de la liberté positive. Deux catégories de pistes de solution sont abordées dans *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*: la bonification des institutions existantes et le passage à un système politique de type présidentiel. Intéressons-nous d'abord à la première catégorie. La possibilité de tenir des votes libres (Gouvernement du Québec 2002a : 8) sur certains sujets ne minant pas la stabilité parlementaire me semble offrir un contexte plus favorable pour les débats à teneur morale à l'Assemblée nationale. Les débats concernant le droit au mariage pour des conjoints de même sexe, ou encore le droit à l'avortement, sont deux exemples de sujets à forte connotation morale qui suggèrent, à mon avis, l'utilité d'un plus grand espace de débat rendu possible grâce à l'absence de ligne de parti. Cette

dernière proposition rejoindrait une perspective taylorienne si elle permettait de créer un réel dialogue entre les parlementaires se prolongeant jusque dans la sphère publique.

En soumettant l'idée d'augmenter le budget des commissions parlementaires et de ne permettre leur accès qu'aux députés n'ayant pas de fonctions ministérielles (Gouvernement du Québec 2002a : 7-8), le document me paraît être sur la bonne voie pour enrichir les débats qui seraient alors moins contrôlés par l'exécutif. Le critère de la liberté positive me suggère cependant que le document omet d'insister sur l'importance de la transparence qui encourage les citoyens à valoriser les activités parlementaires. Dans le cas contraire, si les institutions politiques semblent trop bureaucratisées et si les processus décisionnels sont opaques, les citoyens ne pourront pas acquérir une compréhension suffisante des enjeux et ils seront incapables de participer pleinement aux débats politiques. Ils pourront s'intéresser un peu plus à la sphère étatique s'ils croient qu'ils sont en mesure d'avoir un impact sur les décisions.

En ce qui concerne l'adoption d'un système présidentiel, le document y voit le même type de gains de transparence et d'espace de discussion. Un système parlementaire de type présidentiel est présenté comme favorable « en matière de démarche démocratique » (Gouvernement du Québec 2002a : 12). *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* prétend que la fin de la ligne de parti et la possibilité pour les députés de présenter des projets de loi aideraient à étendre leur « liberté d'expression dans le cadre de leur travail de parlementaires et de représentants du peuple » (Gouvernement du Québec 2002a : 11). L'espace de discussion pourrait ainsi être plus ouvert. De plus, selon le document, les mesures de poids et contrepoids associés à un tel régime pourraient favoriser la dispersion du pouvoir. Le pouvoir législatif étant plus ouvert, il serait plus simple d'exprimer différents points de vue. Bien que le gouvernement ne tarisse pas d'éloge envers le modèle présidentiel, il me semble nécessaire d'introduire certaines nuances. La liberté positive étant associée à l'expression, ces mesures peuvent sembler pertinentes à première vue.

Cependant, considérant la propension des régimes présidentiels à conférer une influence imposante à un seul individu et ainsi à rétrécir encore plus la sphère démocratique, on peut remettre en question la pertinence d'opter pour un tel système. En canalisant les débats autour des interventions de la présidence, la sphère démocratique est moins accessible. Juan Linz précise que les systèmes présidentiels sont souvent associés à un processus politique plus rigide (Linz 1996 : 128-129). De plus, il mentionne que suite à une élection, le clivage entre gagnant et perdant est beaucoup plus marqué dans un système présidentiel. L'inclusion d'un plus grand nombre de points de vues est plus fréquente dans les régimes parlementaires puisque le processus politique est plus flexible. Les nombreux intervenants politiques (partis, dirigeants des partis, militants) peuvent à tout moment modifier l'orientation des politiques et même procéder à un changement du premier ministre (Linz 1996 : 128-129). Le critère de la liberté positive mène donc à privilégier un modèle politique qui assure la meilleure représentation possible des points de vues qui circulent dans la société au travers du dialogue. La conception taylorienne de la liberté n'est, en outre, pas compatible avec l'objectif plus instrumental d'augmentation de « l'efficacité » de l'« autorité gouvernementale » telle que souligné dans le document (Gouvernement du Québec 2002a : 12).

Les différentes pistes de solution de la cinquième section du document concernent des éléments de démocratie directe. En donnant aux citoyens le pouvoir d'initier la tenue de référendums sur différents sujets, on peut raisonnablement penser que l'espace de discussion politique sera étendu à l'extérieur de l'Assemblée nationale à de plus nombreuses reprises. L'action concrète liée à la campagne et au vote référendaire est propice à la participation directe des citoyens aux débats politiques. Les citoyens pourront s'organiser et s'autodéterminer au sein de la société civile. Les espaces communs comme la sphère publique pourront jouer un plus grand rôle politique. La création d'un conseil des citoyens est présentée par le gouvernement

comme un autre élément de démocratie directe qui devrait permettre aux citoyens d'agir politiquement. Le principe consistant à remettre entre les mains de citoyens la responsabilité « de veiller à la qualité de notre processus démocratique » (Gouvernement du Québec 2002a : 27) est intéressant si l'on souhaite créer un autre lieu d'expression et d'autodétermination. Cependant, cette nouvelle institution ne permettrait qu'à un très petit nombre d'individus de participer.

D'autres pistes de solution du document favorisent le rapprochement des citoyens avec les institutions étatiques. La tenue d'élections à date fixe, en limitant quelque peu la nature stratégique des élections, ne peut qu'augmenter la confiance des citoyens envers le processus électoral. La meilleure identification des électeurs aurait aussi le mérite de rassurer les citoyens face à l'intégrité des résultats électoraux. La tenue d'élections à date fixe, la limitation des mandats électoraux et la meilleure identification des électeurs pourraient contribuer à faire plus que seulement redorer l'image du système politique. Si les citoyens peuvent comprendre et apprécier le travail gouvernemental et s'ils perçoivent que leur participation aux élections se répercute directement dans la gestion des affaires de l'État, sans trop grande distorsion, ils seront davantage enclins à s'investir. La participation de l'individu est liée à ses chances d'autodéfinition. Les prescriptions que nous venons de survoler démontrent une préoccupation pour le rapprochement entre les citoyens et leurs institutions. Le critère de la liberté positive me suggère cependant de souligner quelques omissions.

La place des questions d'ordre moral dans les débats politiques a été trop peu abordée. Il faut rappeler qu'un État ne peut prétendre contribuer au bien commun et à l'enrichissement de la démocratie s'il se limite à une mission instrumentale. Selon le critère de la liberté positive, l'État ne peut se camper dans la neutralité. Il doit contribuer à valoriser certains objectifs collectifs. Le document ne fait pas mention de pistes de solution qui vont dans ce sens. L'effort de réforme démocratique doit être associé à un travail de définition de l'identité commune.

La poursuite de la participation n'est pas en opposition avec la recherche de certains préalables associés aux droits civils, sociaux et économiques. Le concept de possibilité doit aussi être considéré pour s'assurer que tous sont libres de participer. L'omission de cette question est importante. Malgré les pistes de solution pour améliorer l'image des institutions politiques et augmenter le nombre et la qualité des lieux de participation, on ne peut espérer de réel résultat si on ne s'attaque pas d'abord aux besoins plus fondamentaux. À titre d'exemple, l'État peut intervenir à cet égard en matière de pauvreté et de normes du travail.

On aurait aussi pu espérer certaines pistes de solution visant les espaces communs. La participation aux associations civiles contribue au bien-être d'une démocratie. Le document n'identifie pas d'initiatives en ce sens. À titre d'exemple, une loi sur la concentration de la presse aurait pu viser la préservation d'une sphère publique dynamique en s'assurant de la libre circulation d'une information diversifiée et de qualité. L'État peut aussi appuyer (en promouvant et en finançant) les organismes de la société civile pour s'assurer que les citoyens y agissent en commun.

La question de la reconnaissance est inséparable de la question de la participation politique. Il s'agit d'une condition essentielle au développement d'un sentiment d'identification nécessaire au développement d'une vision commune. Le besoin de reconnaissance est en lien direct avec l'émergence du patriotisme et des autres vertus civiques qui nous intéressera dans la prochaine section. Considérant le contexte multiculturel québécois, nous pourrions nous attendre à un intérêt pour la reconnaissance. Sur le plan linguistique et culturel, nous pouvons penser à la communauté anglophone, aux nations autochtones, sans oublier les nombreuses cultures minoritaires issues de l'immigration récente. De plus, tout comme le mentionne Taylor, la reconnaissance peut être considérée sous l'angle féministe. Selon Taylor, « [n]on seulement le féminisme contemporain, mais aussi les relations de race et les discussions sur le

multiculturalisme sont sous-entendus par l'idée que le déni de reconnaissance peut être une forme d'oppression » (1997c : 55). Voyons maintenant si *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* aborde la question de la reconnaissance de ces groupes et s'il soumet des options de réforme prometteuses pour s'assurer de l'inclusion de tous dans la société québécoise.

La présence au Québec d'une importante minorité linguistique anglophone est complètement ignorée dans le document. Le *Recensement de la population de 2001* souligne que l'anglais est la langue maternelle de 572 085 Québécois (8.03 % de la population du Québec) (Statistique Canada 2001). L'inclusion de ce groupe dans la vie démocratique du Québec n'est pas abordée. Le défi d'intégration des citoyens anglophones n'est pas posé. Doit-on déduire qu'ils sont déjà parfaitement intégrés aux institutions politiques de la province et qu'ils participent également aux débats politiques au sein de la société civile québécoise? Le dialogue entre la majorité francophone et la minorité anglophone est-il accompli ? Ces mêmes questions demeurent en suspens pour les communautés culturelles du Québec. Lorsque l'on consulte la représentation de ces groupes au sein de la fonction publique québécoise, on ne peut que prendre conscience des améliorations qu'il faut apporter. Les anglophones ne représentent que 0.7 % de l'effectif de la fonction publique et les membres de communautés culturelles que 2.2 % (Gouvernement du Québec 2001 : 24-26). Cette omission est majeure et fait craindre que le projet de réforme des institutions ne parvienne pas à mobiliser l'ensemble de la population du Québec.

Dans sa quatrième section, le document rappelle que le gouvernement québécois reconnaît formellement l'existence de onze nations autochtones (Gouvernement du Québec 2002a : 23). Il associe cette reconnaissance à trois « possibilités » : 1) la participation des onze représentants de ces nations à une deuxième chambre du parlement (une nouvelle chambre représentant les régions); 2) la création d'un Conseil des nations autochtones « siégeant conjointement avec les autres membres du Parlement » (Gouvernement du Québec 2002a : 24); 3) la création de onze

nouvelles circonscriptions électorales correspondant aux nations autochtones officiellement reconnues. Ces trois possibilités ont l'avantage de reconnaître l'existence de ces nations et de chercher à en arriver à une représentation concrète au sein même du parlement. Elles ont aussi le mérite de les inclure formellement dans le processus démocratique. Elles ne me semblent toutefois pas reconnaître les pratiques existantes et les prétentions d'autodétermination de ces nations. Le document s'inscrit dans une perspective ne convenant pas aux autochtones qui ne conçoivent pas leur appartenance à société québécoise de la même manière que la majorité. Taylor élabore peu au sujet des autochtones. Daniel Salée, qui semble se situer dans la perspective de la diversité profonde initiée par Taylor, nous sera utile pour nous aider à développer les implications de cette perspective pour les autochtones. Les nations autochtones ne peuvent accepter de se soumettre à un « ordre de gouvernement qu'elles n'ont pas choisi et qui leur est extérieur » (Salée 2003 : 131). Selon Taylor, la reconnaissance nécessaire à une plus grande participation des autochtones implique d'accepter une « pluralité de modes d'appartenances » (Taylor 1992a : 213). Il est possible que différents niveaux d'appartenance se côtoient. Tandis que certains partagent un même sentiment d'identification patriotique au Canada basé sur les droits individuels sans égard à leurs différentes caractéristiques, d'autres comme les autochtones revendiquent que la reconnaissance de leur appartenance au Canada se conjugue avec celle d'une autre communauté nationale. C'est ce que Taylor appelle la « diversité profonde ». La reconnaissance profonde prône le respect de ces deux modes d'appartenance. Il peut ainsi en découler différentes demandes de reconnaissance. Les autochtones semblent quant à eux intéressés par une plus grande autonomie gouvernementale. Tout comme le précise Salée, « [e]n ne reconnaissant pas de statut légal distinct aux peuples autochtones, l'État québécois nie en quelque sorte leur condition de peuple et leur droit à l'autodétermination » (Salée 2003 : 131). En fait, les possibilités énoncées dans *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* ne permettent

véritablement de parfaire la reconnaissance des nations autochtones puisqu'elles sont limitées par le désir de l'État québécois de « rester maître du jeu » (Salée 2003 : 145). Le document ne fait pas preuve de l'ouverture d'esprit nécessaire à la reconnaissance de diversité profonde et aux besoins qui s'ensuivent de « s'orienter vers la création d'espaces différenciés de citoyenneté pour les peuples autochtones » (Salée 2003 : 145).

Le document reconnaît l'importance d'une représentation équitable des femmes dans les institutions gouvernementales du Québec. Il me semble miser juste en proposant des « amendements et accommodements à la vie démocratique actuelle » pour que le « cadre de relations » soit plus hospitalier à leurs valeurs (Gouvernement du Québec 2002a : 35). Le souhait d'augmenter le nombre de femmes à l'Assemblée nationale et au Conseil des ministres est conforme avec la conception taylorienne de la reconnaissance, mais cet objectif à lui seul n'est pas suffisant. Le critère de la reconnaissance exige un échange pouvant entraîner la modification des perceptions. Il faut démontrer une ouverture d'esprit face aux différents types d'action politique et face aux différentes priorités socio-politiques des femmes. À titre d'exemple, la « Marche des femmes de l'an 2000 » est à l'image d'une forme d'action politique différente. Les objectifs de lutte contre la violence et la pauvreté associés à cet événement sont autant d'autres composantes de l'identité du « féminisme organisé au Québec » (Maillé 2003 : 240-241). La reconnaissance de la valeur des priorités et des formes de participation distinctes doit aussi être reconnue. Le critère de reconnaissance implique de viser l'augmentation du nombre de femmes dans les institutions politiques, mais aussi de modifier notre conception de ce que signifie contribuer à la démocratie.

En résumé, *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* manque en grande partie la cible de la reconnaissance. En ce qui concerne la question de la représentation des femmes, le document se limite à la simple reconnaissance du besoin de faire plus de place aux femmes à l'Assemblée

nationale et au Conseil des ministres. La reconnaissance de onze peuples autochtones est fort encourageante. Les trois possibilités qui sont évoquées pour une meilleure inclusion dans l'État québécois promettent d'augmenter la représentation de ces nations et leurs occasions d'expression. On peut cependant douter que ces éléments répondent aux attentes des peuples autochtones. L'absence de reconnaissance de la volonté d'autonomie des autochtones est problématique puisqu'elle témoigne du manque d'ouverture du gouvernement envers la diversité profonde. Là où le document fait le plus fausse route, c'est en ignorant toute prescription visant à mieux intégrer la minorité anglophone et les communautés culturelles dans l'espace démocratique et les autres espaces communs à majorité francophone. Le message ainsi envoyé à ces communautés est peu rassurant. Il ne faut pas sous-estimer les ressources de la politique de reconnaissance. Tous peuvent profiter d'un dialogue inclusif qui permettra à un maximum de citoyens de se reconnaître comme participant à la définition du bien commun. Cette reconnaissance est la base d'une société démocratique. La pratique politique en dépend.

L'étude du document selon les critères de la liberté positive et de la reconnaissance a permis de commenter les options de réforme démocratique essentiellement selon les conditions et les occasions favorables à la participation. La majorité des pistes de solution réfèrent à l'environnement démocratique entourant les individus. Le critère de la vertu civique visera à susciter une réflexion à partir d'une perspective inverse. C'est le rôle des citoyens qui nous intéressera. Les qualités que les citoyens doivent posséder pour participer politiquement me semblent tout aussi importantes, sinon plus, que la qualité des institutions démocratiques qui les entourent. L'État a certainement un rôle à jouer dans la promotion de ces valeurs de citoyenneté. Les vertus civiques font cependant plus directement référence à la volonté même des sujets de se comporter en citoyens responsables plutôt qu'en individus uniquement intéressés par la protection et la jouissance de leurs droits. Il nous faut maintenant vérifier si *Le pouvoir aux*

citoyens et aux citoyennes vise le développement chez les citoyens de vertus civiques telles que : le patriotisme, l'esprit critique, l'engagement et la constance. Certaines des pistes de solution du document promettent de favoriser un climat propice aux vertus civiques. La réforme du mode de scrutin, la création de pouvoirs locaux et certains éléments de démocratie directe en font partie. Malgré cela, une perspective plus large aurait pu permettre de travailler plus directement sur les vertus civiques nécessaires au développement d'une véritable démocratie participative.

Les options présentées pour une réforme du mode de scrutin visent une transposition plus fidèle du choix des électeurs dans les résultats électoraux. La proportionnelle intégrale nationale, la proportionnelle régionale, le scrutin majoritaire à deux tours et le système mixte sont différentes options pouvant permettre cette meilleure représentation de la volonté populaire. Sur le plan des vertus civiques, les citoyens seront plus enclins à participer et ainsi à s'identifier aux institutions étatiques s'ils se reconnaissent dans la constitution de l'Assemblée nationale et du gouvernement. En système représentatif, il est raisonnable de penser que le sentiment d'identification patriotique est influencé par la représentativité des élus à l'Assemblée nationale. Il me semble aussi nécessaire d'évaluer la pertinence d'un système politique en fonction du rôle que les électeurs pourront y jouer. Une campagne électorale est une période unique où le citoyen peut user de son habileté à évaluer l'autorité politique et à concrétiser dans l'action sa volonté de participer aux débats politiques. Si les électeurs sont confiants et se reconnaissent dans le processus électoral, ils seront vraisemblablement plus enclins à communiquer volontairement leurs prises de position dans la sphère publique. Les vertus de l'esprit critique et de l'engagement seront alors sollicitées. Le système politique doit aussi permettre aux électeurs de demeurer en contact avec les élus tout au long du mandat pour continuer d'assumer ces deux mêmes responsabilités. Ce projet de réforme n'est qu'un pas dans la bonne direction si on considère qu'il se préoccupe essentiellement des résultats électoraux plutôt que de l'ensemble de l'exercice

démocratique qui doit être associé au processus électoral. Selon le critère de la constance, les pistes de solution en ce sens sont trop limitées. Plutôt que de s'intéresser au fondement des pratiques, elles s'appuient sur une perspective à brève échéance confinée à l'image de la démocratie. La continuité de la participation politique ne semble pas assurée.

La création de pouvoirs régionaux plus accessible que le seul parlement provincial est une autre innovation fort souhaitable. Le sentiment d'identification patriotique est plus facile à développer par rapport à des structures régionales qui sont plus enclines à traiter des préoccupations quotidiennes de la population. Le document aurait cependant aussi pu insister sur la nécessité d'une forme de décentralisation offrant une chance crédible aux citoyens de voir leurs actions se répercuter concrètement dans la formulation et l'application des politiques. Selon Taylor, le principal bénéfice de la décentralisation est l'augmentation du pouvoir de contrôle direct des citoyens. Le document présente plutôt des options de réforme essentiellement basées sur le principe de la représentation régionale. Taylor a d'ailleurs rappelé à plusieurs reprises sa préférence pour une décentralisation des centres de pouvoir. Parmi les avantages, il mentionne que le processus décisionnel des administrations de plus petite taille est souvent plus compréhensible pour les citoyens. De plus, les enjeux locaux touchent plus directement l'intérêt de la population. La mobilisation des citoyens est ainsi plus naturelle. Une plus petite échelle politique peut faciliter un raisonnement des citoyens pour qu'ils puissent harmoniser leurs attentes avec la richesse réelle de la collectivité. Cet avantage de la décentralisation se répercute aussi sur l'habileté des citoyens à juger de la compétence des politiciens et sur leur volonté de participer aux débats publics. En insistant plus sur l'image des institutions étatiques dans le processus de régionalisation que sur le rôle des citoyens, le gouvernement limite ses chances de favoriser l'émergence des vertus civiques de l'esprit critique et de l'engagement. Le document aurait aussi pu considérer le rôle de certaines associations civiles. À titre d'exemple, les

organismes de lutte contre la pauvreté sont souvent des acteurs sociaux et politiques très actifs dans les régions et municipalités. L'adhésion volontaire à de tels groupes est la manifestation de la vertu civique de l'engagement qui est essentielle pour le bien-être d'une société. Considérant les commentaires précédents, on peut supposer que la possible création d'une Chambre des régions siégeant au parlement du Québec est peu encourageante. Les avantages d'une telle proposition sont associés à la meilleure diffusion à l'échelle nationale des débats régionaux, mais les inconvénients sont précisément liés à la centralisation de ces enjeux régionaux.

Les suggestions d'éléments de démocratie directe rejoignent à première vue plus naturellement l'esprit de la vertu civique. En permettant à la population d'initier des référendums, les citoyens devraient directement apprendre à user de ce nouveau pouvoir. Cette nouvelle option devrait être comprise comme une responsabilité des citoyens pouvant augmenter la vivacité des débats dans la sphère publique. Taylor s'accorde avec la démocratie directe dans la mesure où elle permet aux citoyens d'influencer les politiques dans le sens du bien commun et d'enrichir l'identité individuelle et collective. La santé de la participation politique se forgerait à l'épreuve des risques et périls de cette nouvelle possibilité de délibération commune. Il faut toutefois reconnaître que la démocratie directe ne comporte pas que des avantages. Mark Charlton est un de ceux qui insistent sur les limites de la démocratie directe. Dans « The limits of direct Democracy », il explique, à l'aide des exemples suisses et états-uniens, qu'il est faux de penser que les référendums favorisent la participation plus que les simples élections (Charlton 1998 : 416-417)²⁴. Les référendums ne lui semblent pas non plus permettre au citoyen ordinaire de participer, mais aident plutôt certains groupes bien organisés à imposer leurs idées. En fait,

²⁴ Mark Charlton précise que malgré la tenue de 350 référendums en Suisse depuis 1848, le taux de participation est très bas (35 % de participation lors des dernières années) en comparaison avec les autres démocraties d'Europe de l'Ouest. Selon lui, le même phénomène serait observable aux États-Unis dans les États où les électeurs sont invités à se prononcer pratiquement à chacune des élections sur une ou plusieurs propositions (Charlton 1998 : 416-417).

Charlton nous permet de comprendre que si aucun préalable (dont les vertus civiques, les conditions économiques et sociales et la réglementation des dépenses par l'État) à la participation n'est amélioré, la démocratie directe sera affectée par les mêmes problèmes que les institutions démocratiques déjà en place.

En ce qui concerne la création d'un Conseil des citoyens et des citoyennes devant veiller à la qualité du processus démocratique, je suis tenté de formuler le même type de commentaire que pour la Chambre des régions. L'ajout d'une nouvelle structure ne me semble pas pouvoir stimuler la responsabilisation de l'ensemble des citoyens. Les vertus civiques doivent se développer chez chacun des citoyens. Il faut rappeler que, selon Taylor, les individus cherchent à jouer deux rôles dans la participation politique. Les citoyens « aspire to a relationship of recipient and donor » (Taylor 1970 : 105). Ils doivent bénéficier des bienfaits d'une démocratie, mais aussi y contribuer. Il ne s'agit pas simplement de déléguer le devoir de vigile pour bénéficier d'une tranquillité d'esprit, mais plutôt de s'assurer que tous agissent en citoyens responsables.

En fait, pour favoriser le retour aux vertus civiques, il faut envisager un imposant effort d'éducation à la citoyenneté. Ces qualités participatives ne se développent pas du jour au lendemain et doivent émerger d'une culture démocratique généralisée. On peut d'ailleurs se surprendre que *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* ne mentionne pas la politique québécoise d'éducation à la citoyenneté dans son projet de réforme de la démocratie. La vertu civique ne peut se développer uniquement grâce à l'application de certaines politiques gouvernementales ou de la réforme de certaines institutions. Il est plutôt question d'une redéfinition des valeurs communes qui repose sur la volonté d'accomplissement des citoyens.

Le bilan de cette évaluation normative des options de réforme de la démocratie du document *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* est insatisfaisant. Le document me semble s'attaquer plus à l'apparence qu'au fondement du problème démocratique. On remarque l'intention de

rapprocher les citoyens des institutions, mais on ne soumet pas des pistes de solution à la hauteur de cet objectif. Le projet de réformer la démocratie est ambitieux, il devrait en être de même pour les voies de réforme proposées. L'État québécois possède la capacité d'intervenir dans plusieurs sphères de la société. Il peut légiférer sur les normes du travail, en éducation, en matière de politique familiale et faire d'autres interventions à caractère social, économique et culturel. À titre d'exemple, la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, votée par l'Assemblée nationale en décembre 2002, lie l'ensemble des interventions du gouvernement à cet objectif (Gouvernement du Québec 2002e). Une vision d'ensemble est nécessaire. Toute nouvelle loi votée à l'Assemblée nationale doit promettre de lutter contre la pauvreté, du moins de ne pas l'accroître. Le législateur a alors compris que l'ampleur du problème requérait une réponse de la part de tous les secteurs de l'État, en plus d'une mobilisation des citoyens et de la société civile. La vivification de la démocratie mérite une attention comparable de l'ensemble de l'appareil étatique, des citoyens et de la société civile.

Conclusion

Le présent chapitre a permis de lier la théorie taylorienne à la pratique dans le cadre de deux évaluations normatives du document *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*. Le compte rendu du document nous a permis de rappeler le contexte historique de la réforme des institutions démocratiques. Malgré les louables prétentions du document, qui annonçait vouloir réformer les institutions démocratiques afin qu'elles correspondent à «notre vision commune de la démocratie» (Gouvernement du Québec 2002a : 4), il faut conclure en la superficialité de la démarche. Ces deux évaluations normatives nous ont fait découvrir que *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* se limitait à une perspective institutionnelle. Sa description des problèmes de la démocratie se limite aux institutions. Ses options de réforme se rapportent presque exclusivement à cet ordre. Il en résulte une intervention en surface qui n'est pas à la hauteur des problèmes de la démocratie. Le document me semble rater une occasion très précieuse. Il n'a pu contribuer à ouvrir un dialogue commun sur la question de la conception québécoise de la démocratie et des moyens pour valoriser son expression. L'œuvre taylorienne aura été notre inspiration pour comprendre l'envergure d'une interrogation sur notre vie commune. Les horizons nécessaires à la pratique démocratique sont à redécouvrir. Taylor nous aura permis d'entrevoir l'importance de l'effort de compréhension qui sera nécessaire à la réussite de la réforme de la démocratie, puisque «[n]otre situation semble appeler à une lutte complexe et multiforme, intellectuelle, spirituelle et politique» (Taylor 1992b : 149).

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le thème de la participation politique a guidé l'ensemble de cette interrogation. Beaucoup de chemin a été parcouru depuis la mention de mon inquiétude pour l'état de santé des pratiques démocratiques. Un coup de sonde auprès de deux penseurs s'étant intéressés à la crise de la démocratie a d'abord permis de constater que l'étude des problèmes de la démocratie est une préoccupation importante dans les recherches contemporaines. Macpherson et Barber ont confirmé mon intuition qu'il était pertinent de questionner les fondements de la démocratie et les pratiques démocratiques actuelles afin de mieux comprendre la baisse de participation politique et l'état de santé chancelant de la démocratie. Les contraintes de temps et d'espace liées à l'écriture d'une thèse de maîtrise m'ont ensuite conduit au choix d'une seule œuvre de pensée pour guider cette réflexion. C'est la pensée politique de Charles Taylor qui a servi de phare à cette interrogation. Une première hypothèse de travail a alors permis de préciser un peu plus le parcours de cette thèse. Les trois premiers chapitres ont ainsi visé à vérifier cette première hypothèse selon laquelle la participation politique est au cœur de la théorie politique de Taylor.

Le premier chapitre a permis de situer mon interprétation de l'œuvre de Taylor par rapport à quelques-uns des principaux commentaires déjà existants. La revue de ces quelques textes centraux de la documentation secondaire sur Taylor a révélé que, malgré l'étendue de l'étude de sa pensée politique, l'angle de la participation politique n'a été privilégié par aucun auteur. Pour un premier groupe d'interprétations (Weinstock, Laforest, Leydet et Abbey), ce thème n'était que mentionné parmi plusieurs autres. Un second groupe de commentateurs ont quant à eux insisté plus longuement sur son importance. Resnick et Smith ont contribué à identifier la participation politique comme un élément constitutif de sa pensée politique. Pélabay et Gagnon ont même insisté sur son rôle central. Il ne m'a cependant pas été possible de trouver une interprétation de

l'œuvre de Taylor ayant choisi la participation politique comme angle d'étude principal et englobant. C'est dans les deux chapitres subséquents que j'ai développé plus longuement cette perspective.

Le second chapitre nous a offert la première occasion de plonger au cœur de l'œuvre de Taylor selon le thème de la modernité. Ce chapitre comportait deux parties. L'examen de l'interprétation taylorienne de la modernité précéda l'étude de son parcours politique plus engagé et de ses prises de position politiques les plus importantes. Dans la première partie, il fut d'abord question des trois problèmes de l'époque moderne décrits par Taylor dans *Grandeur et misère de la modernité*. La perte des horizons moraux, l'éclipse des fins face à la raison instrumentale et la perte de liberté découlant de la fragmentation sociale ne peuvent se comprendre qu'à partir d'une sérieuse étude de l'histoire intellectuelle de la modernité. L'identité moderne origine d'une succession de transformations dans la perception qu'a l'individu de son environnement et de son rôle. En développant son intériorité, en se concentrant sur l'immédiateté de sa vie ordinaire et en se convainquant que la réunion de sa raison et de sa sensibilité le conduirait à l'expression de sa liberté, le sujet moderne s'est à jamais distingué. Son identité est l'héritière de transformations euphorisantes qui peuvent cependant le conduire à sa perte. Taylor insiste sur les difficultés d'atteindre l'équilibre entre l'autonomie que les modernes ont acquise et la solitude qui s'y rattache. Cette évolution intellectuelle aurait ainsi ouvert la porte à une possible dérive vers les trois malaises de la modernité. Dans la seconde partie, nous avons pu découvrir que le parcours politique et les réflexions plus engagées de Taylor témoignent eux aussi de cette difficile quête de réconciliation entre l'héritage intellectuel moderne et la redécouverte du bien commun. Le survol biographique de ses contributions citoyennes et de ses prises de position à propos du rôle des institutions politiques, du besoin de reconnaissance et des bienfaits de la décentralisation a conduit à la découverte de l'esprit de participation qui traverse l'œuvre de Taylor.

Le troisième chapitre est constitué par l'étude des six piliers de la pensée politique de Taylor. Le concept de liberté, l'ontologie sociale, l'influence de l'expressivisme, le républicanisme civique et la valorisation des espaces communs sont tous traversés par un sixième thème : la participation politique. Notre première hypothèse a ainsi été validée lors de la formulation de la conception taylorienne de la participation. La participation politique est omniprésente chez Taylor. Elle est chez lui à la fois un sujet d'étude, une composante des autres concepts centraux qui occupent sa pensée, un moyen et une fin politique à atteindre. Plus encore, la participation politique est l'énergie qui anime sa pensée. L'œuvre de Taylor est mue par une dynamique participative. À l'image de sa pensée politique, on peut dire que l'œuvre du philosophe est constituée d'allers-retours entre l'intériorité de son identité et ses expressions dans la collectivité. Sur la base de cette première partie plus théorique de la thèse, j'ai ensuite soulevé un second questionnement lié à l'application de la théorie taylorienne de la participation.

Au quatrième chapitre, la perspective taylorienne a été mise à contribution en procédant à l'évaluation normative d'un document de consultation du gouvernement du Québec – *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* – portant sur la réforme de la démocratie. Nous avons alors pu mesurer la complexité du projet de réformer une démocratie. Le nombre de pièges n'a d'égal que l'envergure de la tâche. C'est l'étroitesse de la perspective d'étude du document qui a d'abord retenu notre attention lors de l'évaluation de l'identification des problèmes de la démocratie. Tandis que Taylor insiste pour dépeindre les trois grands types de malaises de la modernité, *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* s'est contenté de traiter uniquement des problèmes institutionnels de la démocratie. Les lacunes identifiées dans la première évaluation furent aussi remarquées lors de la seconde évaluation. Il est évident qu'une analyse superficielle des problèmes de la démocratie mène à des pistes de solution déficientes. Plus on réduit la perspective d'étude, plus on limite les solutions potentielles. Les critères de la liberté positive, de

la reconnaissance et de la vertu civique ont révélé que, dans l'ensemble, *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* s'attaquait plus à l'image de la démocratie qu'à sa véritable valorisation. Le gouvernement devra être plus ambitieux s'il désire réellement remettre sur pied les pratiques démocratiques.

* * *

Malgré la richesse de l'œuvre de Taylor, certaines insuffisances se sont manifestées au cours de ce travail. Il fut parfois difficile d'identifier clairement la position pratique de Taylor face aux vertus civiques et au dialogue interculturel. Bien qu'il insiste sur l'importance pour l'individu moderne de développer ses vertus patriotiques, il ne m'a pas semblé les définir assez clairement. Le même problème fut perceptible à propos de son ouverture au dialogue interculturel. Il s'y montre aussi très bien disposé, tout en étant avare de conseils pratiques pour sa mise en place. Dans ces deux exemples, Taylor ne parvient pas à nous convaincre de la possibilité de réaliser concrètement ces idéaux. Ces limites se sont répercutées dans le dernier chapitre. La pensée taylorienne m'est alors apparue tout à fait utile pour évaluer l'esprit d'ensemble du document, mais elle m'a semblé perdre de son utilité pour évaluer les pistes de solutions une à une. Ces derniers commentaires ne modèrent cependant pas mon enthousiasme quant au rôle de Taylor dans la compréhension que nous avons de l'époque moderne.

Au fil des chapitres, la participation politique s'est imposée à la fois comme un guide de l'œuvre de Taylor et comme un lien entre théorie et pratique. La principale contribution de cette thèse fut sans aucun doute la mise en évidence de la participation comme étant l'élément dynamique qui habite la pensée de Taylor. Malgré les nombreuses interprétations de l'œuvre taylorienne déjà existantes, cette perspective d'étude me semblait négligée. Il m'apparaît

d'ailleurs encore très pertinent de poursuivre l'interrogation de l'œuvre de Taylor selon l'angle de la participation politique. Cette thèse aura aussi permis de promouvoir la pertinence de la pensée politique pour l'analyse de problèmes politiques d'actualité. L'évaluation normative du document *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* selon des critères d'inspiration taylorienne me convainc de l'importance et de la pertinence de la pensée politique appliquée. La participation politique me semble aussi concerner la sphère académique.

BIBLIOGRAPHIE

I - CHARLES TAYLOR

Ouvrages et articles de Taylor

(1970), *The Pattern Of Politics*, Toronto/Montréal, McClelland and Stewart Limited.

(1985a), *Human agency and language, Philosophical papers I*, Cambridge, Cambridge University Press.

(1985b), *Philosophy and the human sciences, Philosophical papers II*, Cambridge, Cambridge University Press.

(1989), *Sources of the self. The Making of Modern Identity*, Cambridge, Cambridge University Press.

(1991a), *The Malaise of Modernity*, Toronto, Anansi.

(1991b), « Quiproquos et malentendus : le débat communautaires-libéraux », dans Jean BORREIL et Jacques POULAIN, (dir.), *Lieux et transformations de la philosophie*, Saint-Denis (France), Presses Universitaires de Vincennes.

(1991c), « Civil Society in the Western Tradition », dans Ethel GROFFIER et Michel PARADIS, (dir.), *The Notion of Tolerance and Human Right*, Ottawa, Carleton University Press.

(1992a), *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, textes rassemblés et présentés par Guy Laforest, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

(1992b), *Grandeur et misère de la modernité*, Boucherville (Québec), Bellarmin.

(1997a), *Philosophical Arguments*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press.

(1997b), *La liberté des modernes*, Paris, PUF.

(1997c), *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Flammarion.

(1998a), *Les sources du moi*, Cap-Saint-Ignace (Québec), Boréal.

(1998b), *Hegel et la société moderne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Commentaires sur l'œuvre de Taylor

ABBEY, Ruth (2000), *Charles Taylor*, Princeton, Princeton University Press.

BEINER, Ronald (1998), « Générosité herméneutique et critique sociale », dans Guy LAFOREST et Philippe de LARA (dir.), *Charles Taylor et l'interprétation de l'identité moderne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p.135-153.

GAGNON, Bernard (2002), *La philosophie morale et politique de Charles Taylor*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

LAFOREST, Guy et Philippe de LARA (dir.) (1998), *Charles Taylor et l'interprétation de l'identité moderne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

LAFOREST, Guy (1992), « Présentation » dans Charles TAYLOR, *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, textes rassemblés et présentés par Guy Laforest, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. IX-XV.

LAFOREST, Guy (1994), « Philosophy and political judgement in a multinational federation », dans James TULLY (dir.), *Philosophy in an age of pluralism*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 194-209.

LEYDET Dominique (1998), « La dignité du citoyen et le libéralisme », dans Guy LAFOREST et Philippe de LARA (dir.), *Charles Taylor et l'interprétation de l'identité moderne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 185-202.

PÉLABAY, Janie (2001), *Charles Taylor, penseur de la pluralité*, Saint-Nicolas (Québec), Les Presses de l'Université Laval / L'Harmattan.

RESNICK, Philip (1998), « À la recherche de la communauté perdue : Charles Taylor et la modernité », dans Guy LAFOREST et Philippe de LARA (dir.), *Charles Taylor et l'interprétation de l'identité moderne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 319-339.

SMITH, Nicholas H. (2002), *Charles Taylor. Meaning, Morals and Modernity*, Cambridge, Polity.

TULLY, James (dir.) (1994), *Philosophy in an age of pluralism*, Cambridge, Cambridge University Press.

WEINSTOCK, Daniel M. (1994), « The political theory of strong evaluation », dans James TULLY (dir.), *Philosophy in an Age of Pluralism*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 171-193.

II - BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Action démocratique du Québec (ADQ) (2002), *Pour un Québec responsable et prospère*, printemps 2002.

BARBER, Benjamin R. (1997), *Démocratie forte*, Paris, Desclée de Brouwer.

BARBER, Benjamin R. (1996), « Three Challenges to Reinventing Democracy » dans Paul HIRST et Sunil KHILNANI, *Reinventing Democracy*, Oxford, Blackwell Publishers, p. 144-156.

BEAUD, Michel et Daniel LATOUCHE (1988), *L'art de la thèse*, Montmagny (Québec), Boréal.

BERLIN, Isaiah (1988), *Éloge de la liberté*, Paris, Almann-Lévy.

BERNARD, André et Louis MASSICOTTE (1985), *Le scrutin au Québec : un miroir déformant*, Ville de LaSalle (Québec), Hurtubise HMH.

BOYER, Pierre et Linda CARDINAL (2001), « Enjeux contemporains du républicanisme », *Politique et Sociétés*, vol. 20, n° 1, p. 3-5.

CHARBONNEAU, Jean-Pierre (2002a), « Conférence de presse de M. Jean-Pierre Charbonneau ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes; La création du Secrétariat à la Réforme des institutions démocratiques », Gouvernement du Québec, 21 mars 2002, <http://www.assnat.qc.ca/fra/conf-presse/020321jp.htm> [6 juillet 2002].

CHARBONNEAU, Jean-Pierre (2002b), « Point de presse de M. Jean-Pierre Charbonneau, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques; Lancement du document de réflexion populaire Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes », Gouvernement du Québec, 20 juin 2002, <http://www.assnat.qc.ca/fra/conf-presse/020620jp.htm> [6 juillet 2002].

CHARLTON, Mark (1998), « The Limits of Direct Democracy », dans Mark CHARLTON et Paul BARKER (dir.), *Contemporary Political Issues*, Scarborough, Nelson , p. 416-425.

CLICHE, Paul (1999), *Le scrutin proportionnel*, Montréal, Édition du Renouveau québécois, L'aut journal.

Directeur général des élections du Québec (DGE Québec 2003), *Les élections générales au Québec de 1867 à 2003*, http://www.dgeq.qc.ca/information/tab_1867_elec2.fr.html, [18 juin 2003].

Directeur général des élections du Canada (DGE Canada 2001), *Tente septième élection générale 2000 : résultats officiels du scrutin : synopsis*, Ottawa.

FOSSAERT Robert (1991), « La société civile : mode d'emploi » dans Louis MAHEU et Arnaud SALES, *La recomposition du politique*, Paris, Édition l'Harmattan, p. 25-41.

GINGRAS, François-Pierre (2000), « Guide de rédaction des travaux universitaires », <http://aix1.uottawa.ca/~fingras/metho/guide-fr.html>, [28 septembre 2002].

Gouvernement du Québec (2001), *L'effectif de la fonction publique du Québec 2001*, Secrétariat du conseil du trésor.

Gouvernement du Québec (2002a), *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes. Document de réflexion populaire*, Ministère responsable de la Réforme des institutions démocratiques du Québec, juin 2002.

Gouvernement du Québec (2003a), *Les états généraux sur la réforme des institutions démocratiques. Le comité directeur rencontre les représentants de la presse ethnique*, Ministère du Conseil exécutif, Québec, 29 janvier 2003.

Gouvernement du Québec (2003b), *Cahier de participation*, États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, Québec, 21-23 février 2003.

HERMET, Guy (et al.) (2001), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Éditions Dalloz.

HORTON, John (1991), « Toleration » dans David MILLER (dir.), *The Blackwell Encyclopaedia of Political Thought*, Oxford, Blackwell Publishers, p. 321-322

HOULE François (2001), « La communauté partagée. Patriotisme et sociétés pluralistes », *Politique et Sociétés*, vol. 20, n° 1, p. 97-122.

KYMLICKA, Will et Wayne NORMAN (1994), « Return of the Citizen : A Survey of Recent Work on Citizenship Theory », *Ethics*, vol. 104, janvier 1994, p. 352-381.

KARMIS, Dimitrios (2002), «L'évaluation normative des engagements électoraux : Hannah Arendt, le Parti québécois, l'éducation interculturelle et la déconfessionnalisation du système scolaire », dans François PÉTRY (dir.), *Le Parti québécois. Bilan des engagements électoraux*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 83-99.

LAFLAMME, Jacques et Gilles PAGEAU (2002), *Études électorales. Le système électoral québécois Manuel des connaissances de bases*, 5^{ème} édition, Québec, Le Directeur général des élections du Québec.

LÉGER MARKETING (2002a), *La perception des Canadiens à l'égard de certaines professions*, Montréal, Léger Marketing, 22 au 27 janvier 2002.

LÉGER MARKETING (2002b), *La perception des Canadiens à l'égard de certaines professions*, Montréal, Léger Marketing, 3 au 8 décembre 2002.

LINZ, Juan J. (1996), « The perils of presidentialism » dans Larry Diamond et Marc F. Plattner, *The global resurgence of democracy*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, p. 124-142.

- MACE, Gordon et François PÉTRY (2000), *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- MACINTYRE, Alasdair (1997), *Après la vertu*, Paris, PUF.
- MACPHERSON, Crawford Brough (1976), *Le véritable monde de la démocrate*, Montréal, Les presses de l'université du Québec.
- MACPHERSON, Crawford Brough (1985), *Principes et limites de la démocratie libérale*, Montréal / Paris, Boréal Express / La Découverte.
- MCLEAN, Iain (1996), *Oxford Concise Dictionary of Politics*, Oxford, Oxford University Press.
- MILLER, David (dir.) (1991), *The Blackwell Encyclopaedia of Political Thought*, Oxford, Blackwell Publishers.
- Mouvement pour une Démocratie Nouvelle (2001), « Conférence de presse organisée par le MDM et tenue par Claude Ryan, Claude Charron, Jean Allaire, Marc Laviolette (CSN), André Mayer-Périard (FEUQ) et Vincent Lemieux (politologue) », 13 novembre 2001, http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/1_salledepresse.htm [9 juillet 2002].
- Parti libéral du Québec (2002), *Résolution cadres et résolutions d'urgence amendées et adoptées*, Conseil général du Parti libéral du Québec, 27-29 septembre 2002.
- Parti québécois (2000), *Programme*, Congrès national, mai 2000.
- PATEMAN, Carole (1970), *Participation and democratic theory*, Cambridge, Cambridge University Press.
- RAYNAUD, Philippe et Stéphane RIALS (dir.) (1996), *Dictionnaire de Philosophie politique*, France, P.U.F..
- SALÉE, Daniel (2003), « L'État québécois et la question autochtone », dans Alain-G. GAGNON, (dir.), *Québec : État et Société, tome 2*, Montréal, Québec Amérique, p. 117-147.
- SPITZ, Jean-Fabien (1996), « Humanisme civique », dans Philippe RAYNAUD et Stéphane RIALS, (dir.), *Dictionnaire de la philosophie politique*, Paris, PUF, p. 282-287.
- Statistique Canada (2001), *Recensement de la population de 2001*, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/highlight/LanguageComposition/Page.cfm?ang=F&Geo=PR&View=1a&Table=1a&StartRec=1&Sort=2&B1=Counts&B2=Both> [5 mars 2004].
- TENZER, Nicolas (1990), *La société dépolitisée*, Paris, PUF.

TULLY James (2001), « La conception républicaine de la citoyenneté dans les sociétés multiculturelles et multinationales », *Politique et Sociétés*, vol. 20, n° 1, p. 123-153.

YOUNG, Iris Marion (1996), « Political Theory : An Overview », dans Robert E. GOODIN et Hans-Dieter KLINGEMANN, (dir.), *A New Handbook of Political science*, Oxford, Oxford University Press, p. 479-502.